



G r o u p e

d ' E t u d e s

S o c i a l e s

T e c h n i q u e s

e t E c o n o m i q u e s



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Etude sur les parcours professionnels d'éducateurs sportifs en Auvergne-Rhône-Alpes

RAPPORT FINAL
MAI 2019

Société coopérative SARL
à capital variable- APE 742C
RC Paris B 324 420 835
SIRET : 324 420 835 000

GESTE

113, rue Saint-Maur
75011 PARIS
Tél : 33 (0)1 49 29 42 40
Fax : 33 (0)1 43 38 24 68
www.geste.com

Pilotage et financement DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes

Sabine MENGIN
Pauline JOLY

SOMMAIRE

Introduction	4
Périmètre	4
1 - Une photographie du parcours des diplômés	6
1.1 – Les profils et motivations des anciens diplômés	7
1.1.1 – Le profil des répondants	7
1.1.2 – Les motivations des diplômés	12
1.2 - L'activité d'éducateur sportif depuis l'obtention du diplôme	15
1.2.1 - Les diplômés ayant déjà exercé le métier d'éducateur sportif	16
1.2.3 - Les diplômés n'ayant jamais exercé le métier d'éducateur sportif	21
1.3 – La situation professionnelle des diplômés aujourd'hui	22
1.3.1 - Les anciens diplômés qui exercent aujourd'hui dans le secteur du sport	24
1.3.2 - Les anciens diplômés aujourd'hui en emploi, ayant déjà exercé dans le secteur du sport mais exerçant dans un autre secteur aujourd'hui	28
1.4 – Les projets pour les prochaines années	29
2 - Une typologie des parcours	32
2.1 - Les différents types de parcours identifiés	34
2.2 - Les facteurs explicatifs de ces parcours	35
3 - Les freins et leviers aux parcours des diplômés	42
3.1 - Des parcours non-linéaires, dont la construction repose principalement sur l'initiative individuelle	42
3.1.1 - La nécessité de gérer son parcours professionnel et d'être « entrepreneur » de son emploi	42
3.1.2 - Des arbitrages répétés entre l'exercice d'un métier-passion et des conditions d'emploi contraignantes	44
3.1.3 - Un accès à la formation essentiel pour perdurer dans le métier ou dans le secteur, qui relève essentiellement de l'initiative individuelle	49
3.2 - Par discipline : Les points positifs et négatifs du métier	54
3.2.1 - Activités physiques pour tous : un métier polyvalent et varié, mais une difficulté à trouver un emploi à temps plein	55
3.2.2 - La natation: une discipline bénéficiant d'une forte employabilité, mais des difficultés d'évolution	57
3.2.3 - AGFF : des pratiquants sportifs avant tout, une pénibilité et une usure physique, ainsi qu'une évolution rapide du secteur	60
3.2.4 - L'équitation : un métier de vocation, mais des conditions de travail difficiles et un métier insuffisamment valorisé	63
3.2.5 - Le tennis (<i>effectif faible</i>) : le goût de l'enseignement, mais un métier insuffisamment valorisé	66
4 – Les pistes de réflexion	68
4.1 - Optimiser l'orientation vers le métier d'éducateur sportif	68
4.2 – Mieux préparer au métier d'éducateur sportif	69

4.3 – Favoriser la poly-compétence et la multi-qualification	70
4.4 – Permettre la formation tout au long de la carrière	71
4.5 – La reconnaissance et la valorisation du métier par les employeurs	72
Annexes	73
Parcours des diplômés par discipline	73
Questionnaire d'enquête	79
Entretiens complémentaires	90

INTRODUCTION

Le secteur du sport est un secteur en développement avec une augmentation du nombre d'emplois sur les dernières années. Les besoins en professionnels sont donc élevés, le secteur est attractif auprès des jeunes et le taux d'insertion professionnelle des diplômés éducateurs sportifs est bon. Néanmoins, ces parcours s'arrêtent souvent prématurément en raison notamment de conditions d'emploi difficiles. Afin de mieux comprendre leur déroulement, d'identifier d'une part les facteurs explicatifs de ces arrêts de carrière prématurés et, d'autre part, les leviers qui permettraient de consolider ces parcours, la DRJSCS Auvergne Rhône Alpes a souhaité réaliser une étude sur les parcours professionnels des éducateurs sportifs en Auvergne Rhône Alpes. Cette étude a un double enjeu :

- Consolider les parcours professionnels des diplômés afin de renforcer la professionnalisation de cette activité
- Mieux informer les personnes souhaitant s'orienter vers les métiers d'éducateurs sportifs

Ce rapport présente les principaux résultats de l'étude et proposent des pistes pour consolider les parcours des professionnels.

Périmètre

L'étude porte sur les diplômés de spécialités particulièrement concernées par les difficultés de parcours que sont :

- Activités physiques pour tous (APT)
- Activités de la natation
- Métiers de la forme
- Equitation
- Tennis

Elle couvre les diplômes suivants :

- ▶ BEES APT (1er degré)
- ▶ BEES Natation (1er degré)
- ▶ BEES Métiers de la forme (1er degré)
- ▶ BEES Equitation (1er degré)
- ▶ BEES Tennis (1er degré)
- ▶ BPJEPS Activités physiques pour tous
- ▶ BPJEPS AGFF mention C
- ▶ BPJEPS AGFF mention D
- ▶ BPJEPS activités équestres
- ▶ BPJEPS Activités aquatiques et de la natation
- ▶ DEJEPS Tennis

Méthodologie

L'étude s'appuie sur **une enquête par questionnaire** en ligne diffusée aux titulaires d'un BEES 1^{er} degré et/ou BPJEPS et/ou DEJEPS d'une des 5 spécialités retenues. **Des entretiens de cadrage et une analyse documentaire préalables** ont permis d'identifier les principales problématiques et ont aidé à la construction du questionnaire. Cette enquête a été complétée par **des entretiens téléphoniques approfondis** afin d'enrichir et expliciter les résultats. Les répondants étaient sollicités au travers du questionnaire pour réaliser ces entretiens et il leur était proposé de laisser leurs coordonnées. En accord avec le comité de pilotage, ces entretiens ont ciblé les personnes qui exercent aujourd'hui ou qui

ont exercé comme éducateur sportif afin de privilégier la mise en évidence de « bonnes pratiques » ou facteurs de réussite des parcours. 12 entretiens ont ainsi été réalisés.

L'enquête en ligne a été diffusée par email (avec un lien vers le questionnaire) et impliquait donc de recueillir les coordonnées des anciens diplômés, ce qui a pu être fait à partir du fichier FOROMES du Ministère des Sports (FORMations et diplOMES de l'animation et du sport). Une extraction a été réalisée sur les diplômés des 5 spécialités retenues de la région Auvergne-Rhône Alpes. Cette extraction a permis de recueillir 2700 adresses e-mail sur les 8791 diplômés enregistrés depuis 2005 (sachant que les adresses e-mails sont plus fréquemment renseignées à partir de 2011-2012). Afin de compléter les coordonnées et email manquantes, la DRDJSCS a fusionné ce 1^{er} fichier avec le fichier EAPS de déclaration des éducateurs sportifs¹. Un total de 1500 coordonnées emails complémentaires a ainsi pu être recueilli (et lorsque la personne a été identifiée dans le fichier Foromes et dans le fichier EAPS avec une adresse email différente, le questionnaire a été envoyé aux 2 adresses afin d'optimiser les chances de contact). Nous avons veillé à pouvoir identifier dans l'exploitation l'origine des coordonnées (Foromes ou EAPS). En effet, le fichier EAPS est le fichier des éducateurs sportifs en activité, ce sont des diplômés qui a priori exercent ce métier aujourd'hui. Il risquait donc ne pas être représentatif de l'ensemble des diplômés et notamment de ceux qui auraient cessé cette activité. Dans un 1^{er} temps, une exploitation séparée des réponses, selon le fichier source, a été réalisée. Or, les résultats de chacune des 2 exploitations se sont révélés très similaires avec notamment sensiblement la même proportion de répondants qui n'exercent pas le métier aujourd'hui. Cela veut dire que l'essentiel des diplômés s'enregistre comme éducateur sportif sur le portail EAPS, qu'ils exercent ou non cette activité. Les résultats présentés dans ce rapport ne distinguent donc pas le fichier source.

L'enquête s'est déroulée en mars 2019, le questionnaire a été laissé en ligne 4 semaines, avec une relance par email après 2 semaines. 964 questionnaires ont été complétés soit un taux de réponses de 25%.

¹ Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, la déclaration d'éducateur sportif est valable 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle.

1 - UNE PHOTOGRAPHIE DU PARCOURS DES DIPLOMES

Cette première partie présente les résultats de l'enquête en ligne et suit le déroulement du questionnaire. Afin de décrire et identifier les facteurs explicatifs des parcours des diplômés BPJEPS/BEES des 4 spécialités (APT, Natation, AGFF, Equitation) ou BEES/DEJEPS Tennis, le questionnaire était divisé en 3 parties :

- Les profils et motivations des anciens diplômés
- L'activité d'éducateur sportif depuis l'obtention du diplôme
- La situation professionnelle aujourd'hui : exercice du métier d'éducateur sportif ou non

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de diplômés, d'envois et de réponses par spécialités. Les taux de réponses se situent autour de 25% avec un minimum de 21% pour la natation et un maximum de 28% pour APT. En termes de représentativité, c'est-à-dire la proportion de répondants par rapport à la population des diplômés de la spécialité toute entière, la spécialité la mieux représentée est APT (15%) et la moins bien représentée est le tennis (9%).

Spécialités	Nombre de diplômés Auvergne Rhône Alpes depuis 2007 (source Foromes)	Nombre d'envois (coordonnées emails connues)	Nombre de réponses	Taux de réponses (Nombre de réponses / Nombre d'envois)	Taux de représentativité (Nombre de réponses / Nombre de diplômés)
APT	2335	1258	349	27,7%	14,9%
Natation	1228	616	127	20,6%	10,3%
AGFF	2698	1279	320	25,0%	11,9%
Equitation	1582	749	180	24,0%	11,4%
Tennis	948	310	84	27,1%	8,9%
Total	8791	4212	1060	25,2%	12,1%

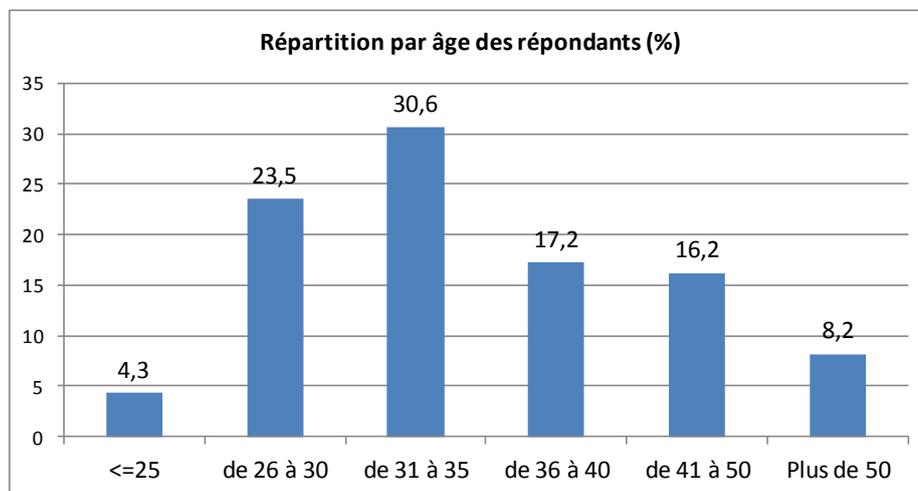
* Le nombre de réponses (1060) est plus élevé que le nombre de répondants (964) car certains répondants détiennent plusieurs diplômes (96). Les taux de réponse et de représentativité par rapport au nombre de répondants sont respectivement de 23% et 11%.

Attention, des résultats ont soulevé des interrogations sur la représentativité de l'échantillon : la part des éducateurs sportifs qui exercent comme salariés en CDI dans les spécialités AGFF et Tennis paraît importante par rapport à la réalité du métier. Ces derniers seraient donc sur-représentés dans l'échantillon. Une explication serait une plus forte propension à répondre de la part des professionnels salariés tandis que les situations d'indépendant ou auto-entrepreneur conduiraient à un plus grand détachement par rapport à un suivi au travers de ce type d'enquête.

1.1 – Les profils et motivations des anciens diplômés

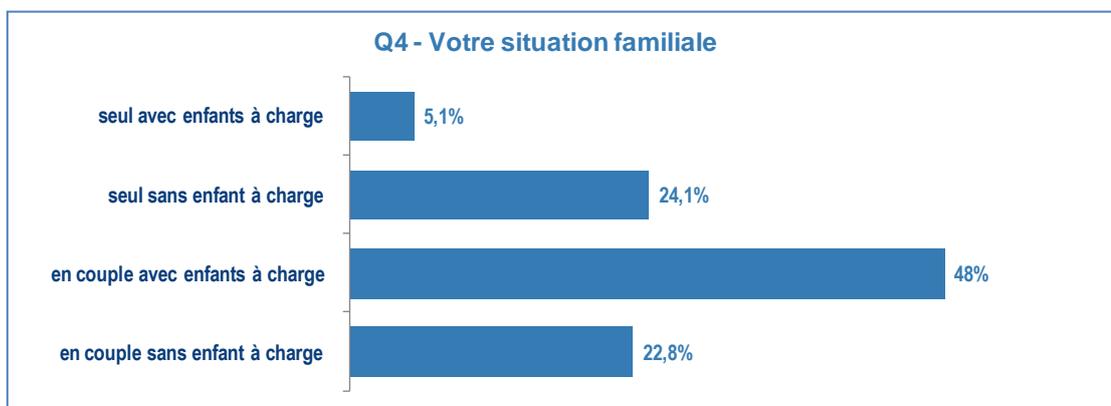
1.1.1 – Le profil des répondants

Les répondants se répartissent pour moitié entre hommes (50,5%) et femmes (49,5%). L'âge moyen est de 36,1 ans avec un minimum de 20 ans et un maximum de 66 ans.

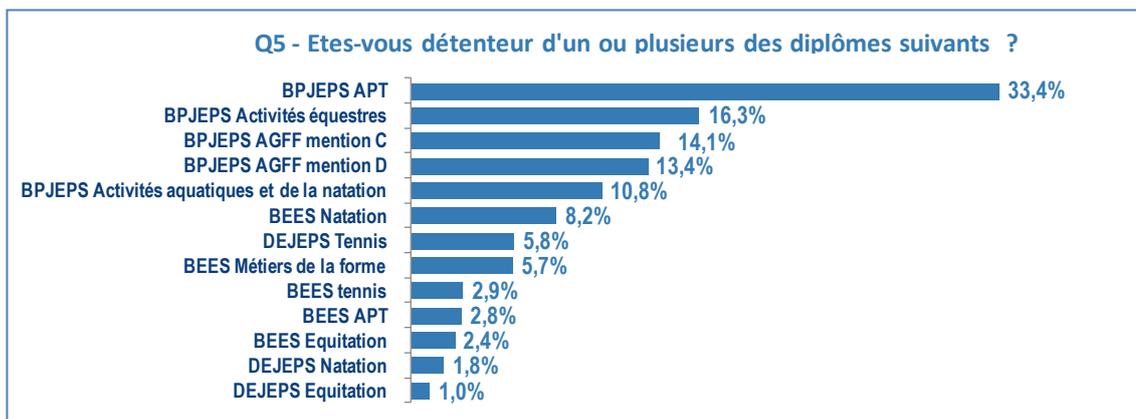


Les diplômés de l'équitation sont les plus jeunes (38% ont moins de 30 ans) tandis que les diplômés du tennis sont les plus âgés (38% de plus de 40 ans).

Près de la moitié des répondants vivent en couple avec des enfants à charge.



L'échantillon de répondants est composé pour plus d'un tiers de diplômés de la spécialité APT (36%), plus d'un quart de diplômés de la spécialité AGFF (26%) tandis que les spécialités natation et équitation représentent chacune 19% de l'échantillon et le tennis 8%. Les graphiques et tableaux ci-dessous représentent la répartition de l'échantillon en fonction du diplôme détenu et le récapitulatif par spécialité.

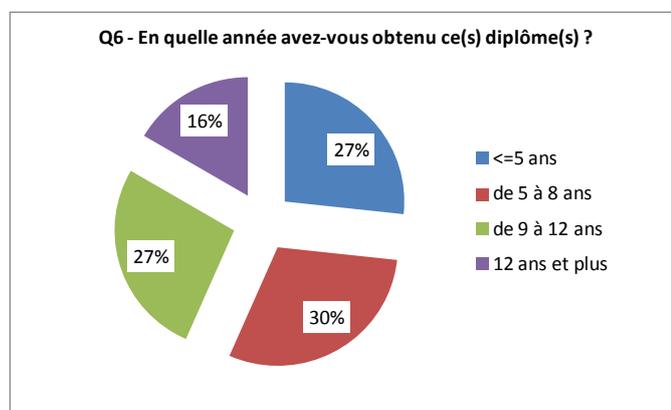


Les DEJEPS Natation et Equitation, dont les diplômés n'étaient pas dans la cible d'envoi du questionnaire, sont détenus par des personnes qui ont déjà le BPJEPS ou le BEES et correspondent donc à une évolution professionnelle.

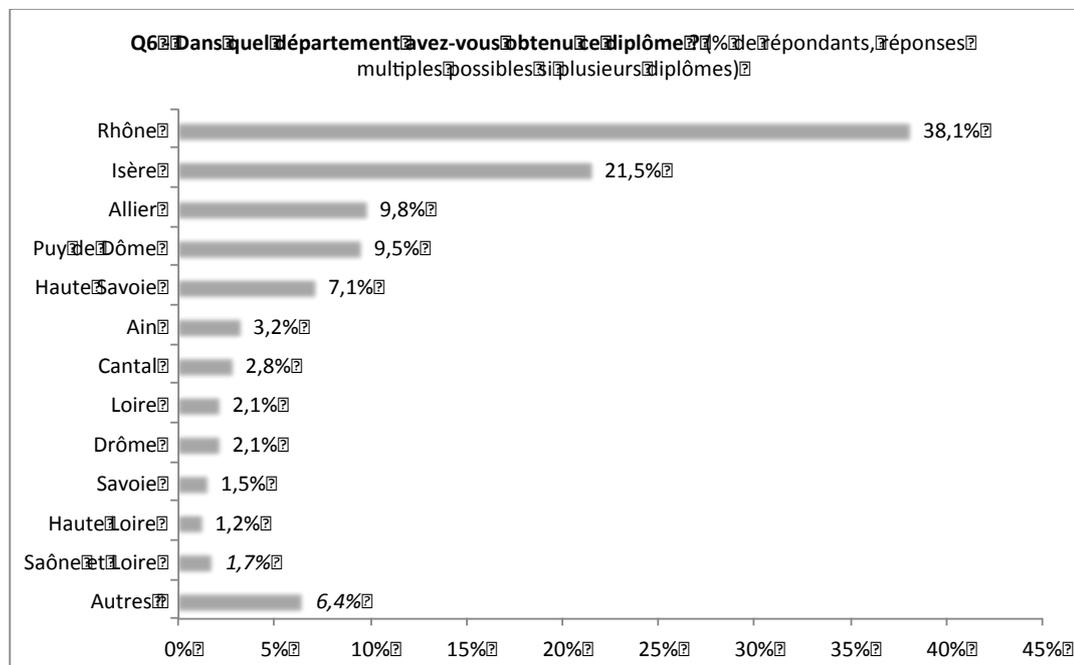
Spécialités	% de réponses	% de répondants (964 répondants)
APT	33%	36%
AGFF	24%	26%
Natation	18%	19%
Equitation	18%	19%
Tennis	7%	8%
Ensemble	100%	108%

7% des répondants sont diplômés dans 2 spécialités différentes, 3 répondants sont diplômés dans 3 spécialités. Les profils multi-spécialités sont principalement des diplômés APT (75% d'entre eux) avec un diplôme de la natation ou AGFF, ou sinon des diplômés natation et AGFF (20% d'entre eux).

L'ancienneté du diplôme est de 8,8 ans en moyenne sur l'échantillon avec un minimum de 1 an et un maximum de 37 ans. Plus d'un quart des répondants ont eu leur diplôme dans les dernières années.



Enfin, plus de la moitié des répondants ont obtenu leur(s) diplôme(s) dans le Rhône ou en Isère. Les autres départements de la région représentent moins de 10% voire moins de 5% des répondants. Un département de la région n'apparaît pas : l'Ardèche dans lequel seul 5 répondants disent avoir passé leur diplôme (non significatif). On notera une proportion significative de répondants qui ont obtenu leur diplôme en Saône et Loire, département situé hors de la région Auvergne Rhône Alpes mais limitrophe. La catégorie Autres couvre une très grande diversité de départements.



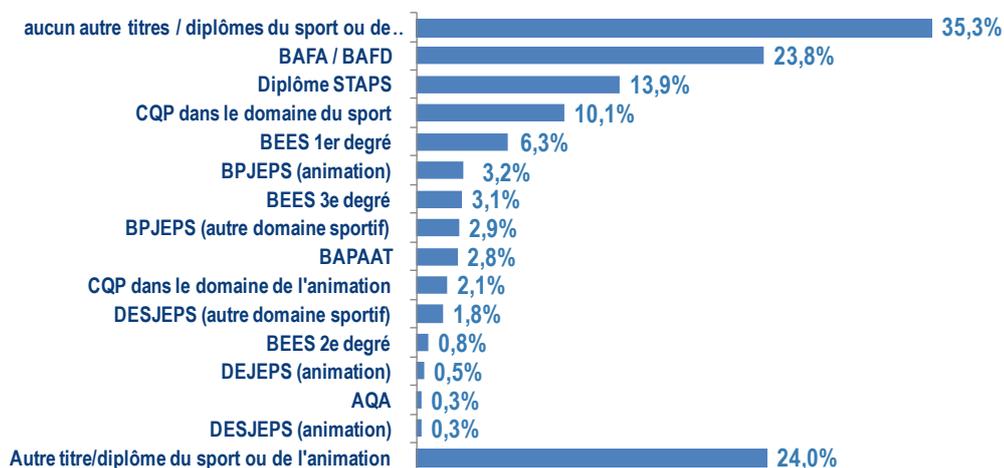
Les effectifs par spécialité sont relativement faibles et seuls les résultats significatifs (à partir de 8-10 répondants) sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Q6 - Dans quel département avez-vous obtenu ce(s) diplôme(s) ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Haute Loire	ns	ns	ns	5,1%	ns
Savoie	ns	ns	ns	ns	ns
Drôme	ns	ns	ns	6,2%	ns
Loire	2,7%	ns	ns	4,5%	Ns
Cantal	2,4%	ns	3,6%	5,1%	Ns
Ain	ns	ns	ns	11,8%	Ns
Haute Savoie	6,2%	7,4%	ns	13,5%	Ns
Puy de Dôme	15,4%	8,0%	4,8%	5,6%	16,2%
Allier	16,0%	17,0%	7,3%	ns	Ns
Isère	15,7%	14,8%	30,6%	23,0%	25,0%
Rhône	37,0%	50,0%	48,8%	23,6%	33,8%

S'ajoutent à ce récapitulatif les diplômés de Saône et Loire qui sont essentiellement issus de la spécialité APT.

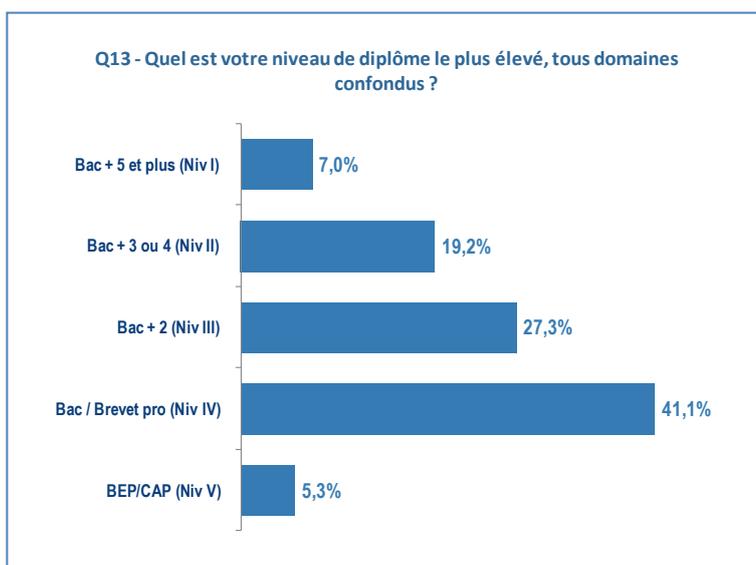
Les principaux autres titres ou diplômes dans les domaines du sport ou de l'animation détenus par les diplômés des 5 spécialités (APT, Natation, AGFF, Equitation, Tennis) sont le BAFA/BAFD pour près d'un quart des répondants et le diplôme STAPS pour 14% d'entre eux. Près d'un quart des répondants disent détenir un autre titre ou diplôme des domaines du sport et de l'animation sans plus de précision.

Q 11 - Détenez-vous un autre titre ou diplôme dans les domaines du sport ou de l'animation ? (plusieurs réponses possibles)



Le BAFA/BAFD est le plus fréquent parmi les diplômés APT (détenu par 39% d'entre eux) tandis que les diplômés STAPS sont plus fréquents dans les filières Natation et Tennis (détenu respectivement par 32% et 33% d'entre eux). La filière AGFF se caractérise par une plus faible proportion de multi-qualifications : près de 50% d'entre eux ne détiennent aucun autre titre ou diplôme des domaines du sport et de l'animation.

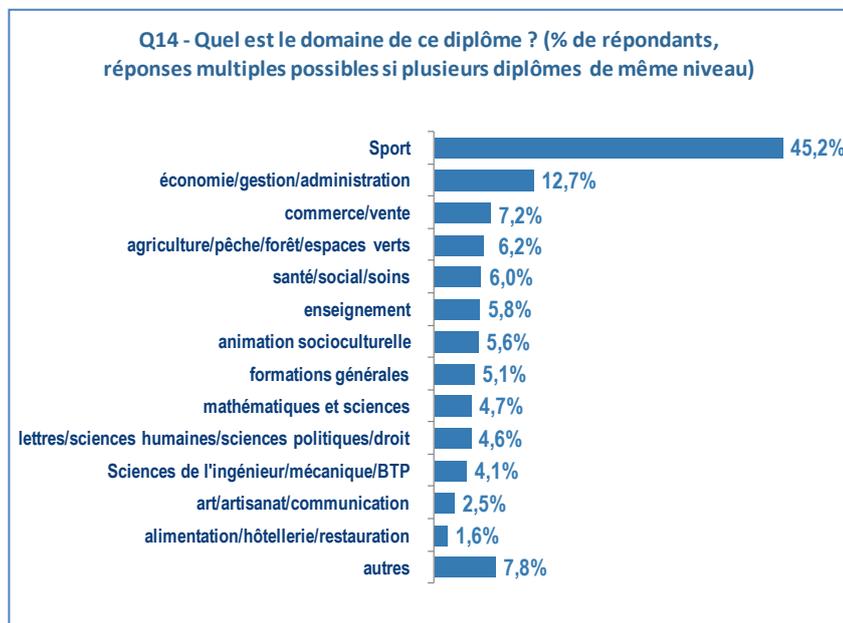
Que ce soit dans les domaines du sport et de l'animation ou dans un autre domaine, la situation de multi-diplômes est relativement fréquente puisque plus de la moitié des répondants (53%) ont un niveau Bac +2 au moins comme niveau de diplôme le plus élevé, ce qui sous-entend un diplôme autre qu'un BPJEPS/BEES.



On notera que 5% des répondants ont répondu détenir un diplôme de niveau V comme diplôme de niveau le plus élevé ce qui est incohérent avec la détention d'un BPJEPS/BEES au

moins. Ces personnes ont probablement exclu le diplôme dans le domaine du sport de leur réponse.

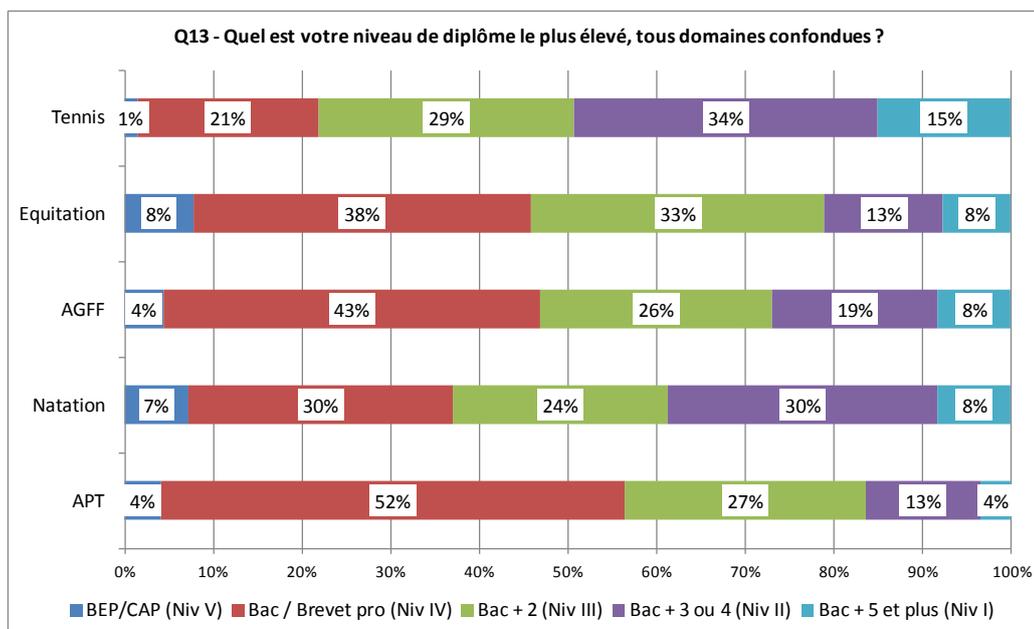
Si le diplôme de niveau le plus élevé est celui dans le domaine du sport pour 45% des répondants, pour plus de la moitié d'entre eux c'est un diplôme d'un autre domaine et notamment du domaine économie/gestion/administration pour 13% des répondants.



Les répondants ont cité dans la catégorie « autres » des domaines variés tels que : la mécanique, le tourisme, l'informatique...

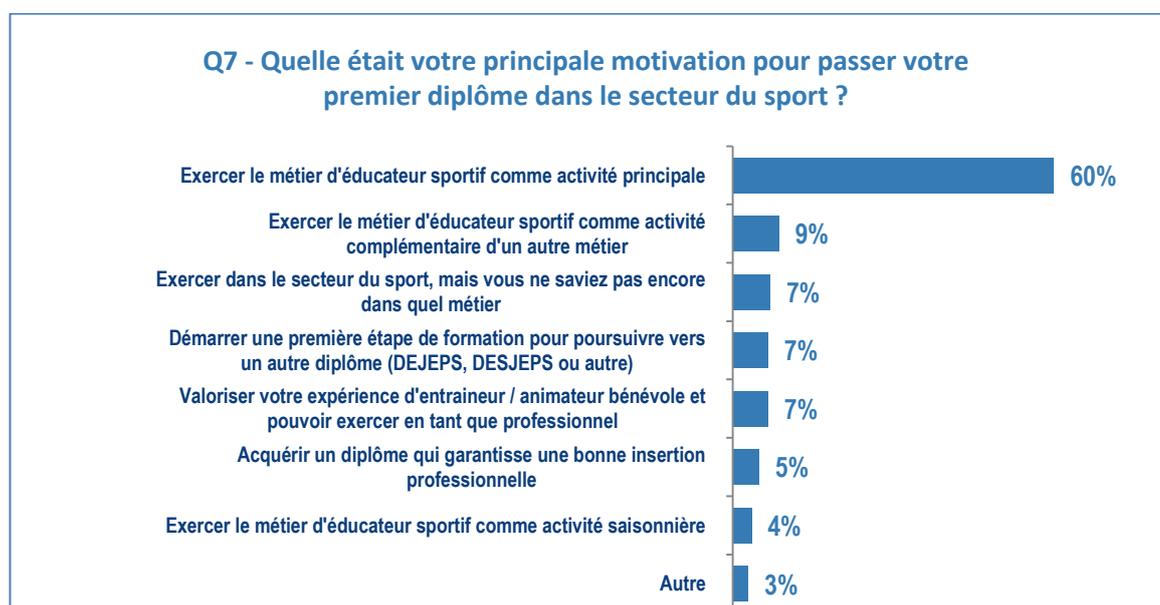
Les profils sont différents selon la spécialité :

- Une majorité de diplômés APT (56%) sont de niveau IV ou infra tandis que seuls 4% d'entre eux détiennent un diplôme de niveau I ou plus ;
- Inversement la part des diplômés de niveau IV ou infra est la plus faible dans la filière tennis où la part des diplômés de niveau II et I est particulièrement importante (49%) ;
- La spécialité natation est celle, après le tennis, qui compte la part la plus importante de diplômés de niveau II et I (38%) ;
- Les spécialités équitation et AGFF ont des profils relativement proches : 46% et 47% respectivement de diplômés de niveau IV et infra et 21% et 27% de diplômés de niveau II et I.



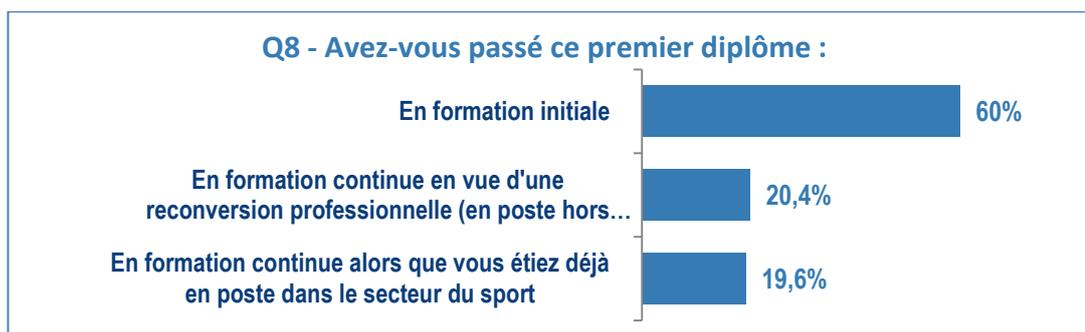
1.1.2 – Les motivations des diplômés

La principale motivation pour passer un diplôme d'éducateur sportif est d'exercer ce métier comme activité principale mais elle ne concerne que 60% des répondants. 15% d'entre eux projetaient d'exercer ce métier comme activité complémentaire ou saisonnière uniquement tandis que pour 7% des répondants ce diplôme constituait une 1^{ère} étape de formation pour poursuivre vers un autre diplôme.



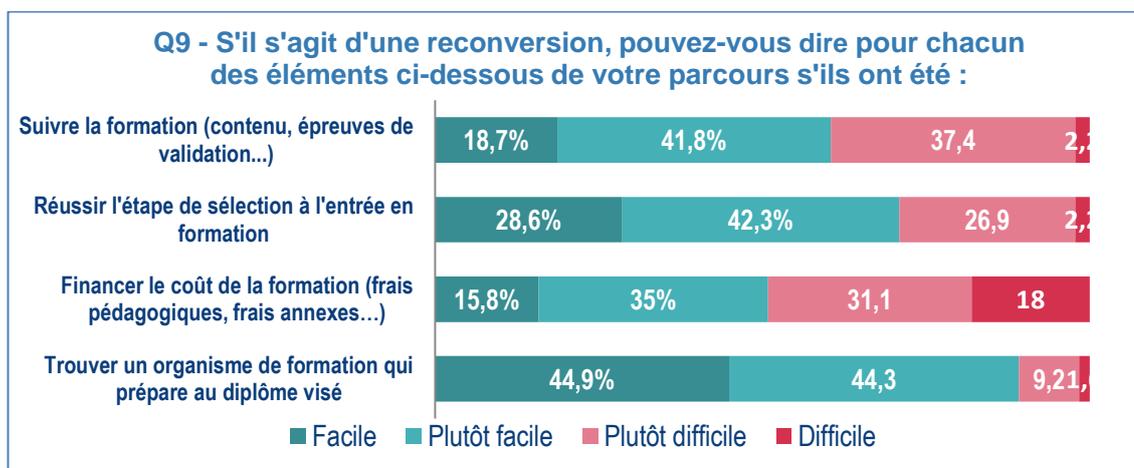
Les précisions apportées par les répondants au travers des questions ouvertes et des entretiens réalisés mettent en évidence une motivation porteuse de tous ces parcours : la passion du sport en lui-même. L'orientation vers ce diplôme est plus un choix passion, « parce que ce secteur me plaît » qu'un choix professionnel « parce que ce métier m'attire ». Ainsi, les candidats entrent en formation principalement avec une posture de pratiquant qu'il leur faudra apprendre à lâcher pour prendre une posture de professionnel. Cette situation est vraie autant pour les jeunes en poursuite de cursus scolaire que pour les plus âgés qui se réorientent pour « redonner du sens à leur activité ».

60% des répondants ont passé ce diplôme en formation initiale et 40% en formation continue. Parmi ces derniers, 20% travaillaient déjà dans le secteur du sport et 20% étaient issus d'un autre secteur.



Les spécialités APT et natation se caractérisent par une plus forte proportion de personnes en reconversion (25% et 24% respectivement) au détriment essentiellement de la formation initiale (56% et 58% respectivement). Inversement, la part de la formation initiale parmi les diplômés Equitation est élevée (75%, la plus élevée des 5 spécialités) tandis que les reconversions sont plus rares (10%). Enfin, l'AGFF se caractérise par une plus grande proportion de reconversion (29%) et le tennis par la plus forte proportion de personnes qui exerçaient déjà dans le secteur du sport (35%).

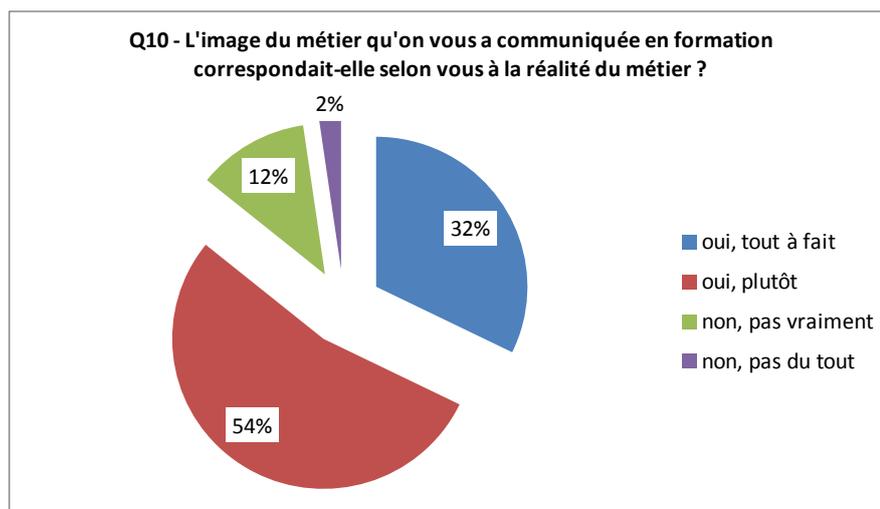
La formation dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle peut s'avérer difficile à réaliser. La principale difficulté concerne le financement de la formation, citée par près de la moitié des répondants.



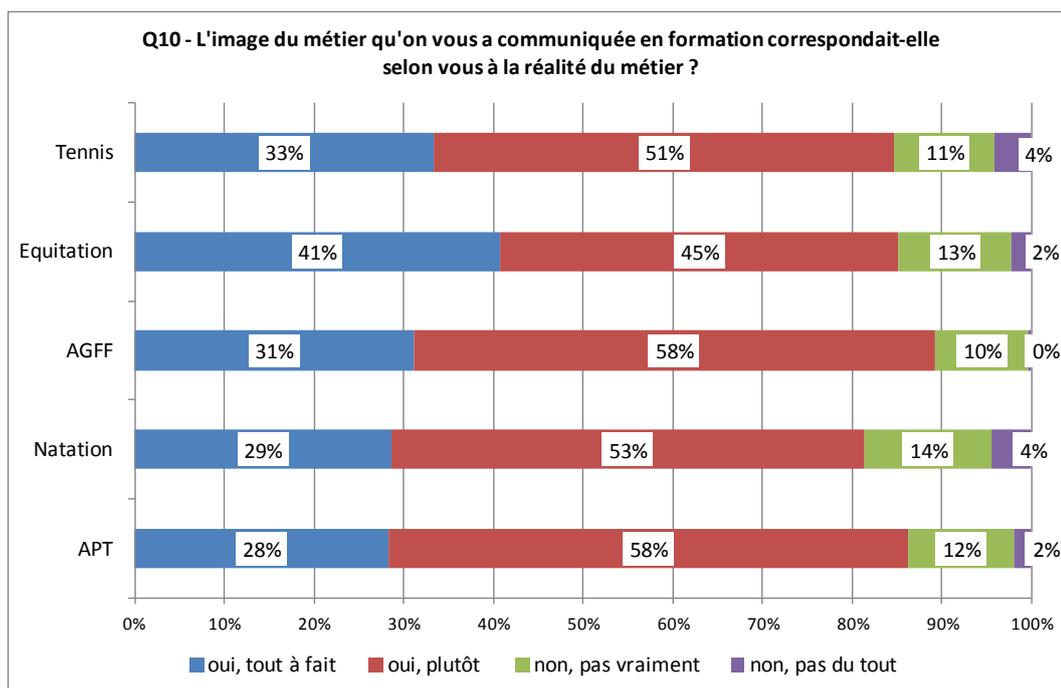
Mais on constate aussi que les étapes de sélection à l'entrée en formation et ensuite son suivi (contenu, épreuves...) ont été difficiles pour une part élevée des personnes en reconversion : près de 30% disent avoir eu des difficultés pour réussir l'étape de sélection et 40% pour suivre la formation. Néanmoins cette difficulté ne ressort pas des entretiens comme une difficulté « problème », elle traduirait plutôt le niveau d'exigence de la formation et l'implication nécessaire du stagiaire.

La faiblesse des effectifs de répondants en reconversion professionnelle ne permet pas de décliner l'ensemble de ces résultats par spécialité. On notera néanmoins 2 tendances qui seraient à confirmer : le financement de la formation serait particulièrement difficile dans la filière Equitation (« plutôt difficile » ou « difficile » pour 69% de ces répondants) et l'étape de sélection serait plus difficile dans la filière AGFF (40% des répondants la disent « plutôt difficile » ou « difficile »).

L'image du métier communiquée en formation correspond à la réalité du métier pour 86% des répondants.



La part des répondants qui estiment que l'image du métier communiquée en formation ne correspondait pas (« pas vraiment » ou « pas du tout ») à la réalité du métier est un peu plus élevée pour les diplômés en formation initiale et en reconversion professionnelle (15% pour chacun des 2 profils contre 9% pour les diplômés qui travaillaient déjà dans le secteur du sport).



Ces données cachent un écart plus important, soulignés par les éducateurs sportifs au travers des réponses aux questions ouvertes et au travers des entretiens, entre les compétences développées en formation et les compétences nécessaires à l'exercice du métier, écart dont n'ont pas toujours conscience les jeunes diplômés lorsqu'ils démarrent dans le métier. Il s'agit notamment de la nécessité d'être « entrepreneur » de sa carrière comme nous le verrons plus loin.

1.2 - L'activité d'éducateur sportif depuis l'obtention du diplôme

On distingue 3 types de parcours des diplômés depuis l'obtention de leur diplôme :

- Ceux qui ont exercé le métier d'éducateur sportif à titre principal et/ou secondaire et/ou saisonnier (1)
- Ceux qui ont évolué directement vers une autre fonction dans le secteur du sport sans jamais avoir exercé le métier d'éducateur sportif (2)
- Ceux qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif ni une autre fonction dans le secteur du sport (3)

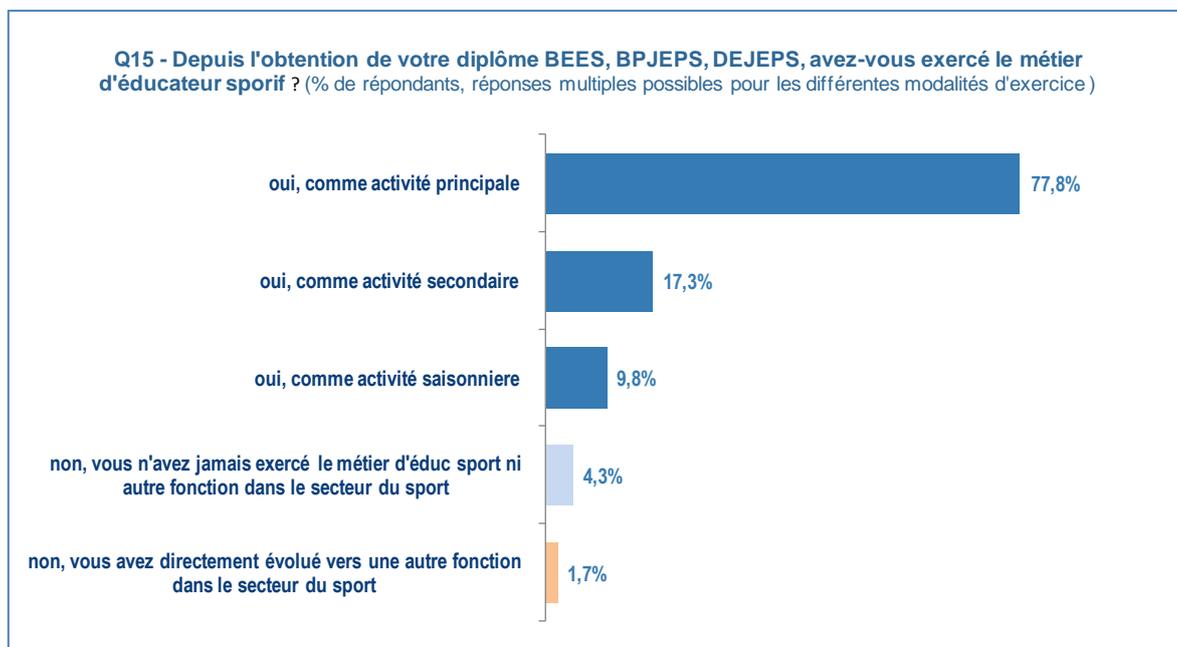


Le parcours de type 1, les diplômés qui ont exercé le métier d'éducateur sportif depuis l'obtention de leur diplôme, représente 94% des répondants. Parmi ces répondants :

- 78% ont exercé le métier à titre principal dont 74% à titre principal uniquement
- 17% ont exercé le métier comme activité saisonnière ou secondaire uniquement

Le parcours de type 2, les diplômés qui ont directement évolué vers une autre fonction dans le sport représente 1,7% des répondants. Ce parcours est donc exceptionnel. Ces diplômés ont alors exercé une fonction de manager/gérant principalement.

Le parcours de type 3, les diplômés qui n'ont jamais exercé dans le secteur du sport depuis l'obtention de leur diplôme, représente 4% répondants.



Ces résultats généraux masquent des variations importantes selon les spécialités :

- **Les diplômés de la spécialité APT** ont moins fréquemment exercé le métier comme activité principale. Ils sont une part plus importante à avoir exercé le métier comme activité secondaire et également à n'avoir jamais exercé le métier

d'éducateur sportif. Ces résultats traduisent la difficulté, particulièrement marquée dans cette spécialité, à trouver un emploi, et suffisamment d'heures pour en vivre.

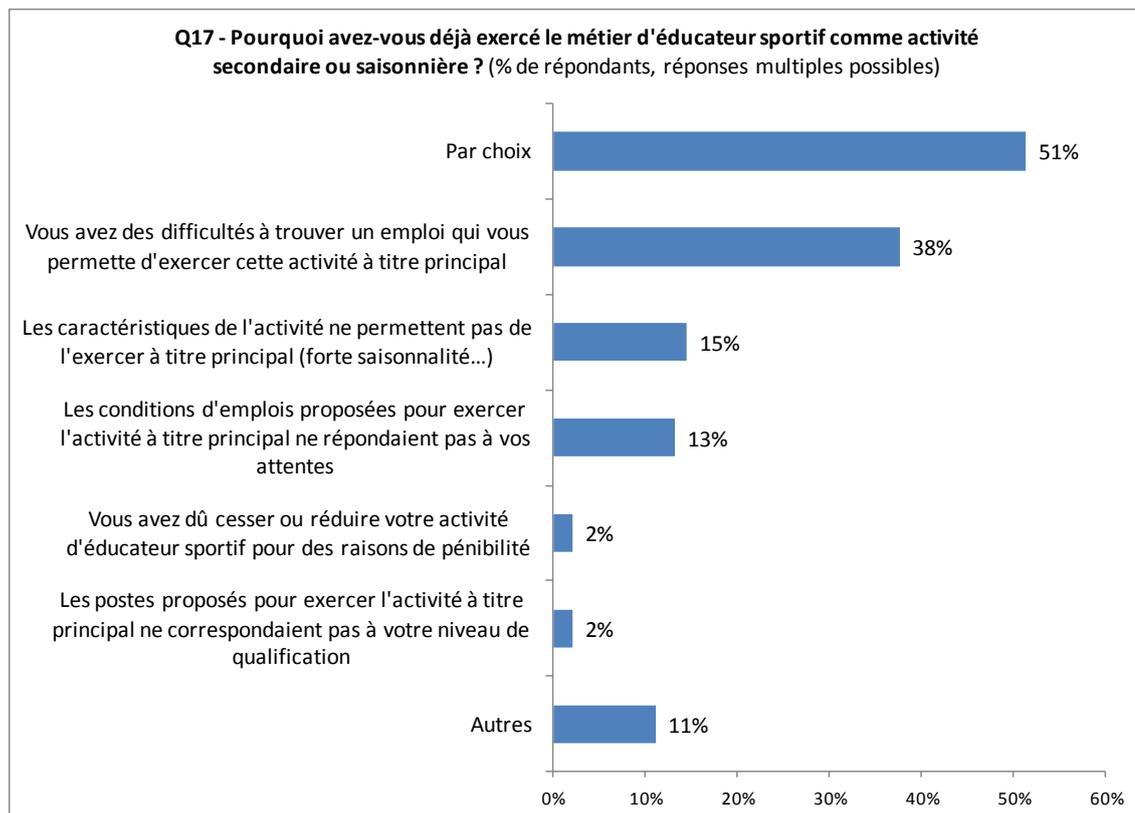
- **Les diplômés de la spécialité tennis** ont tous déjà exercé le métier, que ce soit en activité principale, et/ou secondaire, et/ou saisonnière et l'essentiel d'entre eux l'a exercé comme activité principale.
- L'activité saisonnière est plus fréquente pour **les diplômés de la natation**

Q15 - Depuis l'obtention de votre diplôme, avez-vous exercé le métier d'éducateur sportif ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
oui, comme activité principale	67%	82%	89%	78%	90%
oui, comme activité saisonnière	10%	19%	5%	10%	3%
oui, comme activité secondaire	22%	13%	15%	18%	12%
non, vous avez directement évolué vers une autre fonction dans le secteur du sport	4%	1%	1%	1%	0%
non, vous n'avez jamais exercé le métier d'éducateur sport ni autre fonction dans le secteur du sport	8%	2%	2%	4%	0%
Total (> 100 car plusieurs réponses possibles)	110%	117%	111%	110%	105%

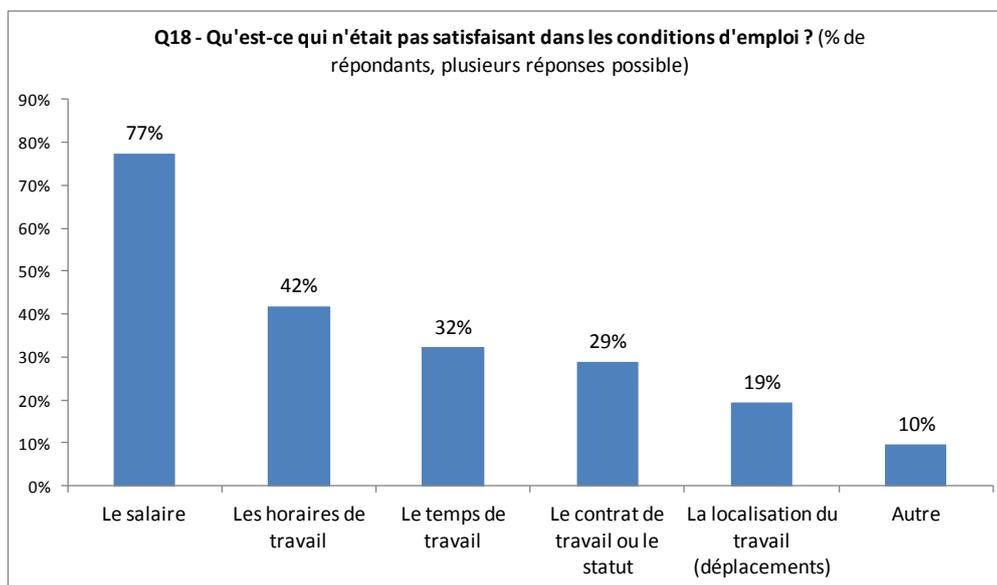
1.2.1 - Les diplômés ayant déjà exercé le métier d'éducateur sportif

Les diplômés ont exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale pendant 8 ans en moyenne avec un minimum de 1 an et un maximum de 8 ans sur l'échantillon. La durée de l'activité en secondaire et saisonnière est plus courte, 6 ans en moyenne pour la première et 4 ans pour la seconde. C'est dans la spécialité tennis que la durée d'exercice comme activité principale est la plus longue : 11 ans en moyenne.

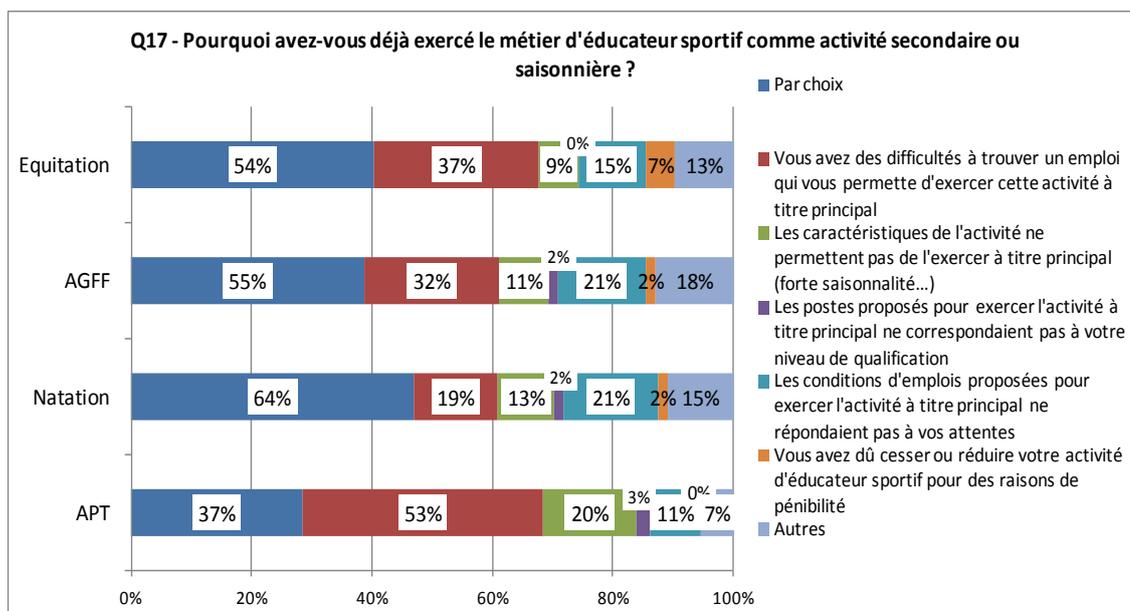
La moitié des diplômés qui ont exercé le métier comme activité secondaire ou saisonnière l'a fait par choix tandis que pour 38% d'entre eux c'est la difficulté à trouver un emploi qui leur permette d'exercer à titre principal qui les amenés à rester sur l'activité secondaire. La notion de choix est difficile ici à interpréter : l'exercice comme activité secondaire était-il un projet professionnel initial ou bien ces diplômés ont-ils rapidement fait ce choix car ils connaissaient les difficultés de l'exercice à titre principal ?



Pour 13% des répondants, ce sont les conditions d'emploi proposées pour exercer à titre principal qui ne répondaient pas à leurs attentes. Le salaire est alors la principale source d'insatisfaction (77%).



L'orientation vers l'exercice en secondaire ou saisonnier est plus fréquemment subie dans la spécialité APT (38% seulement ont opté pour ce mode d'exercice par choix) et le premier facteur explicatif de cette situation est la difficulté à trouver un emploi qui permette d'exercer à titre principal (53% des répondants). Inversement, l'exercice par choix est le plus fréquent dans la spécialité natation (64% des répondants).

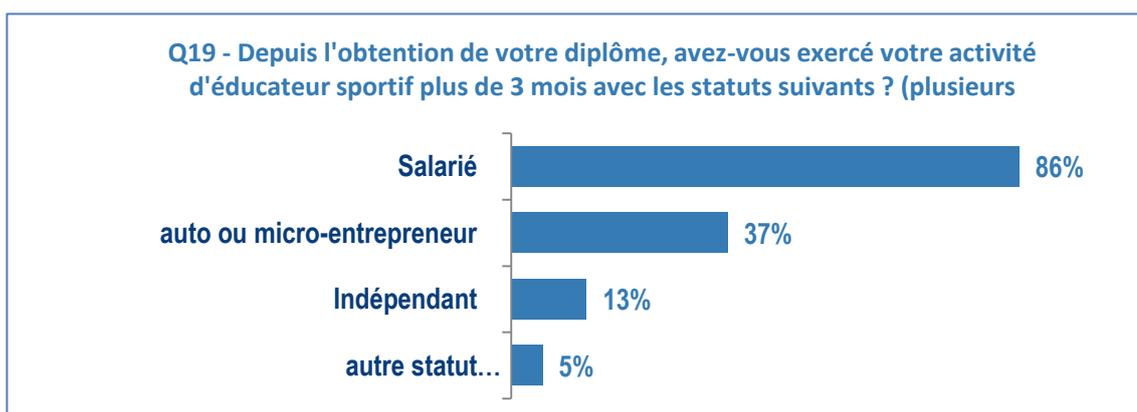


La faiblesse des effectifs de répondant dans la spécialité tennis ne permet pas de détailler les précédents résultats. On notera néanmoins que 90% des quelques répondants qui ont exercé en secondaire ou saisonnier disent avoir opté pour ce mode d'exercice par choix.

Les résultats de l'enquête mettent en évidence la forte instabilité des parcours des diplômés éducateurs sportifs. Plusieurs éléments traduisent cette instabilité : la multiplication des statuts d'emploi, le nombre d'employeurs et la fréquence des périodes de chômage.

La multiplication des statuts d'emploi

Si 86% des répondants ont exercé comme éducateur sportif en tant que salarié, seuls 53% ont exercé avec le statut de salarié uniquement, 27% ont exercé avec les statuts de salarié et auto-entrepreneur, 6% avec les statuts de salarié et indépendant et 3% avec les 3 statuts, salarié, auto-entrepreneur et indépendant.



Statut d'emploi	%
Salarié uniquement	52,9
Salarié et auto entrepreneur	27,1
Salarié et indépendant	6
Salarié, indépendant et auto entrepreneur	3,3
Indépendant uniquement	3,2

Indépendant et auto-entrepreneur	0,8
Auto-entrepreneur uniquement	6,8
Total	100

La part des éducateurs sportifs qui ont exercé en tant qu'auto-entrepreneur uniquement, 7% d'entre eux, est relativement élevée et traduit la précarité de l'emploi.

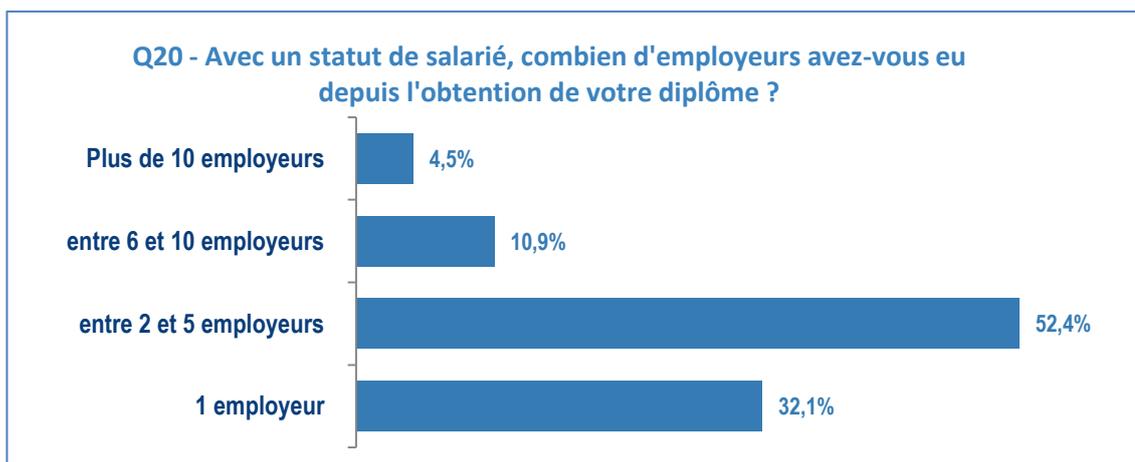
L'analyse par spécialité confirme des conditions d'exercice et de situation d'emploi différentes :

- Le statut salarié est le plus fréquent pour la natation et le tennis (97% et 94%), par rapport à l'AGFF (86%) et équitation (76%). Comme expliqué en tête de ce chapitre, la part élevée de salariés dans les spécialités tennis et AGFF étonne compte tenu de la réalité connue du terrain. A moins qu'il ne s'agisse d'une évolution importante sur les dernières années, cet écart serait dû par une sur-représentation de ce profil dans l'échantillon.
- On trouve une part importante d'exercice en statut d'auto-entrepreneur en AGFF (53%) et Tennis (50%) (35% en natation, 32% en équitation). En AGFF, cette situation s'explique par les pratiques des clubs privés qui emploient fréquemment les professionnels sous ce statut. Concernant le tennis, il s'agit pour beaucoup d'un statut combiné au statut du salarié : les professionnels sont embauchés par les clubs pour assurer des cours collectifs qu'ils complètent avec des cours particuliers en auto-entrepreneur. Cette spécialité se caractérise par la prédominance du multi-statut, peu de professionnels exercent en salarié uniquement.
- L'équitation se caractérise par la part la plus faible de professionnels qui exercent avec le statut de salarié tandis que la part des indépendants, 24%, est relativement élevée. Les statuts « Autre » sont les plus fréquents dans cette spécialité : il s'agit alors de gérant / chef d'entreprise.

Statut d'emploi	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Salarié	88,2%	96,6%	86,1%	73,2%	94,4%
Auto ou micro entrepreneur	24,0%	34,9%	53,3%	31,5%	50,0%
Indépendant	6,8%	5,7%	14,3%	23,8%	19,4%
Autre	4,4%	1,7%	2,9%	14,3%	2,8%
Total (> 100% car réponses multiples)	123%	139%	157%	143%	167%

[Le nombre d'employeurs](#)

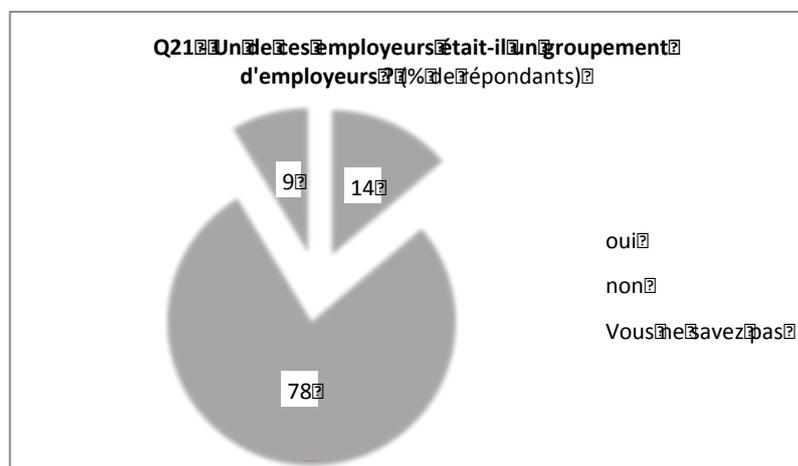
Les éducateurs sportifs qui ont exercé sous le statut de salarié ont eu un nombre relativement élevé d'employeurs compte tenu de la durée de carrière (8,8 ans en moyenne) : 52% d'entre eux ont eu entre 2 et 5 employeurs et 15% 6 employeurs ou plus.



En équitation et tennis, on trouve davantage de mono-employeurs (47%) tandis qu'en natation, 27% ont eu 6 employeurs ou plus depuis l'obtention de leur diplôme.

Nombre d'employeurs	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
1	33,1%	19,0%	23,0%	47,9%	47,1%
de 2 et 5	54,2%	54,2%	55,5%	50,4%	38,2%
de 6 à 10	8,8%	16,7%	16,7%	1,7%	13,2%
Plus de 10	3,8%	10,1%	4,8%	0,0%	1,5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

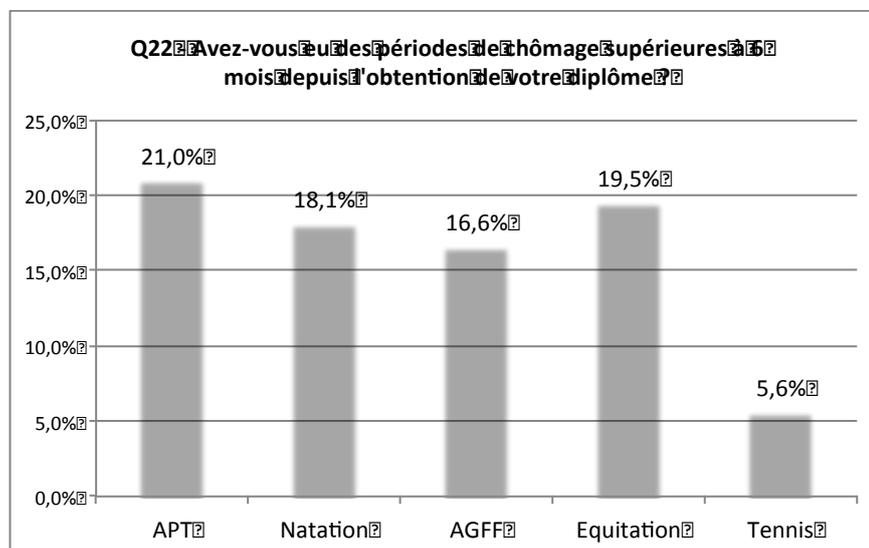
Globalement, 14% des diplômés ont déjà été salariés d'un groupement d'employeurs, cette proportion est néanmoins marginale en équitation (1% contre 12% à 18% dans les autres spécialités).



Q21 - Un de ces employeurs était-il un groupement d'employeurs ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
oui	17,6%	15,5%	16,8%	1,7%	11,8%
non	75,9%	74,4%	69,7%	94,2%	85,3%
vous ne savez pas	6,5%	10,1%	13,5%	4,1%	2,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les périodes de chômage

Près de 18% des professionnels ont connu des périodes de chômage supérieures à 6 mois depuis l'obtention de leur diplôme. C'est dans la spécialité APT que ces périodes sont les plus fréquentes (21% des éducateurs sportifs de cette filière en ont connues) tandis qu'elles sont plutôt rares dans la spécialités tennis).

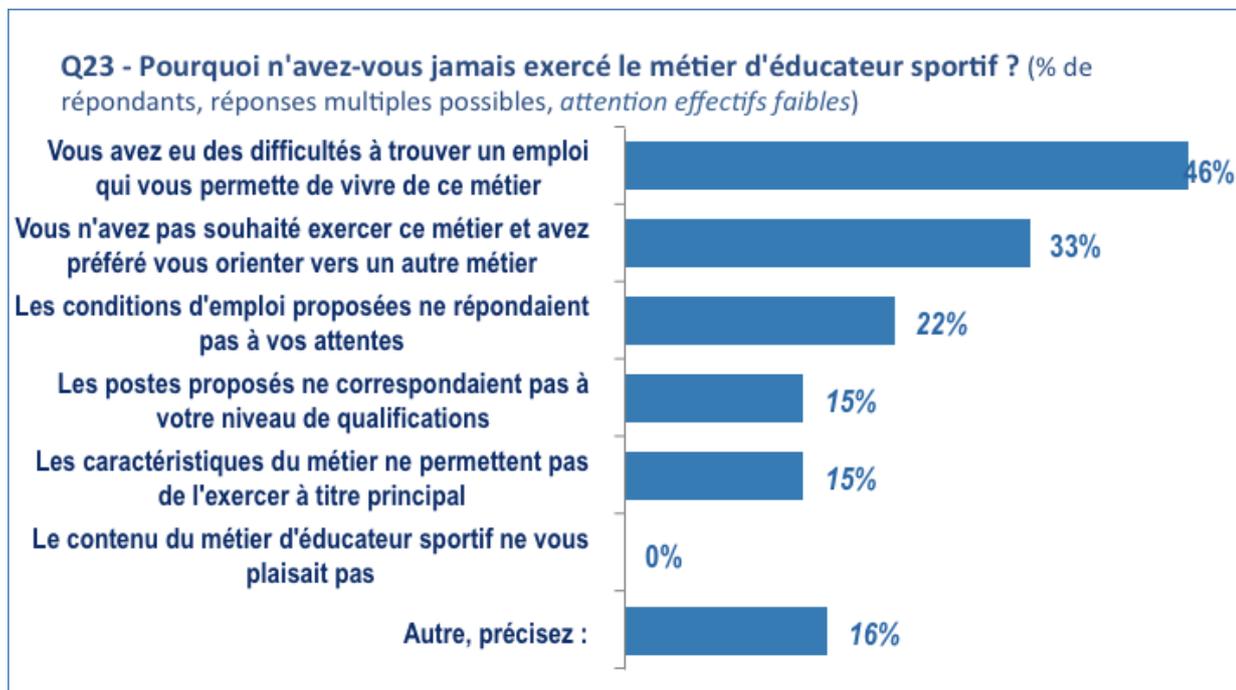


Cette analyse des caractéristiques du parcours de diplômés éducateur sportif montre qu'ils ont majoritairement exercé le métier d'éducateur sportif (94% d'entre eux) et en activité principale (pour 78% d'entre eux). Néanmoins cet exercice se caractérise par une forte instabilité (exercice en secondaire et saisonnier, difficulté à trouver un emploi, recours à de multiples statuts) et de la précarité (multi-employeurs, périodes de chômage). Selon ces différents critères la filière APT est la plus instable tandis que la filière tennis se révèle la plus « solide ».

1.2.3 - Les diplômés n'ayant jamais exercé le métier d'éducateur sportif

On distingue parmi les diplômés qui n'ont jamais exercé dans le métier d'éducateur sportif, ceux qui ont directement exercé une autre fonction dans le sport (1,7% des diplômés) et ceux qui n'ont jamais exercé aucune fonction dans le sport. Ces derniers sont peu nombreux, 4%, et à nouveau cette proportion est plus élevée chez les diplômés APT (8%) tandis qu'elle est nulle dans la spécialité tennis.

Le principal facteur explicatif du non exercice du métier d'éducateur sportif est la difficulté à trouver un emploi qui permette d'en vivre. Le second facteur relève du choix du jeune diplômé qui a préféré s'orienter directement vers un autre métier. Le nombre de réponses ne permet pas de distinguer ici les personnes qui se sont orientées vers une autre fonction dans le sport de celles qui ont changé de secteur.



Les faibles effectifs ne permettent pas de décliner ces résultats par spécialité.

1.3 – La situation professionnelle des diplômés aujourd'hui

La situation actuelle des anciens diplômés a été interrogée, au travers de l'enquête, afin de connaître :

- Leur situation d'emploi
- Leur secteur d'activité actuel
- Les motifs expliquant, s'il y a lieu, les sorties du secteur sportif, ou l'exercice du métier d'éducateur sportif à titre secondaire ou saisonnier uniquement.

Ces éléments permettent de distinguer les différentes situations ci-dessous :

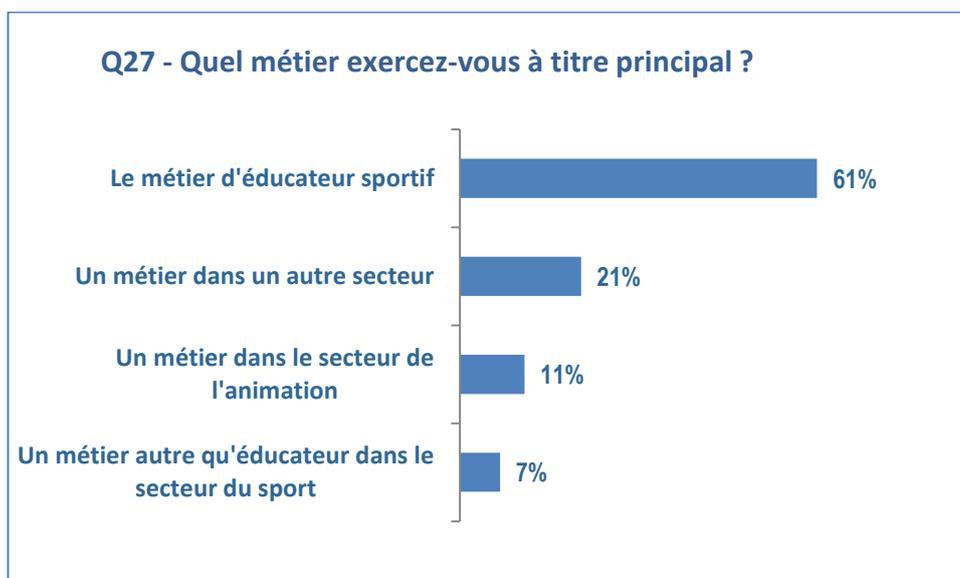


Parmi l'ensemble des anciens diplômés des 5 spécialités retenues :

- **90% sont actuellement en emploi** (dont 1% également en formation, 3% également demandeurs d'emploi), 4,5% sont demandeurs d'emploi uniquement, 3,5% sont en formation uniquement. Le taux d'emploi est le plus élevé dans la filière tennis (99%) et le plus faible dans la filière natation (87%). Cette dernière se distingue aussi par une part élevée d'anciens diplômés aujourd'hui en formation (9%).
- Parmi les anciens diplômés en emploi, **68% exercent dans le secteur du sport**, 61% comme éducateur sportif et 7% un autre métier dans le secteur du sport. La situation est très variable d'une spécialité à l'autre : dans les filières tennis, AGFF et natation ils sont encore à plus de 80% dans le secteur du sport, dont plus de 70% exercent le métier d'éducateur sportif, tandis que dans la filière équitation ils ne sont plus que 63% à exercer dans ce secteur (56% comme éducateur sportif) et dans la filière APT, 54% (47% comme éducateur sportif). Dans cette dernière, une part importante des diplômés, 26%, s'est orientée vers le secteur de l'animation et 20% vers un autre secteur. C'est dans la spécialité équitation que la proportion de diplômés qui travaillent aujourd'hui dans un autre secteur est la plus importante (35%).



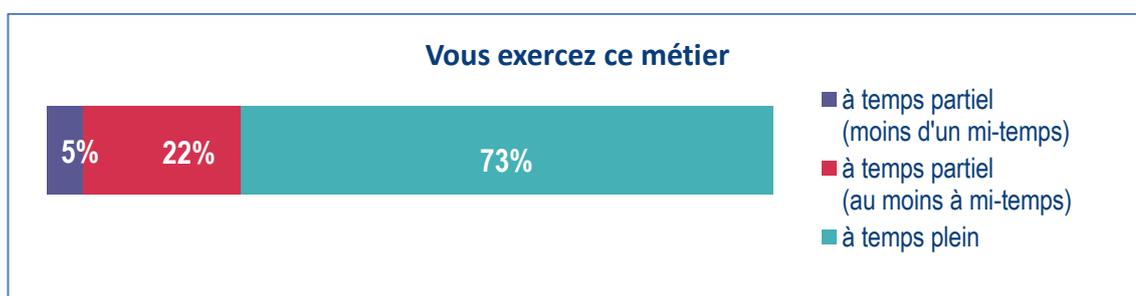
Q26 – Quelle est votre situation professionnelle aujourd'hui ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
En emploi (salarié ou non salarié)	90%	87%	92%	89%	99%
En formation	5%	9%	4%	3%	3%
Demandeur d'emploi	9%	7%	8%	5%	1%
Ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation	1%	2%	2%	4%	0%



Q27 – Si vous êtes en emploi, quel métier exercez-vous à titre principal ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Le métier d'éducateur sportif	47%	70%	74%	56%	81%
Un autre métier dans le secteur du sport	7%	12%	6%	7%	7%
Un autre métier dans le secteur de l'animation	26%	4%	3%	3%	1%
Un autre métier dans un autre secteur	20%	15%	18%	35%	11%

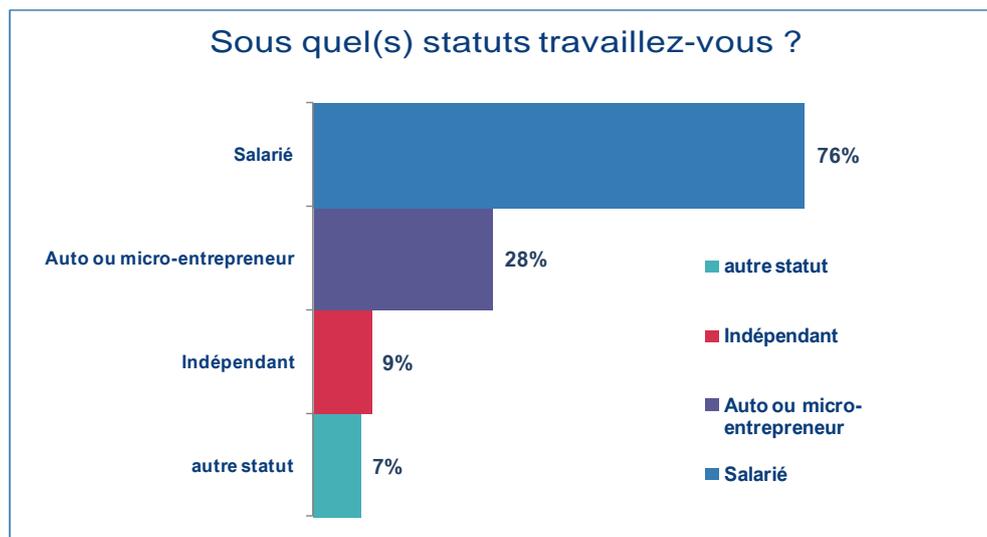
1.3.1 - Les anciens diplômés qui exercent aujourd'hui dans le secteur du sport

Les anciens diplômés qui exercent aujourd'hui dans le secteur du sport sont pour 73% d'entre eux à temps plein. Il y a donc une part importante des professionnel(le)s qui exercent ce métier à temps partiel (27%). C'est la discipline AGFF qui compte la plus faible part d'anciens diplômés qui exercent aujourd'hui dans le sport à temps plein (67%) et la part la plus importante d'anciens diplômés qui exerce moins d'un mi-temps (8%)



Q28 – Vous exercez ce métier	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
à plein temps	73%	81%	67%	77%	73%
à temps partiel >=50%	20%	19%	25%	19%	25%
à temps partiel < 50%	7%	0%	8%	4%	2%

76% des éducateurs sportifs exercent aujourd'hui sous statut salarié, et une part importante (28%) exerce sous le statut de micro-entrepreneur. Ils sont à 79% en CDI, les employeurs étant une association pour la moitié des salariés, une entreprise commerciale pour 29%, une collectivité territoriale pour 23%.



Certain(e)s professionnel(le)s exercent dans plusieurs spécialités et sous plusieurs statuts :

- 15% disent exercer dans deux spécialités différentes, 2% dans trois spécialités différentes
- 16% exercent en tant que salariés et auto-entrepreneurs,

C'est dans les disciplines AGFF et équitation que le statut de salarié est le moins fréquent :

- En AGFF, près de 40% des éducateurs sportifs exercent en micro-entrepreneurs
- En équitation, la part des « autres statuts » qui sont les gérants/responsables d'entreprise principalement, est particulièrement élevée (28%)

Q30 – Vous exercez avec quel(s) statut(s) ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Salarié	84%	94%	72%	47%	87%
Indépendant	5%	6%	11%	15%	8%
Auto ou micro entrepreneur	25%	19%	39%	17%	40%
Autre statut	2%	2%	4%	28%	2%

Q31 – Si vous exercez avec un statut de salarié, est-ce en	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis	Ensemble
CDI	80,9%	59,8%	85,0%	93,6%	87,3%	79,0%
CDD <=6 mois	2,8%	9,8%	3,0%	0,0%	0,0%	4,2%
CDD > 6 mois	7,8%	16,4%	6,8%	4,3%	5,5%	9,2%
Autre	8,5%	13,9%	5,3%	2,1%	7,3%	7,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Q32 – Si vous êtes salarié, vous êtes employé par :	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis	Ensemble
1 employeur	72,3%	80,8%	67,7%	93,6%	81,8%	76,9%
2 employeurs	10,6%	10,8%	13,5%	6,4%	12,7%	11,0%
Plus de 2 employeurs	17,0%	8,3%	18,8%	0,0%	5,5%	12,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Par ailleurs, 8% de ces salariés sont employés par un groupement d'employeurs.

Q32b – Un de ces employeurs est-il un groupement d'employeurs ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis	Ensemble
oui	9,9%	7,0%	12,6%	3,2%	5,0%	8,2%
non	83,3%	86,8%	73,1%	92,6%	91,7%	83,2%
vous ne savez pas	6,8%	6,2%	14,3%	4,2%	3,3%	8,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Le type d'employeurs varie fortement d'une spécialité à l'autre : une association pour 98% des éducateurs sportifs de tennis et 70% des éducateurs sportifs en APT, une collectivité territoriale pour 59% des éducateurs sportifs de natation et une entreprise privée commerciale pour 58% des éducateurs sportifs AGFF et 54% en équitation.

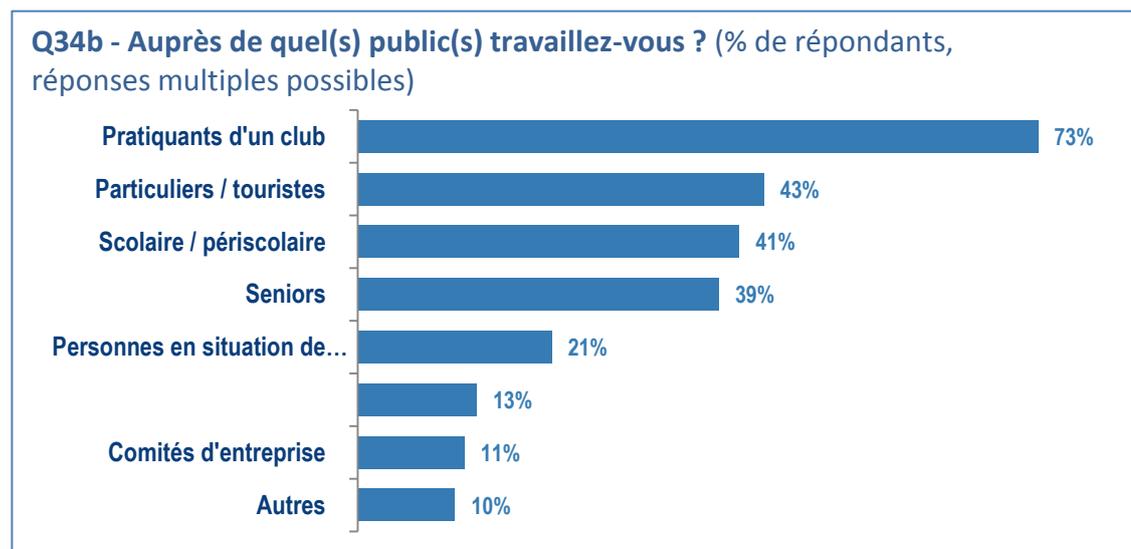
Q33 – Quel est votre employeur en tant que salarié ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis	Ensemble
Association	70,2%	30,3%	42,4%	26,1%	98,2%	52,2%
Collectivité territoriale	21,3%	59,0%	12,1%	4,3%	1,8%	22,9%

Entreprise publique / Etat	9,9%	4,9%	3,8%	8,7%	1,8%	6,5%
Entreprise privée commerciale	12,1%	20,5%	58,3%	54,3%	0,0%	28,7%
Particuliers	1,4%	1,6%	5,3%	10,9%	0,0%	3,1%
Autres	4,3%	0,8%	0,0%	4,3%	0,0%	2,0%
Total (>100% car réponses multiples)	119%	117%	122%	109%	102%	115%

Par ailleurs, parmi les diplômés actuellement en emploi dans le sport, **16% ont aussi une autre activité que leur activité principale dans le secteur du sport**. Pour 10% il s'agit d'un temps partiel inférieur à un mi-temps, pour 5% il s'agit d'un temps partiel supérieur à un mi-temps. Cette activité relève du secteur du sport pour 62% d'entre eux, dont une autre activité d'éducateur sportif pour 40% d'entre eux.

Q35 – avez-vous aujourd'hui une activité professionnelle autre que votre activité principale d'éducateur sportif ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis	Ensemble
Oui à temps partiel >= 50%	3,6%	3,9%	6,5%	5,9%	3,2%	5,3%
oui à temps partiel < 50%	12,0%	14,7%	10,9%	5,9%	6,3%	10,4%
non	84,3%	81,4%	82,6%	88,1%	90,5%	84,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Enfin, ces professionnel(le)s travaillent auprès de publics variés, principalement des pratiquants de clubs, mais aussi des particuliers et touristes, des publics scolaires.

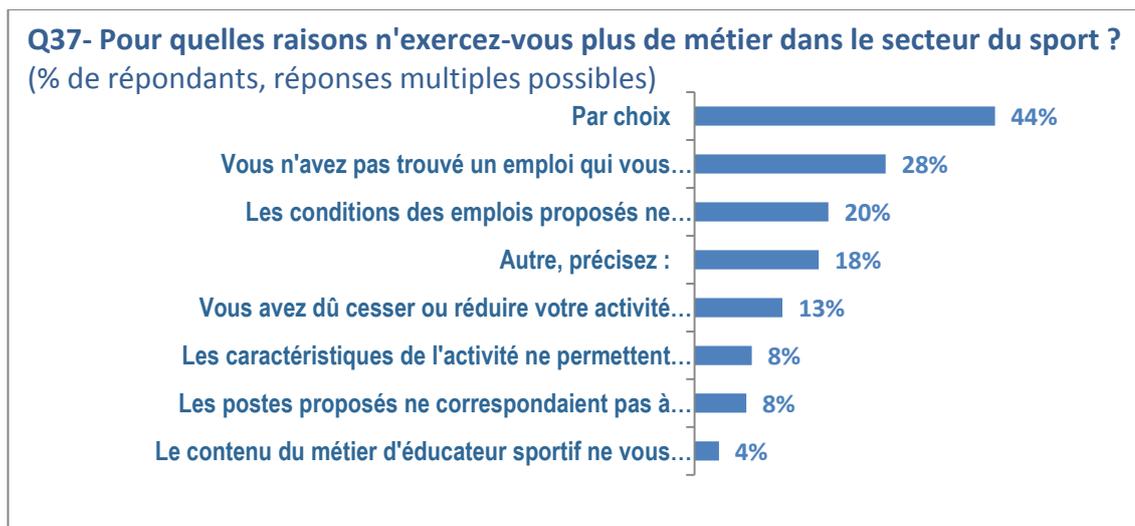


Q34b – auprès de quel(s) public(s) travaillez-vous ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Pratiquant d'un club	63%	49%	83%	85%	97%

scolaire / préscolaire	44%	67%	15%	48%	44%
Enfants en accueil collectif de mineurs	23%	16%	5%	10%	3%
Particuliers / touristes	22%	52%	43%	67%	49%
Comités d'entreprise	13%	6%	18%	8%	5%
Seniors	39%	53%	46%	22%	30%
Personnes en situation de handicap	19%	25%	14%	36%	14%
Autres, précisez	20%	13%	8%	5%	3%

1.3.2 - Les anciens diplômés aujourd'hui en emploi, ayant déjà exercé dans le secteur du sport mais exerçant dans un autre secteur aujourd'hui

Comme pour les diplômés n'ayant jamais exercé le métier d'éducateur sportif ou un autre métier dans le secteur du sport, les professionnel(le)s qui ont déjà exercé disent avoir cessé aujourd'hui par choix (44%) mais aussi du fait d'une difficulté à trouver un emploi permettant d'en vivre (28%). Lorsqu'une raison évoquée relève des conditions d'emploi, c'est pour 71% le salaire qui est insatisfaisant.

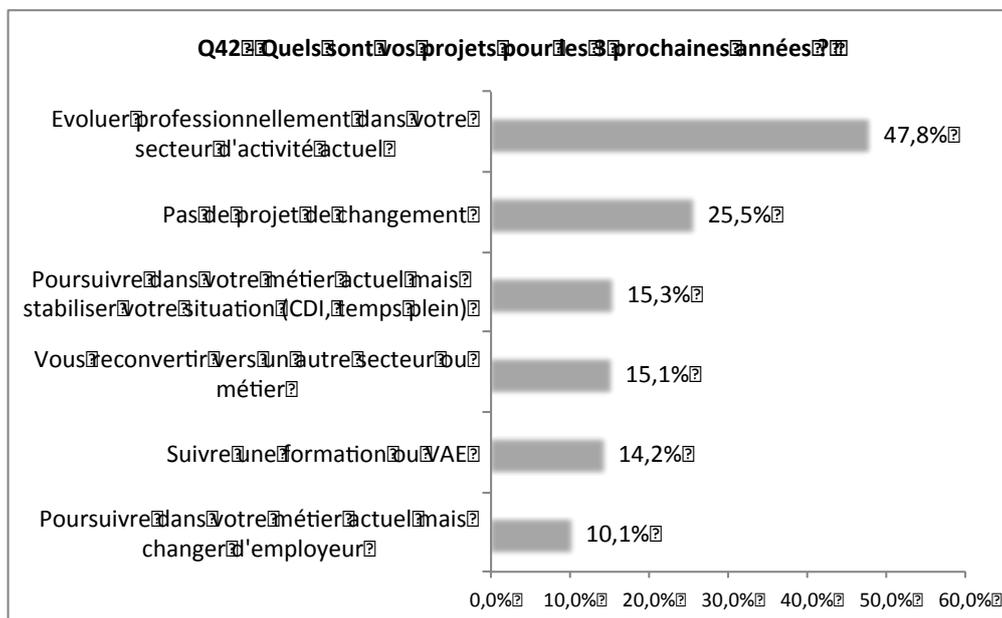


Les effectifs sont trop faibles pour décliner le résultat par spécialité. On peut néanmoins noter que, à nouveau, dans la spécialité APT, la difficulté à trouver un emploi qui permette de vivre de cette activité est un facteur explicatif de l'arrêt du métier aussi fréquent que le choix (pour 38% des répondants dans cette spécialité).

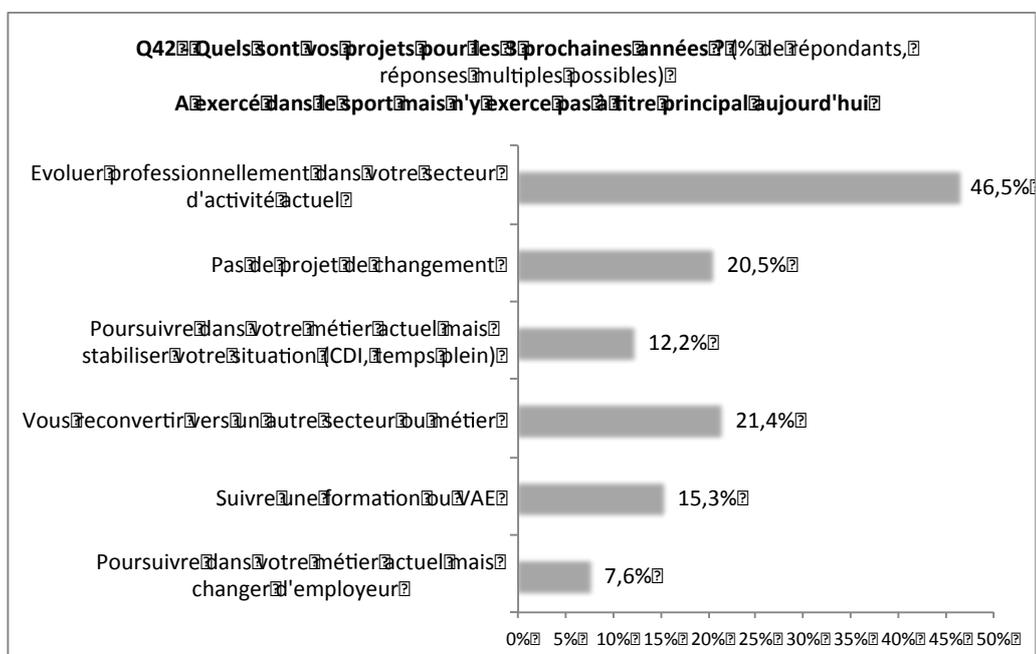
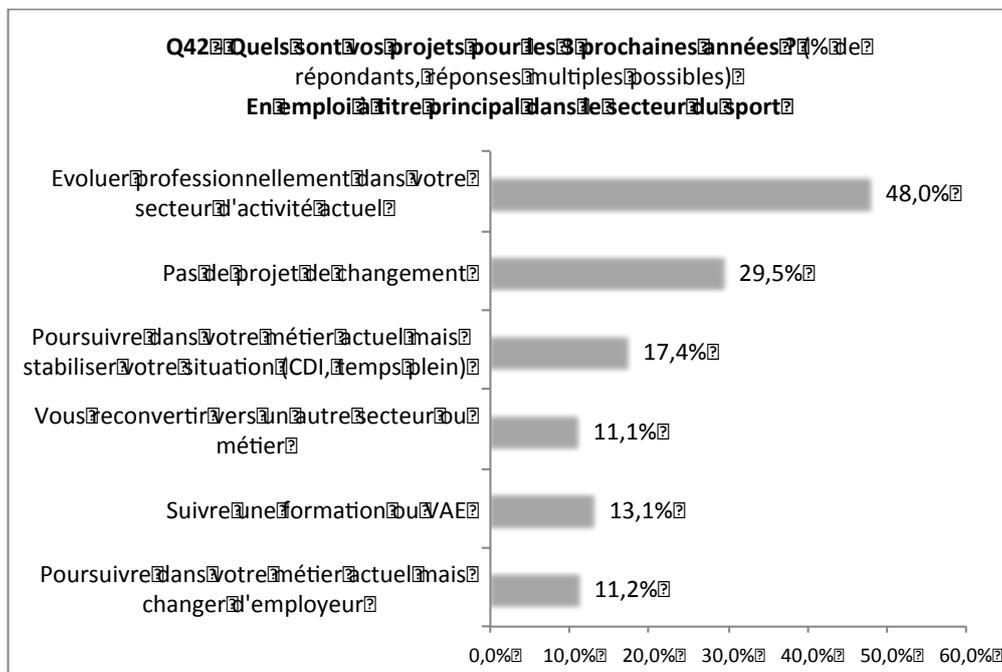
Pour autant, 49% des professionnels n'exerçant plus à titre principal dans le sport ont une activité saisonnière (44%) ou secondaire (5%) dans le sport. La principale activité exercée est alors APT (44%) puis équitation (20%). Elle est exercée en statut salarié (49%) ou auto-entrepreneur (33%).

1.4 – Les projets pour les prochaines années

Quelle que soit leur situation professionnelle aujourd'hui, le principal projet des anciens diplômés pour les 3 prochaines années est d'évoluer professionnellement dans leur secteur d'activité actuel.



Les professionnel(le)s en emploi dans le secteur du sport aujourd'hui sont un peu plus nombreux à ne souhaiter aucun changement (29%) et un peu moins nombreux à souhaiter se reconvertir vers un autre secteur ou métier (11%). Inversement, une plus grande proportion des professionnel(le)s qui ont exercé dans le sport mais n'y n'exercent pas à titre principal aujourd'hui souhaiterait se reconvertir vers un autre métier (21%) tandis qu'une plus faible proportion d'entre eux ne souhaiterait aucun changement. Ces données traduisent sans doute une plus grande satisfaction des professionnel(le)s en emploi à titre principal dans le sport aujourd'hui. L'effectif des professionnel(le)s qui n'ont jamais exercé dans le secteur du sport depuis leur diplôme est faible et ne permet pas une exploitation robuste. On pourra néanmoins noter qu'une proportion plus importante d'entre eux (55%) souhaite évoluer professionnellement dans leur secteur d'activité actuel.

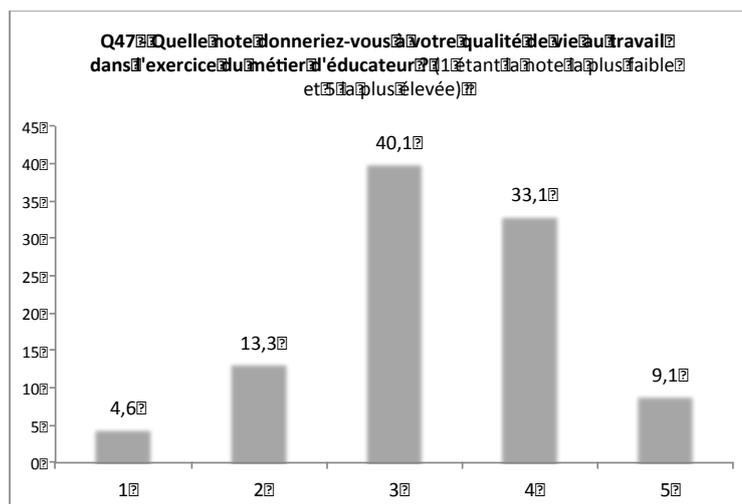


Les différentes spécialités présentent des spécificités :

- une proportion plus importante de professionnels souhaite évoluer professionnellement dans les spécialités APT et AGFF. La filière APT se caractérise également par des projets de formation ou VAE plus importants.
- Les spécialités natation et tennis se caractérisent par une proportion relativement élevée de professionnel(le)s qui souhaitent stabiliser leur situation (CDI, temps plein). Et en natation ils sont également nombreux à vouloir se reconverter vers un autre secteur ou métier.

Q42 – Quels sont vos projets pour les 3 prochaines années ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
Poursuivre dans votre métier actuel mais changer d'employeur	9%	10%	13%	7%	10%
Poursuivre dans votre métier actuel mais stabiliser votre situation (CDI, temps plein)	15%	20%	13%	12%	22%
Evoluer professionnellement dans votre secteur d'activité actuel	52%	43%	51%	43%	46%
Suivre une formation ou VAE	19%	10%	11%	13%	13%
Vous reconverter vers un autre secteur ou métier	13%	21%	14%	16%	11%
Pas de projet de changement	21%	23%	27%	31%	35%
Total (>100% car réponses multiples)	130%	127%	129%	122%	136%

Enfin, il était demandé au répondant de noter la qualité de vie au travail dans l'exercice du métier d'éducateur en lui attribuant une note de 1 à 5, 1 étant la note la plus faible et 5 la plus élevée. Cette qualité de vie au travail est plutôt perçue comme mitigée puisque seul 42% des répondants la juge plutôt bonne (note de 4 et 5), 40% lui attribue une note moyenne (3), et 18% une note plutôt faible (1 ou 2).



Les plus critiques vis-à-vis de leur qualité de vie au travail sont les professionnels en équitation (27% de note 1 et 2) tandis que les plus positifs sont les professionnels de l'AGFF.

Q47 – Quelle note donneriez-vous à votre QVT dans l'exercice du métier d'éducateur ?	APT	Natation	AGFF	Equitation	Tennis
1	3%	8%	4%	5%	3%
2	12%	13%	10%	22%	8%
3	41%	37%	33%	48%	44%
4	33%	35%	40%	23%	38%
5	11%	8%	13%	3%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

2 - UNE TYPOLOGIE DES PARCOURS

Une typologie de parcours, fonction de l'exercice ou non du métier d'éducateur sportif depuis l'obtention du diplôme et de la situation professionnelle aujourd'hui, a été construite afin d'essayer de mettre en évidence les caractéristiques de ces parcours et de les quantifier.

Ces parcours ont été construits à partir des réponses à l'enquête par questionnaire en retenant 4 variables :

- ✓ Q15 – Depuis l'obtention de votre BEES, BPJEPS et/ou DEJEPS, avez-vous exercé le métier d'éducateur sportif ?
- ✓ Q26 – Quelle est votre situation professionnelle aujourd'hui ?
- ✓ Q27 – Si vous êtes en emploi, quel métier exercez-vous à titre principal ?
- ✓ Q28 – Exercez-vous ce métier à plein temps ou à temps partiel ?

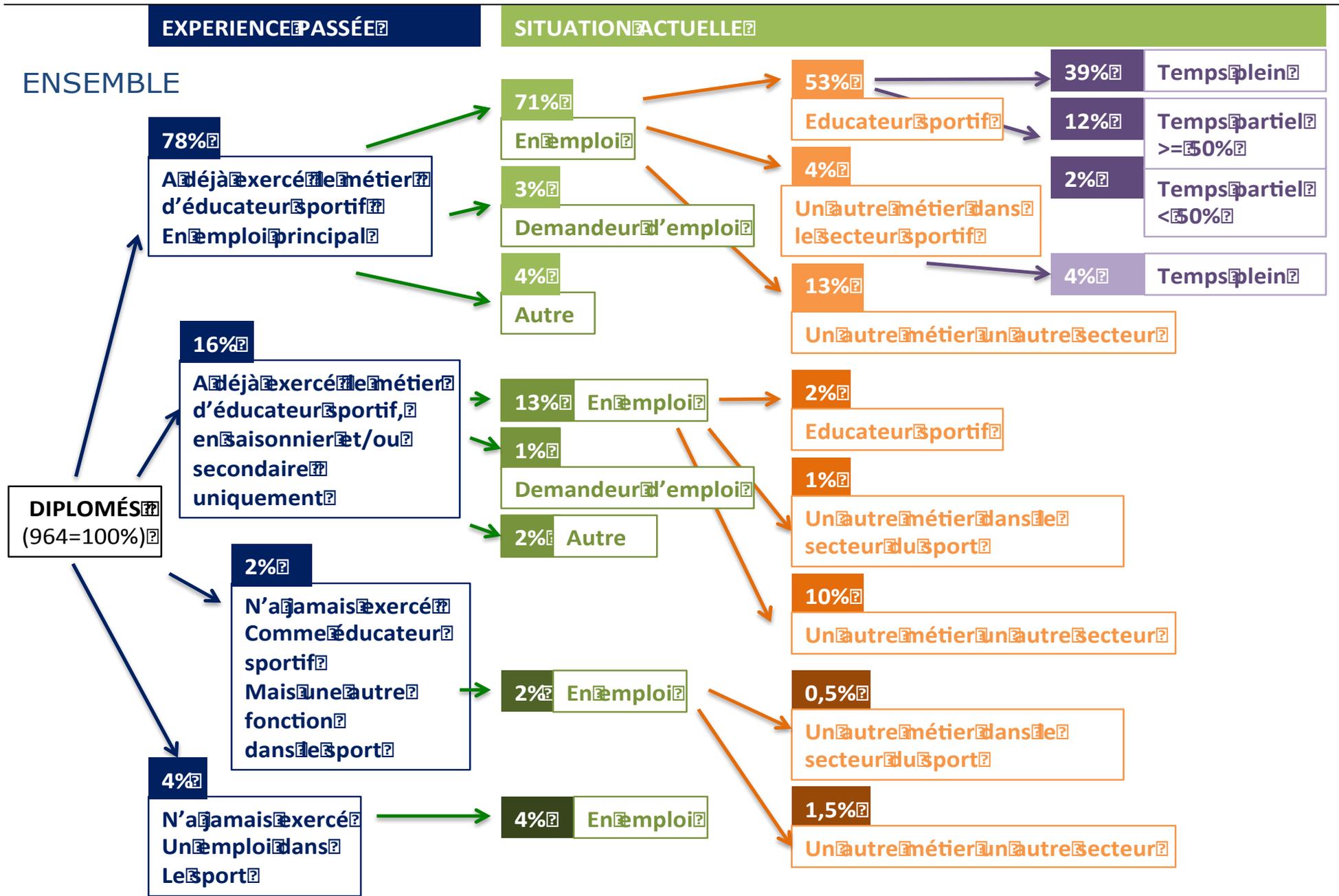
Le graphique ci-après représente les différents parcours des diplômés pour l'ensemble des répondants (964 répondants). Ces parcours ont été déclinés par discipline (APT, Natation, AGFF, Equitation, Tennis), leur représentation graphique est en annexe. Compte-tenu d'effectifs parfois insuffisants, le niveau de détail n'est pas similaire pour toutes les disciplines.

Guide de lecture :

Chaque couleur représente la répartition de l'ensemble des répondants entre les différentes situations. Le pourcentage indiqué est à chaque fois le pourcentage du total des diplômés qui se situent dans ce parcours.

Les parcours du graphique qui suit sont à lire comme suit :

- Sur l'ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête, 78% a déjà exercé le métier d'éducateur sportif en emploi principal au moins (et peut avoir exercé également en saisonnier et secondaire), 16% a déjà exercé en saisonnier et/ou secondaire uniquement, etc.
- Sur l'ensemble des diplômés, 71% a déjà exercé le métier d'éducateur sportif en emploi principal et est aujourd'hui en emploi, 53% a déjà exercé le métier d'éducateur sportif en emploi principal et est aujourd'hui en emploi et exerce aujourd'hui le métier d'éducateur sportif, etc.



2.1 - Les différents types de parcours identifiés

Parmi l'ensemble des diplômés éducateurs sportifs des 5 spécialités étudiées¹ :

- **61% des diplômés exercent aujourd'hui dans le secteur du sport :**
 - o **53% exercent aujourd'hui le métier d'éducateur sportif** comme activité principale et **39% l'exercent à plein temps.**
 - o 2% exercent aujourd'hui le métier d'éducateur sportif comme activité saisonnière ou secondaire uniquement
 - o 5,5% des diplômés ont évolué vers un autre métier dans le secteur du sport depuis l'obtention de leur diplôme, 4% après avoir exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale, 1% après l'avoir exercé comme activité saisonnière ou secondaire et 0,5% qui étaient directement passé sur une autre fonction dans le secteur du sport à l'issue du diplôme.
- **28% des diplômés sont en emploi dans un secteur autre que le sport,** 23% l'ont quitté après avoir exercé le métier d'éducateur sportif pendant quelques années comme activité principale (13%) ou comme activité saisonnière ou secondaire uniquement (10%), 1,5% ont quitté ce secteur après y avoir exercé une fonction autre que éducateur sportif et 4% n'ont jamais exercé dans ce secteur depuis l'obtention du diplôme.
- **4% des diplômés sont aujourd'hui demandeurs d'emploi,** 3% après avoir exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale et 1% après l'avoir exercé comme activité saisonnière ou secondaire uniquement.
- Enfin, **6% des diplômés sont aujourd'hui dans une situation « autre »** (formation, sans activité...), 4% après avoir exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale et 2% après l'avoir exercé comme activité saisonnière ou secondaire uniquement.

Ces résultats confirment **l'instabilité et la précarité des parcours des éducateurs sportifs.** Après quelques années, seuls 39% des diplômés exercent le métier d'éducateur sportif à plein temps, et arrivent donc à vivre de ce métier, et un peu plus de 5% ont évolué vers une autre fonction dans le secteur du sport. 16% d'entre eux exercent toujours ce métier mais à temps partiels ou comme activité secondaire ou saisonnière uniquement. Enfin, on a vu que près de 30% des diplômés ont quitté le secteur du sport aujourd'hui.

Quels sont alors les facteurs explicatifs ces parcours ? Est-ce par choix ? Est-ce en raison des difficultés à trouver un emploi stable ? Certaines caractéristiques (niveau de diplôme ou multi-diplômes, la formation, le statut d'emploi...) sont-elles favorables au déroulement d'un parcours dans le secteur du sport ? D'autres au contraire pénalisantes ? Les perceptions, attentes des diplômés à l'entrée en formation influent-elles ensuite le déroulement de ce parcours ?

Une première analyse ci-dessous tente de répondre à ces questions au travers de l'exploitation des données de l'enquête. Elle est complétée et largement enrichie par l'analyse des entretiens qualitatifs réalisés avec quelques répondants qui eux seuls permettent de comprendre le cheminement du professionnel, les déterminants de son choix, l'impact des difficultés rencontrées ou au contraire des opportunités qui ont pu être saisies (cf 3 – Les freins et leviers au parcours des diplômés).

¹ Le total est légèrement différent de 100% en raison des arrondis sur les chiffres qui en facilitent la lecture

2.2 - Les facteurs explicatifs de ces parcours

Afin de mieux comprendre les déterminants de ces parcours, nous avons essayé de les caractériser par différents éléments descriptifs : leur profil, la discipline, la formation, le niveau et les diplômes détenus, les motivations, l'image du métier, les conditions d'exercice, les projets pour les 3 prochaines années².

Compte-tenu des objectifs de l'étude, 3 catégories de diplômés ont été définies à partir de leur parcours :

- 1. Catégorie 1 - Les diplômés qui exercent aujourd'hui à titre principal dans le secteur du sport (61% des répondants)**
 - ⇒ quelles sont alors les facteurs favorisant cette situation ?
- 2. Catégorie 2 - Les diplômés qui ont exercé dans le secteur du sport mais qui n'y exercent plus à titre principal aujourd'hui (34% des répondants)**
 - ⇒ quelles sont les raisons, les déterminants de cette sortie du métier ? (4% des répondants, attention l'effectif est relativement faible, les résultats sont à prendre à titre indicatif seulement)
- 3. Catégorie 3 - Les diplômés qui n'ont jamais exercé dans le secteur du sport**
 - ⇒ pourquoi n'ont-ils jamais exercé ce métier ?

On notera tout d'abord que les variables de profil, sexe, âge, situation familiale ou encore l'ancienneté du diplôme impactent peu le parcours du diplômé. Seuls ceux qui n'ont jamais exercé le métier depuis l'obtention du diplôme présentent quelques spécificités qui sont décrites dans le paragraphe correspondant.

Catégorie 1 - Les diplômés qui exercent aujourd'hui à titre principal dans le secteur du sport

La spécialité APT est sous-représentée dans cette catégorie (49% des diplômés sont dans cette catégorie contre plus de 70% dans les autres spécialités), ce parcours est donc plus difficile à réaliser pour ces professionnel(le)s et moins de la moitié d'entre eux y parviennent. Inversement la spécialité tennis est sur-représentée (86% des diplômés sont dans cette catégorie). Parmi les 5 spécialités, c'est donc la filière tennis qui est la plus favorable à un parcours réussi dans le métier.

Un facteur essentiel dans ce parcours est la motivation pour passer le diplôme : les professionnel(le)s dans cette catégorie étaient plus fréquemment motivé(e)s pour exercer le métier d'éducateur sportif comme activité principale (67% d'entre eux contre 50% dans la catégorie 2 et 29% dans la catégorie 3). Leur projet était donc bien défini dès l'entrée en formation.

Un autre facteur favorable est la multi-qualification dans le secteur du sport. En effet, on constate que dans cette catégorie, les professionnel(le)s ont un peu plus fréquemment un autre titre ou diplôme du secteur du sport BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS (17% d'entre eux contre 12% dans les 2 autres catégories) et/ou un diplôme STAPS (17% contre 9% en catégorie 2 et 5% en catégorie 3). Au-delà du diplôme, c'est sans doute un niveau de formation plus élevé qui favorise la réussite de ce parcours en lien avec les compétences, autres que les seules compétences techniques, qu'exigent ce métier (cf partie 3).

² Croisement avec l'ensemble des variables et repérage des liens de dépendance significatifs

Dans l'exercice du métier d'éducateur sportif, ces professionnel(le)s ont multiplié les statuts : ils ont travaillé plus fréquemment comme indépendant (16% contre 7% dans la catégorie 2), comme auto-entrepreneurs (40% contre 31% dans la catégorie 2) et comme salarié (88% contre 84% dans la catégorie 2).

Finalement, les professionnel(le)s de cette catégorie sont plutôt satisfait(e)s et ils ont relativement peu de projets de changement pour les 3 prochaines années : 29% n'ont pas de projet de changement contre 20% dans la catégorie 2 et 7% dans la catégorie 3). Près de 90% de ces professionnel(le)s attribuent une note de 4 ou 5 à la qualité de vie au travail dans l'exercice du métier d'éducateur sportif.

Catégorie 2 - Les diplômés qui ont exercé dans le secteur du sport mais qui n'y exercent plus à titre principal aujourd'hui

Ces professionnel(le)s ont exercé dans le secteur du sport à titre principal et/ou secondaire et/ou saisonnier et n'exercent pas aujourd'hui dans le secteur du sport à titre principal. Excepté donc ceux qui ont toujours exercé ce métier à titre saisonnier ou secondaire, par le passé et encore aujourd'hui, et qui sont très peu nombreux (3% des diplômés), les autres ont donc à un moment ou à un autre arrêté d'exercer ce métier à titre principal.

Cette situation se retrouve de la même manière dans les 5 spécialités. Aucun élément, dans le cadre de cette enquête, ne met en évidence une différence significative entre les spécialités.

L'arrêt de l'exercice du métier d'éducateur sportif ou d'une autre fonction dans le secteur du sport à titre principal est un choix pour 44% de ces professionnel(le)s, en raison de difficultés à trouver un emploi pour 28% d'entre eux ou parce que les conditions d'emploi proposées ne répondaient pas à leurs attentes pour 20% d'entre eux. Le principal facteur de mécontentement est alors pour près des $\frac{3}{4}$ d'entre eux le salaire. Par ailleurs, ces professionnel(le)s ont plus fréquemment connu des périodes de chômage supérieures à 6 mois (24% d'entre eux contre 14% dans la catégorie 1).

A nouveau, la notion de choix est difficile à interpréter. Est-ce parce que ces professionnel(le)s ont été attirés par un autre secteur ou métier ou bien parce que, même s'ils parvenaient à trouver un emploi et à en vivre et qu'ils appréciaient ce métier, le manque de stabilité, la précarité souvent de ces emplois, les ont amenés à renoncer à ce projet professionnel ? C'est probablement cette 2^{nde} situation qui domine. En effet, 49% de ces professionnel(le)s qui n'exercent plus le métier à titre principal, l'exerce néanmoins comme activité saisonnière ou secondaire. Ils ont donc fait le choix de poursuivre dans ce secteur, de ne pas lâcher totalement le métier en restant sur une activité secondaire. Ils exercent alors pour 49% d'entre eux en salarié, 33% en auto ou micro-entrepreneur et 12% en indépendant.

On constate que, dans cette catégorie, les projets de reconversion sont plus fréquents : 21% des professionnel(le)s souhaitent de reconvertir dans un autre secteur ou métier contre 11% dans la catégorie 1.

Enfin, ils ont une relativement bonne appréciation de la qualité de vie au travail dans l'exercice du métier d'éducateur : 74% d'entre eux lui attribue une note de 4 ou 5. Cette appréciation est néanmoins moins bonne que dans la catégorie 1 (88% de notes de 4 ou 5).

Catégorie 3 - Les diplômés qui n'ont jamais exercé dans le secteur du sport

Les anciens diplômés sont peu nombreux dans cette catégorie. Ils présentent néanmoins des spécificités : les hommes sont sur-représentés (58% contre 50% dans les 2 autres catégories) et ils sont plutôt jeunes et sans enfant (32% d'entre eux contre 24% dans les 2 autres catégories). Ils ont eu leur diplôme plus fréquemment en formation initiale (83% d'entre eux contre 61% dans la catégorie 1 et 56% dans la catégorie 2).

La spécialité APT est sur-représentée dans cette catégorie (68% des professionnel(le)s de cette catégorie avaient passé un diplôme APT alors qu'ils ne sont que 28% dans la catégorie 1 et 45% dans la catégorie 2). Ils ont plus fréquemment un BAFA/BAFD (41% d'entre eux contre 20% dans la catégorie 1 et 29% dans la catégorie 2) et/ou un diplôme de l'animation. Leur niveau de diplôme est moins élevé (58% ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac contre 49% dans la catégorie 2 et 44% dans la catégorie 1).

En termes de motivation, on constate que ces jeunes se sont plus fréquemment que les autres engagés dans la formation sans avoir un projet de métier précis :

- pour 15% d'entre eux la principale motivation pour passer le diplôme était d'exercer dans le secteur du sport mais sans savoir encore dans quel métier contre 6% en catégorie 1 et 8% en catégorie 2
- et inversement pour 29% seulement d'entre eux la motivation était d'exercer comme éducateur sportif contre 67% en catégorie 1 et 50% en catégorie 2.

L'écart entre l'image qu'ils avaient du métier à l'entrée en formation et la réalité est également le plus important dans cette catégorie : seuls 19% d'entre eux avaient une image qui correspondaient tout à fait à la réalité du métier contre 32% en catégorie 1 et 34% en catégorie 2.

Si ces professionnel(le)s n'ont jamais exercé le métier c'est pour plus de la moitié (51%) d'entre eux parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi qui leur permette de l'exercer à titre principal et pour plus d'un tiers d'entre eux par choix (36%).

Enfin, sans surprise compte tenu de ces difficultés, c'est dans cette catégorie que les professionnel(le)s souhaitent le plus fréquemment évoluer professionnellement (55% contre 48% en catégorie 1 et 46% en catégorie 2), se reconverter (22% d'entre eux) ou suivre une formation (20% d'entre eux contre 13% en catégorie 1 et 15% en catégorie 2). Et ils jugent plus sévèrement que les autres catégories la qualité de vie au travail dans l'exercice du métier d'éducateur (même, ou peut être parce que, ils ne l'ont jamais exercé) : 57% d'entre eux attribue une note de 4 ou 5.

En synthèse : le choix du professionnel, 1^{ère} raison du non exercice du métier d'éducateur sportif comme activité principale ?

L'analyse des données a mis en évidence plusieurs caractéristiques liées à un parcours dans le métier d'éducateur sportif réussie ou au contraire liées à une rupture de parcours. Le tableau ci-dessous récapitule ces caractéristiques. Pour rappel, ce résultat est issu d'une analyse statistique des données de l'enquête et repose sur la recherche de liens de dépendance entre les variables. Les éléments qui ressortent sont ceux pour lesquels un lien de dépendance a été mis en évidence, ce ne sont donc que des tendances (par exemple, les diplômés APT connaissent plus fréquemment des ruptures de parcours mais cela ne veut bien sûr pas dire qu'aucun ne réussit dans le métier d'éducateur sportif) et ces éléments ne sont pas exhaustifs (d'autres facteurs peuvent également intervenir).

Facteurs de difficultés dans le parcours	Facteurs favorables dans le déroulement du parcours
La spécialité APT	La spécialité tennis
Un diplôme passé en formation initiale	Détenir un autre diplôme dans le domaine du sport (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, STAPS)
Un niveau de diplôme <= Bac	Etre motivé par le métier d'éducateur sportif dès l'entrée en formation
Une entrée dans les métiers du sport par l'animation (BAFA...)	Exploiter la multiplicité des statuts dans l'exercice du métier (salarié, auto/micro entrepreneur, indépendant)
Ne pas avoir une idée précise du métier visé à l'entrée en formation	
Une image du métier qui ne correspond pas à la réalité	
Ne pas trouver d'emploi qui permette d'exercer le métier d'éducateur sportif comme activité principale	
Un salaire insuffisant	
Un exercice comme activité secondaire par défaut	

Dans les parcours le facteur choix ressort comme prédominant. Que ce soient les professionnel(le)s qui exercent le métier d'éducateur sportif en secondaire ou saisonnier, les professionnel(le)s qui ont arrêté à un moment ou à un autre d'exercer ce métier à titre principal ou encore les professionnel(le)s qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif, le choix est à chaque fois la 1^{ère} raison invoquée. Et globalement, on peut estimer que le choix est le facteur explicatif du non exercice du métier d'éducateur sportif à titre principal pour 46% d'entre eux, ce qui est une proportion très élevée. D'autant plus si on met se résultat en face de la motivation initiale pour passer le diplôme qui est pour 60% des répondants d'exercer le métier d'éducateur sportif comme activité principale.

Comme expliqué plus haut, la notion de choix est complexe à interpréter. Et il semble qu'ici le choix ne soit pas le renoncement par désintérêt pour le métier mais plutôt en raison d'une réalité qui amène les diplômés à renoncer à l'exercer à titre principal : « je choisis de ne pas exercer car je refuse d'exercer ce métier tel qu'il est ». La difficulté à trouver un emploi est ensuite le 2^{ème} facteur explicatif (34% des répondants) et les conditions d'emploi non satisfaisantes le 3^{ème} facteur explicatif (17% des répondants). Ce n'est donc pas uniquement la précarité de l'emploi ou des conditions de travail qui motivent le non exercice, et la réalité du métier couvre probablement d'autres facteurs tels que l'évolution professionnelle, la reconnaissance et la valorisation de cette activité ou encore l'aspect nécessairement « entrepreneurial » de l'exercice...Ces éléments ressortent fortement des entretiens menés avec quelques diplômés et de l'analyse des questions ouvertes du questionnaire (cf. 3 – Les freins et leviers au parcours des diplômés).

Les raisons pour lesquelles le répondant n'exerce pas le métier d'éducateur sportif comme activité principale :	Ceux qui ont déjà exercé le métier d'éducateur sportif en secondaire ou saisonnier, raisons ? (Q17)	Ceux qui ont exercé le métier d'éducateur sportif mais ne l'exerce pas aujourd'hui comme activité principale, raisons ? (Q37)	Ceux qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif, raisons ? (Q23)	Ensemble
Par choix	51%	44%	33%	46%
<i>Rappel de la principale motivation pour passer le diplôme : exercer le métier d'éducateur sportif comme activité principale</i>	67%	50%	29%	60%
Difficultés à trouver un emploi qui permette d'exercer l'activité à titre principal	38%	28%	45%	34%
Conditions d'emploi qui ne répondent pas aux attentes	13%	20%	22%	17%

Par choix	Ceux qui ont déjà exercé le métier d'éducateur sportif en secondaire ou saisonnier, raisons ? (Q17)	Ceux qui ont exercé le métier d'éducateur sportif mais ne l'exerce pas aujourd'hui comme activité principale, raisons? (Q37) (Effectifs relativement faibles)	Ceux qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif, raisons ? (Q23)
APT	37%	38%	47%
Natation	64%	36% (effectif faible)	ns
AGFF	54%	46%	ns
Equitation	54%	51%	ns
Tennis	90% (effectif faible)	ns	ns

Difficultés à trouver un emploi qui permette d'exercer l'activité à titre principal	Ceux qui ont déjà exercé le métier d'éducateur sportif en secondaire ou saisonnier, raisons ? (Q17)	Ceux qui ont exercé le métier d'éducateur sportif mais ne l'exerce pas aujourd'hui comme activité principale, raisons ? (Q37) (Effectifs relativement faibles)	Ceux qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif, raisons ? (Q23)
APT	52%	38%	21%
Natation	19%	12% (Effectif faible)	ns
AGFF	32%	20%	ns
Equitation	37%	26%	ns
Tennis	ns	ns	ns

Conditions d'emploi qui ne répondent pas aux attentes	Ceux qui ont déjà exercé le métier d'éducateur sportif en secondaire ou saisonnier, raisons ? (Q17)	Ceux qui ont exercé le métier d'éducateur sportif mais ne l'exerce pas aujourd'hui comme activité principale, raisons ? (Q37) (Effectifs relativement faibles)	Ceux qui n'ont jamais exercé le métier d'éducateur sportif, raisons ? (Q23)
APT	11%	13%	21%
Natation	21%	44% (Effectif faible)	ns
AGFF	20%	26%	ns
Equitation	15%	21%	ns
Tennis	ns	ns	ns

3 - LES FREINS ET LEVIERS AUX PARCOURS DES DIPLOMES

3.1 - Des parcours non-linéaires, dont la construction repose principalement sur l'initiative individuelle

Les parcours des diplômés se caractérisent par leur très grande hétérogénéité. **Peu d'entre eux ont suivi un parcours linéaire** d'obtention d'un diplôme d'éducateur sportif, pour ensuite exercer ce métier dans la durée. Surtout, **tous ont apporté progressivement une coloration particulière à ce diplôme**, du fait de leur expérience personnelle (en tant que pratiquant sportif, encadrant bénévole, etc.) ou en le complétant par l'obtention d'autres qualifications, par leurs choix en termes d'exercice du métier, d'autres expériences professionnelles, etc. Ces choix sont déterminants afin de rendre possible une certaine longévité, ou pour favoriser une évolution professionnelle dans le secteur du sport.

3.1.1 - La nécessité de gérer son parcours professionnel et d'être « entrepreneur » de son emploi

Les parcours des diplômés sont rarement linéaires, et se construisent souvent avec **la combinaison (simultanée ou successive) de différentes situations d'emploi**, auxquelles s'ajoutent souvent d'autres activités, réalisées en tant que pratiquant ou bénévole, dans le domaine sportif.

Plusieurs situations sont récurrentes dans les parcours des diplômés, et exigent de leur part une forte adaptabilité, mais aussi une capacité d'initiative afin qu'ils soient en mesure de saisir les opportunités existantes pour construire leur parcours :

- **Accepter la mobilité géographique** : selon les disciplines et les territoires, accepter la mobilité géographique peut être une nécessité pour accéder à un emploi, ou une opportunité pour évoluer (sur des fonctions d'encadrement, dans des clubs de haut niveau, vers d'autres disciplines, etc.). Certains diplômés décrivent des parcours de mobilité, avec des déplacements importants (changement de départements souvent, de régions, voire expériences à l'étranger). Les personnes ayant connu ces mobilités ont su en faire des leviers à leur parcours professionnel, et s'en saisir comme des opportunités. Elles ont aussi conscience que c'est un véritable choix de vie.

Entretien n°1 : Ludovic¹, diplômé BPJEPS APT, la nécessité d'accepter la mobilité géographique pour suivre les offres d'emploi

Ludovic est âgé de 32 ans, il exerce depuis plus de 10 ans le métier d'éducateur sportif dans le domaine de l'athlétisme. Ludovic a exercé au sein de 3 clubs d'athlétisme différents, a déménagé deux fois, au sein de 3 régions différentes. Il explique avoir eu « *l'embaras du choix* » en termes de postes, mais qu'il fallait pour cela accepter la mobilité géographique, du fait du faible nombre de postes sur un même territoire, et de la fragilité des structures associatives qui les portent.

Entretien n°7 : Jonas, diplômé d'un BPJEPS APT obtenu en 2007, et ayant directement évolué vers des fonctions de management

¹ Afin de respecter l'anonymat des personnes interrogées, les prénoms ont été changés.

Jonas, 42 ans, explique avoir « traversé 3 départements, 3 lieux différents (rural et urbains), travaillé en bord de la mer, en montagne. Je le prends comme une chance, un bagage, même si c'est plus compliqué pour ceux qui ont des contraintes familiales. J'encourage la mobilité, il faut aller voir ailleurs ce qui se fait. Entre les départements, les politiques peuvent être complètement différentes. Il ne faut pas avoir peur de la mobilité, voir ça comme un challenge ».

Entretien n°12 : Maurice, diplômé d'un BEES tennis, avec une carrière d'entraîneur en compétition

Maurice a aujourd'hui 60 ans. Il a d'abord exercé dans un club de Bourgogne pendant 10 ans, où il assurait principalement une fonction d'entraîneur pour de jeunes compétiteurs. Grâce à de bons résultats, il a acquis une reconnaissance sur le secteur, au-delà de son département. On lui a proposé de reprendre un club en Martinique, et il a accepté cette proposition qu'il a vue comme une belle opportunité d'évolution. Après un an, il est revenu en France pour prendre le poste de directeur sportif d'un club situé à Dijon, où il est resté pendant 7 ans. Depuis, il est revenu en Auvergne-Rhône-Alpe et dirige un club lyonnais.

- **Constituer son activité en mobilisant les différentes possibilités d'exercice (multi-employeur, multi-statut...)** : le métier nécessite de la part des professionnels qu'ils soient de véritables « entrepreneurs » de leur carrière. Ils doivent pouvoir se saisir des différentes combinaisons d'emploi possibles afin de se construire une activité permettant de vivre du métier. Il est en effet finalement assez rare qu'un éducateur sportif vive d'un seul emploi. En général, ils interviennent auprès de différentes structures (en tant que salariés, ou auto-entrepreneurs, ou en combinant les deux statuts). Cette situation est liée à la difficulté à accéder à un temps-plein auprès d'un seul employeur, mais certains diplômés y voient aussi l'opportunité de personnaliser leur parcours, d'en faire le reflet de leur expérience personnelle.
- **S'adapter aux contextes d'exercice du métier et aux différents publics** : en formation, les diplômés acquièrent des compétences techniques qu'ils doivent ensuite mettre en situation. En particulier, ils doivent apprendre à adapter leurs pratiques aux publics auprès desquels ils interviennent (enfants, seniors, adultes handicapés, etc.), mais aussi aux contextes d'exercice (pratique amateur, compétition, etc.), et aux politiques des structures qui les emploient (associations, clubs privés, structures publiques). Des diplômés soulignent l'insuffisante connaissance des publics pour certains qui ne leur permet pas toujours de faire cette adaptation.

Du fait de l'adaptation et de l'autonomie qu'il requiert, le métier d'éducateur sportif est exigeant. Il nécessite à la fois d'acquérir des compétences techniques (discipline pratiquée, publics), mais aussi **d'être en mesure d'être le gestionnaire de sa propre carrière** et donc d'acquérir des connaissances du marché de l'emploi (différents statuts d'emploi, employeurs potentiels, droit du travail, état du secteur), de savoir se valoriser auprès des employeurs et/ou de la clientèle, de s'interroger sur une stratégie professionnelle de moyen-terme, de se former en continu (voir « *Un accès à la formation essentiel pour perdurer dans le métier ou dans le secteur, qui relève essentiellement de l'initiative individuelle* »), etc. Les BPJEPS sont des diplômes de niveau IV, facilement accessibles en formation initiale, alors que le métier requière en réalité des compétences bien plus larges.

Les diplômés estiment que c'est une faiblesse des formations. Sans toujours plaider pour la création de modules de formation spécifiques qui concerneraient le développement de l'activité, ils estiment qu'il y a un enjeu fort à communiquer, en particulier auprès des

jeunes, sur ces compétences nécessaires à acquérir (en formation ou par l'expérience) pour réussir dans le métier. Il n'est plus suffisant d'être un bon technicien (**entretien n°8**).

Entretien n°8 : Henri, titulaire d'un BPJEPS APT obtenu en 2002, exerçant le métier en tant que saisonnier

« il faut un discours clair et moins idéal. Les centres de formation devraient expliquer plus, porter l'accent sur comment motiver les gens à développer eux-mêmes leur emploi. Quand on sort d'un BPJEPS, c'est comme si on avait rien, comme un permis de conduire sans la voiture. Les formations sont intéressantes car elles forment à être opérationnel en face du public. Mais sur l'aspect monde du travail, comment se présenter, il y a de grosses lacunes. »

« Je suis étonné et effaré du décalage entre ce qu'on apprend et le besoin quand on travaille. On forme des gens très bons techniquement, pas trop mauvais pédagogiquement. Mais on oublie l'aspect commercial, et le relationnel client. Par exemple la maîtrise des langues pour le tourisme. Moi je parle 5 langues ».

« Sur la couverture sociale, il y a des choses qu'on n'explique pas, par exemple qu'il faut s'inscrire comme demandeur d'emploi quand on est en intersaison, pour être couvert. Ce sont des détails importants ».

3.1.2 - Des arbitrages répétés entre l'exercice d'un métier-passion et des conditions d'emploi contraignantes

L'élément commun à tous les parcours est une orientation vers ce secteur (que ce soit en formation initiale ou en formation continue), par passion du sport, les diplômés étant souvent avant tout des pratiquants sportifs. **Tous soulignent qu'il est difficilement envisageable d'exercer ce métier sans passion**, car il exige un engagement personnel important (volume horaire sur des horaires atypiques et le week-end, frontière souvent ténue avec le bénévolat), alors que les conditions salariales et en particulier la rémunération ne valorisent que peu cet investissement. Ils parlent **ainsi d'un arbitrage constant entre exercer un métier-passion avec de mauvaises conditions d'emploi ou rechercher un métier qui leur donnerait une grande stabilité**. Cet arbitrage se pose à l'entrée dans le métier, mais aussi tout au long de leur parcours professionnel.

Les diplômés s'accordent en effet très largement sur les points positifs et les points négatifs du métier d'éducateur sportif :

Point positif	Point négatif
<p>faire de sa passion un métier</p> <p>transmettre à d'autres cette passion ainsi que les connaissances et l'expérience acquises</p> <p>évoluer dans le domaine du sport (ou plus précisément de la spécialité)</p>	<p>les horaires de travail, et le volume d'heures (nécessaires pour accéder à une rémunération satisfaisante)</p> <p>la précarité de l'emploi</p> <p>une valorisation insuffisante (symbolique, mais aussi financière)</p>

A l'entrée dans le métier, le niveau de connaissance préalable de cette réalité est déterminant. Les diplômés soulignent que les aspects contraignants du métier sont souvent trop minimisés dans les formations. C'est donc avant tout l'expérience personnelle, acquise au sein d'un environnement familial, par la pratique d'une discipline, des expériences bénévoles ou en stage, qui dote certains d'entre eux d'une vision plus réaliste du métier d'éducateur sportif :

- les diplômés mal préparés à cette réalité, souvent jeunes et en formation initiale, peuvent vivre une confrontation brutale à la réalité en sortant de formation, qui parfois les conduit à renoncer à l'exercice de ce métier (**entretien n°3**)

Entretien n°3 : Delphine, titulaire d'un BEES Activités de la forme obtenu en 2002, et exerçant aujourd'hui le métier d'éducatrice sportive dans cette discipline

Delphine se souvient que sur sa promotion de 15 diplômés, seuls 4 ont déjà exercé le métier, et 2 l'exercent encore aujourd'hui. Elle explique cette déperdition par la méconnaissance de la réalité du métier, et notamment des horaires et volume de travail nécessaires pour se dégager un salaire acceptable : « *les autres se sont vite confrontés à la réalité* ».

- ceux qui entrent en formation en connaissance de cause font un choix plus éclairé, ou alors envisagent d'emblée cette activité comme une activité secondaire ou saisonnière (**entretien n°11**)
- enfin, des diplômés en reconversion professionnelle alors qu'ils exerçaient un métier dans un autre secteur, font le choix résolu de faire de leur passion un métier, tout en ayant conscience de ce que cela implique en termes de conditions d'emploi. Pour certains, ils restent sur ces métiers dans la durée, tandis que d'autres évoluent vers d'autres fonctions dans le secteur du sport, ou en font une expérience temporaire avant de retourner dans leur secteur d'origine (**entretien n°6, entretien n°9**).

Entretien n°6 : Charlotte, titulaire d'un BPJEPS APT, exerçant le métier d'éducatrice sportive en complément de son activité principale.

Charlotte a 54 ans. Elle a une formation initiale de secrétaire médicale, et a exercé ce métier jusqu'à 40 ans. En 2005, elle a décidé de passer le BPJEPS APT, car ayant toujours aimé le sport elle souhaitait en faire son métier. Elle explique avoir longtemps hésité, car cela supposait de renoncer à des conditions d'emploi avantageuses, et d'accepter l'incertitude liée à cette reconversion professionnelle. Au début, Charlotte a gardé son emploi de secrétaire médicale, et exerçait en complément le métier d'éducatrice sportive. En 2008, elle a décidé de passer à temps plein sur le sport, et a créé son association, dans laquelle elle était la seule salariée. Elle décrit la difficulté à se constituer une activité suffisante pour en vivre : « *par ci, par là, le temps sur les routes pas payé, je gagnais une misère, ça a duré 3 ans : peu d'heures et beaucoup de déplacements* ». Finalement, elle est revenue à son activité initiale, et exerce le métier d'éducatrice sportive comme activité secondaire.

Entretien n°9 : Gérard, 48 ans, titulaire d'un BPJEPS APT, exerçant le métier d'éducateur sportif à titre secondaire

Gerard s'est orienté vers le BPJEPS APT en reconversion professionnelle, alors qu'il était titulaire de la fonction publique dans un autre domaine d'activité. Il a suivi cette formation en continuant à travailler, car son employeur était peu favorable à ce projet. En journée, il occupait son poste à la mairie, le midi et le soir il travaillait le sport : « *9h à la mairie, le reste en Fac de sport, je me faisais des semaines de 70h* ». Il a ensuite pris une disponibilité auprès de la fonction publique territoriale et a exercé pendant 1 an à temps plein au sein d'une association : « *je le faisais par passion, pas pour le salaire* ». La structure a rencontré des difficultés et n'a pas pu pérenniser son poste, il est donc revenu dans la fonction publique territoriale à mi-temps. Le reste du temps, il continue à exercer le métier en activité secondaire sous statut d'auto-entrepreneur : il intervient auprès de personnes âgées

dans un hôpital, il travaille parfois pour des publics scolaires, et assure aussi des missions bénévoles. A ce jour, ce volume d'heures ne lui permettrait pas d'en faire une activité principale car il n'y a pas une clientèle suffisante sur son territoire. D'ailleurs, sur cette difficulté, il estime « *en BPJEPS, il n'y a pas de cours là-dessus, ça aurait été bien d'expliquer* ».

Entretien n°11 : Claire, titulaire d'un BPJEPS activités équestres obtenu en 2009, n'a jamais envisagé d'en faire une activité principale, qu'elle juge trop précaire

Claire est une femme de 38 ans. Elle est issue d'une famille de compétiteurs dans le domaine de l'équitation, et a évolué depuis son enfance dans ce secteur. Elle dit être passionnée, et pour autant n'a jamais envisagé d'en faire son métier, car elle est parfaitement consciente du sacrifice que cela impliquerait (conditions d'emploi, vie de famille, etc.).

Elle a passé le BPJEPS activités équestres pour en faire une compétence transférable dans son métier d'éducatrice spécialisée. L'obtention de ce diplôme, dont la formation a été financée par sa structure, lui a permis de développer un projet de médiation animale avec des adultes en situation de handicap.

Elle porte un regard très négatif sur les conditions d'exercice du métier d'éducateur sportif dans le domaine équestre : « *on arrive à peine à manger, à se loger. Des collègues ont mis 3 ans avant de se sortir un salaire* », « *on est seuls pour tout gérer* ».

Les diplômés interrogés préconisent tous que les jeunes souhaitant s'orienter vers ces métiers, s'informent au préalable sur la réalité de ses conditions d'exercice : en cherchant des conseils auprès de professionnels, en s'engageant à titre bénévole sur des fonctions d'encadrement, en réalisant des stages. En effet, au-delà des conditions d'exercice du métier, certains pratiquants sportifs s'orientent vers ces diplômes avant tout motivés leur passion du sport. **Ils n'ont pas toujours pleinement conscience de l'objet principal du métier, l'enseignement et de la transmission de savoirs.** Il est donc essentiel de pouvoir valider au préalable cette appétence pour l'enseignement.

Entretien n°10 : Alban, titulaire d'un BESAT et d'un BPJEPS activité aquatiques et de la natation (2008 et 2016)

« *je leur conseillerais d'aller suivre un entraîneur pendant 1 mois, avec un cycle de compétitions, pour connaître la réalité du métier. Il faut vivre les choses avant de vouloir s'engager.* »

« *Il y a un manque d'aides et de moyens. Les éducateurs sont souvent très jeunes, et derrière ils ne s'en sortent pas toujours. Il faudrait créer des passerelles entre l'éducateur en place, et les futurs éducateurs. Il faut commencer à préparer son insertion professionnelle avant même la formation, que ce soit en stage ou bénévolement. Ça permet aussi de sélectionner des gens de vocation. Il y a une pénurie d'éducateurs car les jeunes sont dégoûtés par les conditions de travail* ».

Tout au long du parcours, plusieurs éléments peuvent réinterroger le choix d'exercer ce métier, en lien avec l'arbitrage défini précédemment :

- **L'évolution de la situation personnelle et familiale (entretien n°2, entretien n°10)** : les diplômés soulignent que le métier est difficilement conciliable avec une vie familiale, et que le pratiquer implique des sacrifices sur sa vie personnelle. D'une part parce qu'il n'assure pas une stabilité, et parce qu'il s'accompagne d'horaires de travail en soirée, et souvent le week-end. Des éducateurs font alors le choix de reconversions professionnelles lorsque cette situation d'emploi n'est plus tenable

compte-tenu de leur vie personnelle. Ou alors, ils évoluent dans le métier vers d'autres statuts d'emploi (concours Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) pour entrer dans la fonction publique territoriale, ou vers d'autres fonctions dans le secteur du sport,

- **Le désir d'accéder à de meilleures conditions salariales (entretien n°3)**, avec parfois la frustration de ne pas pouvoir exercer le métier souhaité dans de bonnes conditions, que ce soit en termes de rémunération ou conditions de travail (horaires, déplacements),
- **L'usure physique (entretien n°7)** : des diplômés décrivent un métier fatiguant, physiquement et psychologiquement : déplacements, manutention (transport du matériel), exercice en extérieur (et confrontation aux aléas de la météo), volume horaire important, contact permanent avec le public, etc. Certains, en fin de carrière, jugent rétrospectivement indispensable de préparer une évolution vers d'autres fonctions, ou de diversifier l'activité pour la rendre tenable dans le temps.

Entretien n°3 : Delphine, titulaire d'un BEES Activités de la forme obtenu en 2002, et exerçant aujourd'hui le métier d'éducatrice sportive dans cette discipline, se questionne sur son avenir dans le métier

Delphine est âgée de 52 ans, elle a obtenu un BEES activités de la forme en 2002. Elle travaille aujourd'hui avec des amplitudes horaires importantes : elle commence sa journée entre 8h30 et 9h00 le matin, et termine à 20h30 le soir en général, pour un total de 32h de cours hebdomadaires partagé entre 5 associations. Sa journée est morcelée, et elle estime à 10h hebdomadaires le temps passé en déplacements entre ses différents lieux d'intervention. Sur son métier, elle conclut : *« je ne fais que ça »*. Elle parle d'un choix, mais aussi d'une nécessité pour accéder à un niveau de rémunération souhaité (2 200 euros mensuels net). Elle est toutefois pessimiste sur l'avenir : *« ça fait 17 ans que je suis en CDD, je touche le chômage en juillet et août. A la retraite, je vais toucher 900 euros alors que j'ai travaillé toute ma vie. Je n'ai aucun avantage, aucune prime d'ancienneté »*.

Entretien n°7 : Jonas, diplômé d'un BPJEPS APT obtenu en 2007, actuellement directeur de trois associations dans le domaine de l'animation et du sport

Jonas estime que le métier d'éducateur sportif est particulièrement exigeant : *« on est toujours sur le terrain. Ça demande une certaine condition humaine et physique, il y a aussi l'usure physique. Il faut évoluer. De ma promo de 2007, j'ai des collègues qui vivent de ça encore aujourd'hui. Mais il faut tomber sur une structure avec des reins très solides »*.

Entretien n°10 : Alban, titulaire d'un BESAT et d'un BPJEPS activité aquatiques et de la natation (2008 et 2016)

Alban a exercé le métier d'éducateur sportif pendant plus de 10 ans à titre principal. Il se décrit comme *« un compétiteur dans l'âme »*, qui a pris beaucoup de plaisir à exercer ce métier, à emmener des jeunes en compétition, à travailler aux côtés de *« gens formidables »*.

Dans ce métier, il a exercé au sein de 4 structures différentes, souvent 7 jours sur 7, entre 48h et 50h par semaine, avec de nombreuses réunions en soirée pour l'une des associations dans laquelle il était particulièrement investi. Son activité était principalement centrée sur

l'entraînement : *« j'aimais ça, je passais ma vie au boulot. Ma vocation première, c'est de tenir un chrono, d'être en tee-shirt au bord de la piscine, de coacher les nageurs ».*

Toutefois, il explique que depuis, il a *« rencontré la femme de ma vie »*, et estime que ce changement de situation n'est pas compatible avec la poursuite de son métier. Il veut *« trouver un emploi stable, qui rémunère bien : entraîneur de natation, ça ne rémunère pas, pour beaucoup d'heures ».*

Il envisage donc de passer des concours pour entrer dans la gendarmerie avec comme objectif d'accéder à davantage de stabilité (statut d'emploi, hiérarchie clairement définie), tout en exerçant un métier avec une dimension physique.

Les personnes qui restent dans ce secteur le font par passion (entretien n°8), mais aussi car elles ont progressivement réussi à gérer leur carrière professionnelle pour s'affranchir de certaines contraintes ou en prendre le parti, ou parce qu'elles ont réussi à évoluer vers d'autres fonctions (entretien n°5).

Entretien n°2 : Guillaume, titulaire d'un BEES natation et BPJEPS APT, actuellement chef de service sport d'une Communauté de Communes

Guillaume a aujourd'hui 45 ans, il est entré dans la natation en tant que pratiquant de haut niveau. Il a cessé cette activité sportive pour passer un BTS action commerciale, en alternance dans une entreprise, avec des volumes horaires ne lui permettant pas de poursuivre ses entraînements. La natation lui manquait, il a donc décidé d'arrêter sa formation avant d'obtenir son BTS. Il est retourné dans son club d'origine et a assisté l'éducateur sportif avant de pouvoir passer son BEESAN en 1999. Après son BEESAN, Guillaume a continué à travailler dans son club, à temps partiel. La première année, pour avoir un volume suffisant d'activité, il travaillait aussi dans 7 écoles privées. Son planning était très morcelé, avec des heures les soirs et week-end (encadrement de compétitions). Pour autant, ce métier lui *« convenait parfaitement, j'avais recollé avec ma passion ».*

En 2009, il a fait le choix de passer le BPJEPS APT, avec un financement par Pôle emploi, *« un choix professionnel, je ne me voyais pas continuer sur ce rythme avec un enfant ».*

Entretien n°5 : Danièle, directrice d'un centre social, titulaire d'un BAPAAT et d'un BEATEP (2004 et 2017)

Immédiatement après sa sortie de formation, Danièle s'est associée à une autre diplômée, pour créer une association dans l'Allier, portant un service d'animation itinérant. Au sein de cette association, elle a occupé une fonction polyvalente, et a pu en particulier développer des ateliers sportifs, car il y avait très peu d'offres dans ce domaine sur le territoire. Elle parle d'un métier passion, dont l'exercice compensait des conditions d'emploi souvent difficiles : *« je me suis régalée et j'adorais ça. J'ai réalisé un rêve », « Je l'ai fait 10 ans, en trainant tout le matériel, tout décharger, recharger, rouler pour se rendre au cours suivant, tous les soirs de la semaine. Il faut le vivre et le faire pour savoir que c'est contraignant. Moi je me régalais, j'ai fait ça pendant 10 ans mais je commençais en avoir assez ».* Aujourd'hui, Danièle est directrice de cette association qui a grandi et est devenue un centre social conventionné avec la Caf. Elle a dû pour cela accéder à un niveau de formation de niveau IV, et s'est orientée vers un DESJEPS dans le domaine de l'animation.

Entretien n°8 : Henri, titulaire d'un BPJEPS APT obtenu en 2002, exerçant le métier en tant que saisonnier

*« je m'éclate dans le métier, mais c'est le côté passion qui me tient. Les gens s'essouffent vite car on leur demande beaucoup sur de courtes périodes, et c'est difficile de se projeter. Je suis ravi de faire ce boulot, mais c'est clairement au détriment d'une vie de famille »,
« le code du travail n'est jamais respecté. Les sociétés abusent beaucoup. C'est très hypocrite, même en formation. On fait miroiter des choses aux stagiaires, alors que c'est faux. Pour autant, on n'est pas mieux payé parce qu'on travaille plus, il y a une précarité de l'emploi. En France, on essaye de protéger les disciplines pour garder le monopole d'activité, mais les personnes ne gagnent pas mieux leur vie, elles travaillent beaucoup pour pas grand-chose »*

A noter, **même lorsqu'ils renoncent à exercer dans le secteur du sport à titre principal, les diplômés ne quittent pas complètement le secteur.** En effet, ils sont souvent avant tout des passionnés, qui se sont interrogés à un moment de leur parcours (en formation initiale ou en formation continue), sur l'opportunité d'en faire leur métier. Quand ils s'orientent vers un autre métier, ils maintiennent souvent un lien coûte que coûte (y compris en y consacrant une part importante de leur temps libre) : pratique du sport, l'exercice du métier d'éducateur à titre professionnel en activité secondaire, engagement en tant qu'encadrant bénévole (**entretien n°6**). Parmi les diplômés interrogés, aucun n'est complètement sorti du secteur, et ceux ayant renoncé à un exercice professionnel du métier parlent d'une question qu'ils se posent de manière récurrente dans leur parcours, et regrettent souvent des conditions d'exercice qui les poussent à y renoncer (**entretien n°10**).

Entretien n°6 : Charlotte, titulaire d'un BPJEPS APT, exerçant le métier d'éducatrice sportive en complément de son activité principale.

Bien qu'elle n'exerce plus le métier d'éducateur sportif à titre principal aujourd'hui, Charlotte continue à l'exercer en complément d'un emploi principal de cadre en radiologie. Au total, elle travaille environ 47h par semaine, par passion : *« je ne vais pas pouvoir continuer comme ça, il va falloir que je me concentre à faire des activités moins difficiles, même si j'ai encore l'énergie pour faire du fitness ».*

Entretien n°10 : Alban, titulaire d'un BESAT et d'un BPJEPS activité aquatiques et de la natation (2008 et 2016)

Alban a quitté le métier d'éducateur sportif, mais en garde une très forte nostalgie : *« je pense à tous les enfants que j'ai laissés en compétition. J'ai le mal de la piscine, je pense à recontacter le président du club, pour intervenir bénévolement », « j'ai aimé ce travail par-dessus tout, quand je travaille je me donne à 200% ».*

3.1.3 - Un accès à la formation essentiel pour perdurer dans le métier ou dans le secteur, qui relève essentiellement de l'initiative individuelle

Du fait de l'exigence du métier, les diplômés insistent sur **la nécessité d'une stratégie professionnelle de long-terme pour perdurer dans le secteur et évoluer professionnellement.** Elle passe notamment (et nécessairement) par l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

Les enjeux sont multiples :

- **Se former pour évoluer professionnellement :** les diplômés jugent indispensable de se former en continu, afin de préserver l'intérêt qu'ils trouvent à leur métier, et

d'éviter la routine ou la lassitude (**entretien n°1**), mais aussi parce que certains d'entre eux jugent les diplômes de niveau IV (en particulier APT) insuffisant seuls pour perdurer dans le métier (**entretien n°7, entretien n°8**),

- **S'adapter à l'évolution du secteur et du métier** : les diplômés observent une évolution rapide du secteur, de la demande (avec une diversification des publics, notamment seniors et adultes handicapés), et du cadre d'exercice du métier (recours croissant au statut d'auto-entrepreneur). Selon eux, il est important pour un éducateur d'être en phase avec ces évolutions, et de savoir en tirer parti notamment pour se positionner face à la concurrence (recours aux différents statuts, spécialisation sur certains publics, etc.). Pour ce faire, il est nécessaire de savoir diversifier ses compétences, pour étoffer son profil : spécialisation sur l'encadrement de publics spécifiques, acquisition de nouvelles compétences techniques, etc. C'est une condition afin de renforcer son employabilité, en proposant une large palette d'activités, ou au contraire une spécialisation sur certains domaines spécifiques.
- **Gérer sa vie physique en adaptant son activité** : le vieillissement du corps est un paramètre essentiel du métier, qu'il faut savoir gérer pour l'exercer dans la durée. Les diplômés ayant une expérience longue dans le métier jugent essentiel d'apprendre à préserver son corps, et à gérer sa vie physique sur le long-terme. Il peut alors devenir nécessaire de se former sur d'autres spécialités, sur d'autres activités, ou d'autres publics, pour être en mesure d'intervenir sur des activités exigeant une moindre sollicitation physique. L'évolution professionnelle vers des fonctions d'encadrement constitue aussi une perspective possible, qui passe ou pas par de la formation.

Entretien n°1 : Ludovic, diplômé BPJEPS APT, un éducateur ayant complété sa formation initiale par d'autres formations

Ludovic est âgé de 32 ans, il exerce actuellement le métier d'éducateur sportif dans le domaine de l'athlétisme. Il a obtenu son premier diplôme du secteur en 2006, il s'agissait alors du BAPAAT « loisirs tout publics ». Depuis, il a tenu à évoluer dans son domaine de compétences en complétant cette première formation par d'autres : un BPJEPS APT (2006), puis une licence STAPS, avec une spécialité athlétisme. Ludovic juge la formation essentielle pour perdurer dans le métier, et continuer à y trouver un sens : « *si je n'avais pas passé d'autres diplômes j'aurais arrêté ce métier, je me serais lassé. En APT on fait tout mais on ne fait rien, les évolutions sont limitées* ». « *Avoir une véritable stratégie professionnelle de long-terme et continuer à se former tout au long de son parcours professionnel et diversifier ses compétences* »

Entretien n°7 : Jonas, diplômé d'un BPJEPS APT obtenu en 2007, et ayant directement évolué vers des fonctions de management

Jonas est âgé de 42 ans, et explique qu'il a toujours voulu exercer dans le secteur du sport et avait toujours souhaité aller en STAPS, mais qu'il a été orienté vers une formation juridique : « *j'étais mordu de sport depuis tout petit. Je faisais beaucoup d'athlétisme, j'intervenais en tant qu'encadrant bénévole, et j'ai aussi fait beaucoup de sports collectifs. J'avais une large palette d'activités sportives. Je suis finalement revenu à mes premiers amours* ».

En 2001, on lui a proposé un poste de directeur d'une structure sportive dans laquelle il travaillait en complément de ses études. Il était déjà titulaire du BAFD, et s'est donc orienté

vers le BPJEPS APT, avec une mention complémentaire « directeur de structure » : « *tant qu'à faire, un diplôme permettant de pratiquer une activité sportive* ».

En 2013, il a passé une licence « gestion des activités physiques et sportives » au sein de la faculté de droit, et en 2018, il s'est inscrit dans un Master 2 « politiques sociales ». Il souhaite terminer sa carrière en tant que formateur dans le domaine du sport et des loisirs. Selon lui, pour réussir dans le métier, « *il faut que la personne soit apte à vouloir acquérir des connaissances, mais pas que sur le sport. Un éducateur doit connaître l'anatomie, la culture physique, etc. Il doit connaître son public (les enfants, les retraités). Il faut avoir ce background. Surtout pour APT, c'est extrêmement large. Ça serait pas mal qu'il y ait des facilités à passer des compléments.* »

Entretien n°8 : Henri, titulaire d'un BPJEPS APT obtenu en 2002, exerçant le métier en tant que saisonnier

« *le BPJEPS s'est un peu banalisé et les structures ne savent pas forcément ce qu'est capable de faire cette personne. Une personne qui va faire un an dans cette formation, va se retrouver à égalité avec un STAPS alors qu'il n'a pas du tout la même expérience* »

« *si je n'avais compté que sur les formations dans le domaine du sport, je ne me sentirais pas capable aujourd'hui de travailler à mon compte, d'ouvrir ma société. On est restés sur l'aspect technique et pédagogique, c'est important mais pas suffisant. J'ai fait d'autres formations dans le milieu du nautisme, j'ai eu des expériences qui m'ont permis d'avoir d'autres responsabilités : responsable d'un centre de plongée, création d'une société pour une autre compagnie à l'étranger, etc. Si la personne n'est pas curieuse ça peut être difficile* », « *pour les personnes qui n'ont pas de compétences autres qu'éducateur sportif, c'est un boulot répétitif* ».

« *C'est intéressant [d'avoir plusieurs diplômes], de côtoyer des gens avec domaines d'activités différents* ».

Les diplômés interrogés parlent tous de démarches qu'ils ont conduit seuls, depuis la recherche d'information jusqu'à l'organisation d'un départ en formation. Avant de parler de formation, beaucoup se réfèrent à des pratiques « autodidactes », qui relèvent de l'acquisition personnelle de nouvelles connaissances, d'expériences, de compétences dans le domaine de leur spécialité.

Lorsqu'ils souhaitent suivre une formation, les professionnels ils rencontrent souvent des difficultés :

- **Pour obtenir un premier diplôme dans le secteur du sport, les personnes en reconversion professionnelle** décrivent des difficultés à obtenir un financement, notamment auprès du Fongecif, quand le domaine sportif ne constitue pas leur secteur d'activité initial,
- **En cours d'emploi**, pour compléter un premier diplôme par d'autres qualifications, les professionnels parlent aussi de nombreux freins. Tout d'abord, ils ne sont en général pas accompagnés par les structures employeuses dans leur évolution professionnelle (et pour ceux exerçant exclusivement sous statut d'indépendant et/ou auto-entrepreneur, ils ne bénéficient d'aucun référent professionnel). Le métier en lui-même ne comporte pas de parcours d'évolution, c'est donc essentiellement sur l'initiative individuelle que repose leur montée en compétences. Lorsque des professionnels obtiennent de la part de leur structure un départ en formation (et parfois un financement), ils continuent souvent à y travailler en parallèle de la formation (le soir, le week-end). Des diplômés décrivent donc la nécessité d'un

engagement personnel important, et d'une véritable volonté de s'investir dans cette de montée en compétences.

- **De manière transversale** (pour un premier diplôme ou en formation continue), la question du financement est problématique, que ce soit le financement de la formation elle-même, ou l'hébergement, les déplacements souvent nécessaires entre le domicile / lieu de travail / formation.

Entretien n°10 : Alban, titulaire d'un BESAT et d'un BPJEPS activité aquatiques et de la natation (2008 et 2016)

Après un Bac général ES avec option sport, Alban s'est orienté vers un BESAT, puis vers un BPJEPS activités aquatiques et de la natation, sur les conseils d'un coordinateur de formation qui connaissait ses résultats en compétition dans cette discipline.

Alban explique que pour lui, la plus grosse difficulté a été de financer la formation. Le volet pédagogique, d'un coût de 3000 euros, a été financé à 80% par le Conseil départemental. Il vivait alors à Moulin, alors que la formation avait lieu à Vichy. Sur la période de la formation, il a été logé par des amis, dormait parfois dans sa voiture, ou « squattait chez d'autres stagiaires ». Il était en formation la journée, et travaillait le soir dans une piscine de Moulin : « *il faut se donner les moyens* ».

En parallèle de la formation, se pose pour certaines spécialités la question du concours pour accéder à des postes dans la fonction publique territoriale. Si beaucoup y voient une alternative intéressante afin d'accéder à des postes plus stables, ils soulignent aussi la difficulté de ces concours (en particulier pour la discipline natation) :

- Les diplômés d'Etat (en particulier de niveau IV) ont très largement le sentiment que ces concours leurs sont moins facilement accessibles qu'aux filières STAPS, d'une part car ils seraient peu sensibilisés en formation à ce débouché possible, et aussi du fait de leur niveau de formation (**entretien n°7**),
- Des diplômés d'Etat, ayant parfois peu d'appétences scolaires, parlent d'une difficulté à s'inscrire dans ce type de démarche, et de l'absence d'accompagnement. Passer un concours suppose en effet une certaine maîtrise de l'expression écrite, de la méthode associée à cet d'exercice (**entretien n°2**). Si certains s'y essayent, beaucoup n'envisagent pas cette option.
- Sous-jacente à ces propos, se pose la question de la concurrence des diplômés d'Etat avec les étudiants de filières STAPS dans l'accès aux postes de la fonction publique.

Entretien n°2 : Guillaume, titulaire d'un BEES natation et BPJEPS APT, actuellement chef de service sport d'une Communauté de Communes

En 2009, Guillaume a fait le choix de passer le BPJEPS APT. C'était le moyen de se remettre dans une dynamique de formation afin de passer le concours ETAPS. Il a été retenu au concours à sa deuxième tentative, en 2010. Il explique la première fois s'être présenté sans préparation spécifique, et avoir manqué de méthode « *sur les attendus de l'épreuve, l'écrit, les positions qu'il fallait défendre ou pas* », alors qu'il avait essentiellement travaillé le contenu du sujet. La deuxième fois, il a changé de stratégie et a travaillé à partir de manuels scolaires.

Entretien n°7 : Jonas, diplômé d'un BPJEPS APT obtenu en 2007, et ayant

directement évolué vers des fonctions de management

« Quand j'ai passé mon BP, il n'y avait pas la notion de concours. Par contre avec les profs issus de la fac de sport, en DEUST, il y avait un engouement pour la formation. C'est en DEUST que j'ai connu la philosophie du concours, et j'ai compris que les étudiants venaient s'armer pour passer des concours. En BP on ne vous pousse pas suffisamment au concours. Par contre, j'ai déjà travaillé avec des licences STAPS, et beaucoup d'étudiants se reconvertissent en BP. C'est paradoxal qu'il n'y ait pas d'équivalence, quand on passe un BP on doit tout refaire ».

Entretien n°8 : Henri, titulaire d'un BPJEPS APT obtenu en 2002, exerçant le métier en tant que saisonnier

« j'ai grandi dans la montagne, je faisais beaucoup de ski quand j'étais jeune, donc je voulais faire ce type de carrière ». Il aurait voulu faire STAPS mais s'est finalement orienté vers le BPJEPS APT car il associait la filière STAPS à un exercice du métier au sein de la fonction publique, qu'il ne souhaitait pas. Henri a exercé principalement en tant que saisonnier : « j'ai enchaîné beaucoup sur des saisons : l'hiver en Montagne, à l'étranger (en Polynésie), j'ai fait de la plongée sous-marine, j'ai travaillé en club Méditerranée, etc. ». Au total, il a travaillé pour plus de 10 employeurs. Sur le choix du saisonnier, il explique que c'était au début par nécessité : « j'aurais aimé trouver un temps plein pendant longtemps sur la région de Lyon. Mais c'était très difficile, avec des boulots compliqués : du périscolaire, sur les temps de vacances, etc. Et il n'y a pas beaucoup de postes. Même les personnes qualifiées ne trouvaient pas de postes intéressants. Je me suis rapproché de Lyon pour trouver un poste de vacataire, mais c'était difficile d'avoir un poste sur les écoles. Souvent c'était des personnes sorties de STAPS ». Il ajoute toutefois avoir choisi l'emploi saisonnier aussi par goût.

Entretien n°10 : Alban, titulaire d'un BESAT et d'un BPJEPS activités aquatiques et de la natation (2008 et 2016)

Alban, qui a quitté aujourd'hui le métier d'éducateur sportif, reste amer concernant le concours ETAPS, qu'il a tenté sans succès : « ce n'est pas logique que des gamins qui sortent de la Fac aient l'écrit si facilement, alors qu'ils sont nuls sur le terrain. J'aurais voulu qu'on vienne m'évaluer dans ma structure, voir tous les projets que j'avais mis en place ».

3.2 - Par discipline : Les points positifs et négatifs du métier

Au travers du questionnaire, la note attribuée par les diplômés aux conditions de travail dans l'exercice du métier d'éducateur sportif est variable selon les disciplines, bien qu'elles soient globalement mitigées.

Q47 – Quelle note donneriez-vous à votre QVT dans l'exercice du métier d'éducateur ? (% de répondants)					
	1	2	3	4	5
Activités physiques pour tous	3%	12%	41%	33%	11%
Natation	8%	13%	37%	35%	8%
Activités gymniques de la force et de la forme	4%	10%	33%	40%	13%
Equitation	5%	22%	48%	23%	3%
Tennis	3%	8%	44%	38%	7%

Un espace ouvert était laissé aux diplômés des 5 spécialités répondant à l'enquête, afin qu'ils puissent exprimer librement leur perception des points positifs et négatifs du métier d'éducateur sportif.

Guide de lecture :

Les graphiques ci-après illustrent, pour chaque discipline, les points forts et les points faibles les plus saillants ayant été identifiés à partir de l'exploitation des réponses ouvertes à l'enquête par questionnaire (« quels sont selon vous les points forts du métier d'éducateur sportif ? » et « quels sont selon vous les points faibles du métier d'éducateur sportif ? »). Chacune des réponses ouverte a été re-codifiée par thématique (une réponse pouvant renvoyer à différentes thématiques, par exemple pour les points forts : la diversité du métier + le goût de l'enseignement et du transfert de savoirs). Les graphiques représentent les principaux items issus de ces réponses (avec parfois 4 thématiques principales, d'autres fois 3). Chaque item est représenté en fonction de la part des répondants l'ayant mentionné. Ces représentations sont avant tout illustratives, les effectifs de répondants sont très variables d'une discipline à une autre et il s'agit avant tout d'une analyse qualitative.

Les encarts bleus complètent cette illustration avec des verbatim issus des réponses des diplômés à ces deux questions. Les verbatim les plus représentatifs, ou les plus précis dans leurs propos, ont été sélectionnés parmi les réponses.

3.2.1 - Activités physiques pour tous : un métier polyvalent et varié, mais une difficulté à trouver un emploi à temps plein

Les atouts du métier - APT

Par rapport aux autres disciplines, c'est **la diversité** (tant des activités réalisées que des publics accompagnés) qui apparaît pour les diplômés comme un intérêt majeur du métier.

« La diversité des métiers disponibles, des publics encadrés. Le fait d'apprendre énormément sur le terrain ».

« La variété des publics auprès desquels nous intervenons (âge, profil sportif, attentes, ...), la transmission d'un savoir, le travail d'équipe »

Les diplômés de cette spécialité sont en effet amenés à intervenir auprès de publics ayant des besoins spécifiques, notamment des enfants, seniors, adultes handicapés. Ils associent donc souvent leur métier de **à une mission de santé publique**, avec pour objectif la **lutte contre la sédentarité, pour l'autonomie physique, au service de la santé** des pratiquants.

« La diversité des publics, pouvoir varier les activités et aller dans le sens des besoins actuels : prévention, recherche de la santé par le sport. »

« Le contact avec tout type de public (Enfants, Adultes, Personnes en situation de Handicap), la variété des niveaux de pratique (Débutants à Haut Niveau), la valorisation du sport pour la santé, la variété des missions, l'autonomie dans le travail. »

Ensuite, **le fait d'exercer dans le domaine du sport**, ressort aussi comme un élément essentiel de l'intérêt que les éducateurs trouvent dans ce métier.

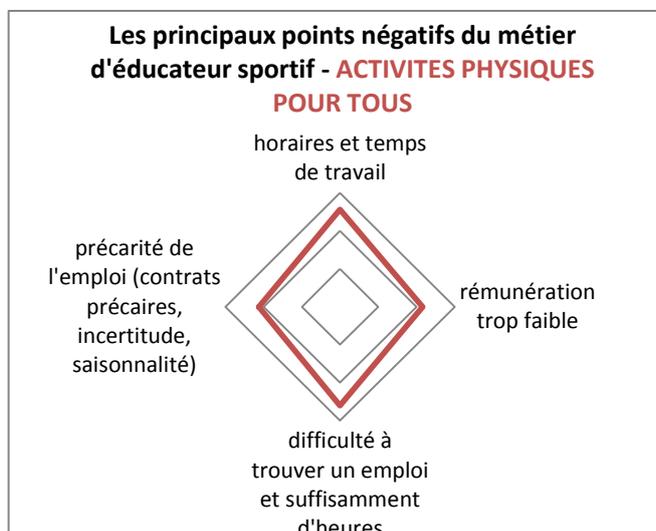
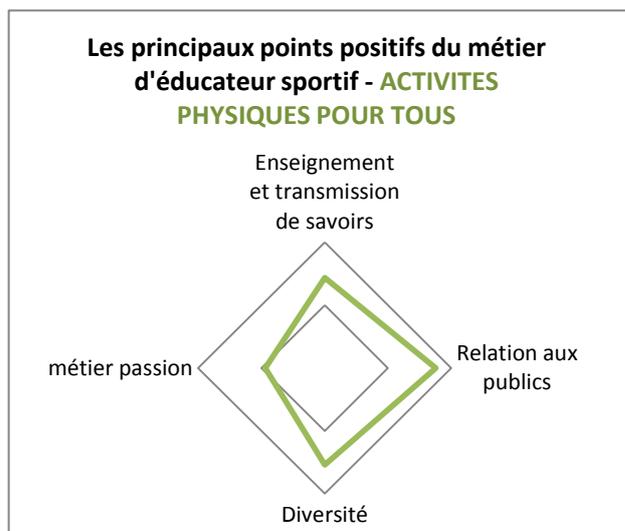
« Évoluer dans le monde sportif, être dans le domaine qui me passionne ».

« Stimulation intellectuelle, pas routinier, entretien physique, valorisant humainement parlant »

Les points négatifs du métier - APT

La **difficulté à trouver un emploi**, et un volume d'heures suffisant pour en vivre, ressort très fortement pour la spécialité APT, alors qu'elle est assez peu évoquée pour les autres spécialités.

« Il peut être difficile de trouver un emploi au début sans expérience professionnelle »



« La faible quantité de débouchés et les faibles revenus. »

« Manque de poste dans ce domaine, pas assez valorisé, pas d'équivalence dans le secteur scolaire, rémunération »

« Très peu de demandes dans la fonction publique. Il faut pouvoir être à son compte pour pratiquer le métier que l'on souhaite vraiment ou passer d'autres diplômes pour compléter les compétences. »

Il y a aussi **la précarité du travail**, avec la difficulté à obtenir un contrat assurant une stabilité de l'emploi, la nécessité de cumuler les activités et employeurs, avec souvent d'importants temps de déplacements (non rémunérés) entre ces différentes activités. Les diplômés ajoutent que quand ils sont sous statut d'indépendant ou auto-entrepreneur, ils ne sont pas protégés en cas d'arrêt maladie et/ou blessure, et puisque leur rémunération dépend directement de leur activité, cela peut les installer dans des situations de précarité.

« C'est de ne pas avoir toutes les heures de travail dans même endroit, un éducateur sportif vit dans sa voiture, beaucoup de déplacement pour peu d'heures de travail »

« Incertitude du nombre d'heures de travail d'une année à l'autre, la perte de temps sur les trajets et le nombre d'interlocuteurs »

« Isolement en cas de difficulté / fatigue physique (+ ou - selon emploi du temps et liée aux nombreux déplacements : longueur de certaines journées...) /Précarité en cas d'incapacité physique d'enseigner »

« Fatigue physique et risques de blessures. Incertitude du statut, multiplicité des employeurs et des lieux de travail »

« Le salaire, le nombre d'employeurs, la difficulté à trouver un CDI, les horaires, la relation avec les présidents d'associations, la difficulté d'évolution. »

Plusieurs évoquent **le manque de valorisation des diplômes de la spécialité APT**, qui entrent en concurrence avec d'autres diplômes (de spécialités moins généralistes comme AGFF, ou avec des diplômes du secteur de l'animation). La polyvalence est trop peu valorisée par les employeurs, et certains diplômés regrettent un profil trop « généraliste » qui ne leur permet pas de se démarquer sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, les diplômés soulignent la méconnaissance par les employeurs de ce diplôme, qui les amènent à mal identifier les compétences spécifiques acquises dans le domaine du sport. Ils se sentent trop souvent assimilés à des professionnels de l'animation, et dévalorisés. Il y a aussi l'idée sous-jacente que le BPJEPS APT n'est pas suffisant, et constitue une première étape avant une spécialisation nécessaire afin de pouvoir perdurer dans le métier.

« Le manque de reconnaissance des diplômes avancés face à ceux d'entrée type BAFA / CQP »

« On lui attribue trop souvent un rôle de simple animateur, alors qu'il est bien plus que cela »

« Manque de reconnaissance des compétences, notamment pédagogiques (assimilation à un animateur BAFA) et donc souvent rémunération insuffisante au regard du temps de travail préparatoire. »

« Manque de spécialités à l'APT. Champs d'action trop vague pour les structures. Bon à tout, mais excellent nulle part selon les employeurs. »

« Reconnaissance nulle, décredibilisation du fait d'un nombre très important de pseudo éducateurs sportifs dont les compétences sont à vérifier. Le B.P. est devenu un animateur plus »

« Salaire insuffisant, métier considéré comme de l'animation sportive et non de l'éducation sportive »

« Champ d'action trop restreint, difficultés pour trouver un temps plein, beaucoup de concurrence et peu d'emplois, le BPJEPS APT ne permet pas d'intervenir auprès d'un public porteur de handicap »

« il faut que la personne soit apte à vouloir acquérir des connaissances. Aujourd'hui, peu de jeunes qui ont soif d'apprendre, mais pas que sur le sport : éducateur sportif = anatomie, culture physique. Des connaissances nécessaires. Un éducateur doit connaître son public (enfants, retraités). Il faut avoir ce background. Surtout pour APT, extrêmement large : pas mal qu'il y ait des facilités à passer des compléments. »

3.2.2 - La natation: une discipline bénéficiant d'une forte employabilité, mais des difficultés d'évolution

Les atouts du métier - NATATION

L'enseignement et la transmission, ainsi que la relation au public, ressortent comme les principaux atouts du métier, avec la diversité des activités possibles.

« L'échange communicatif entre les publics, transmettre un savoir pour améliorer la santé et le bien être au quotidien du public. »

« Le contact avec des publics variés. L'aspect pédagogique, essentiel dans le domaine de la natation »

« Les valeurs à transmettre aux jeunes et faire ressortir le meilleur d'eux même psychologiquement et physiquement »

« Les relations avec le public, grande liberté dans ses choix pédagogiques tout en se tenant au courant de toutes les expériences réalisées ailleurs, variété des situations et contextes : aquagym, surveillance, scolaire, natation sportive, etc.

Par ailleurs, **l'environnement ou contexte de travail** (en particulier l'ambiance de travail) est pointée par plusieurs comme un atout du métier.

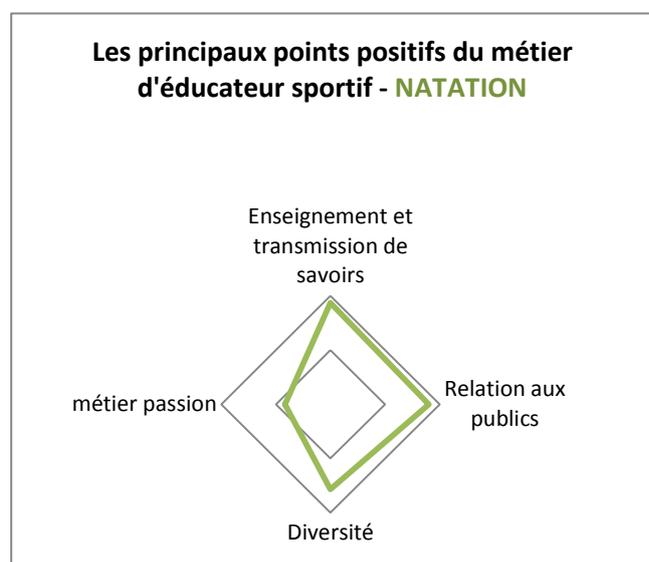
« Le rapport humain, la diversité, l'acquisition de savoirs et de connaissances, se remettre en question, les rencontres avec les autres éducateurs »

« Lieu de travail, contexte de travail (loisirs), vivre de sa passion »

« Relationnel tous publics / enrichissement personnel / activités variées / cadre de travail détendu »

Enfin, la natation est la seule discipline pour laquelle **la facilité à trouver un travail**, est évoquée parmi les points positifs du métier.

« Educateur sportif dans le domaine de la natation est aujourd'hui un domaine d'activité qui connaît le plein emploi toute l'année, pas seulement en saison. De nombreuses collectivités



territoriales ont du mal à recruter surtout en milieu rural ou en dehors des grandes agglomérations. »

« Métier avec beaucoup de facettes : maître nageur, entraîneur, coach fitness, animateur bébés nageurs que l'on peut exercer en tant que salarié, indépendant ou saisonnier. Il est facile de trouver du travail. »

« Métier concret, qui sourit aux courageux... et avec un lot d'emplois et de rémunérations qui peut être très évolutif selon votre niveau d'éducateur et vos envies. »

« Travail dans le sport que l'on aime. Avec des publics différents. Pouvoir apprendre aux nageurs et apporter mon savoir faire; Travail sur des horaires particuliers (qui peut être un point faible aussi). Trouver un emploi assez facilement (surveillance en mairie, vacation en club, saison...) »

Les points négatifs du métier - NATATION

Les **horaires de travail**, ainsi que **la rémunération**, sont les points négatifs principaux du métier.

« Horaires décalés, situation précaire, difficultés avec la vie de famille, emploi sous rémunéré »

« Horaires de travail (soirs, week-ends, jours fériés), stabilité de l'emploi difficile à trouver selon les secteurs »

« Horaires difficiles (week-end, soirées...) et grande cadence de travail... »

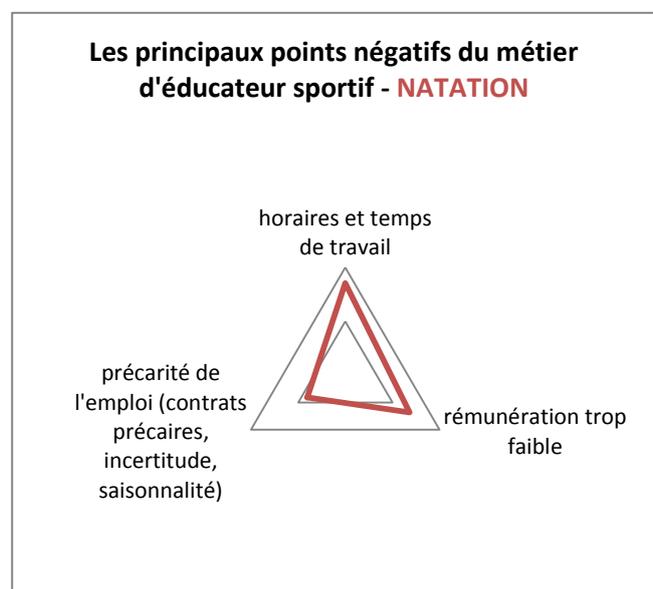
Malgré une offre d'emplois abondante, la précarité est également très présente, avec **la**

nécessité pour accéder à un emploi stable de s'orienter vers la fonction publique territoriale, cette orientation pouvant être difficilement accessible. En effet, des diplômés évoquent la difficulté d'obtention du concours ETAPS (éducateur territorial des activités physiques pour tous), et certains s'expriment de manière amère car, comme cité déjà précédemment, ils ont le sentiment que les profils issus de formations STAPS ont plus de facilité à aller vers ce concours. Par ailleurs, des diplômés soulignent la faiblesse des salaires, y compris au sein de la fonction publique territoriale.

« La possibilité de travailler à plein temps reste difficile pour beaucoup d'éducateurs, le diplôme n'ouvre pas toujours sur un travail à plein temps. Pas mal d'éducateurs subissent une précarité et la réussite à des concours s'impose souvent. Je regrette également que les formations BP soient déléguées à des organismes privés à présent car auparavant les formateurs n'avaient pas de contraintes de résultats et pas de retours financiers à devoir. »

« La précarité du secteur. Dans le public, il faut passer le concours ETAPS et dans le privé, il y a un turn-over très important »

« salaires, horaires de travail, précarité dans le département liée à ce métier, éloignement du domicile... »



Enfin, les diplômés regrettent **un manque de valorisation**, avec le sentiment que leur métier est trop souvent associé à celui de la surveillance baignade.

« Beaucoup trop de points faibles. Problème de rémunération alors que nous avons en charge des enfants ou la sécurité des personnes dans le bassin. Problème de considération aussi. Aucune reconnaissance du travail, peut-être due à un problème de formation et de recrutement. Diplôme trop facile d'accès même pour des personnes n'ayant aucunes compétences dans la natation. La liste pourrait être longue. Problème global du sport en France »

« Le regard extérieur des personnes. Les stéréotypes. »

« On n'est plus éducateur, mais des pantins, des guignols, des flics ... »

Ils ajoutent à cela des **conditions de travail parfois difficiles physiquement et psychologiquement** (bruit, odeurs, surveillance de nombreuses personnes, expositions à la chloramine), et une usure physique inéluctable qui est peu prise en compte dans le métier.

« SALAIRE, bruits, odeur de chlore important, responsabilité très élevée, planning »

« Côté natation surveillance trop longue, peu d'évolution de carrière, usant physiquement à terme »

« Amplitude, Bruit, Chlore, Manque de personnel »

« Milieu bruyant / maladie professionnelle (chlore) »

« Usure de notre corps »

Enfin, certains signalent **un manque d'encadrement de la profession**.

« Peu ou pas de remise à niveau, manque d'investissements des éducateurs car aucun contrôle sur leurs missions et la qualité de leurs enseignement... »

« En fait, pas besoin de passer un diplôme, car peu de contrôle et le constat est que n'importe qui peut dispenser des cours dans le secteur aquatique et de la forme »

« Manque de formations continues, chefs inadaptés car manque de formation dans le management, répétition des séances »

3.2.3 - AGFF : des pratiquants sportifs avant tout, une pénibilité et une usure physique, ainsi qu'une évolution rapide du secteur

Les atouts du métier -AGFF

Pour la discipline AGFF, la notion d'enseignement au sens classique, ressort moins que dans les autres spécialités.

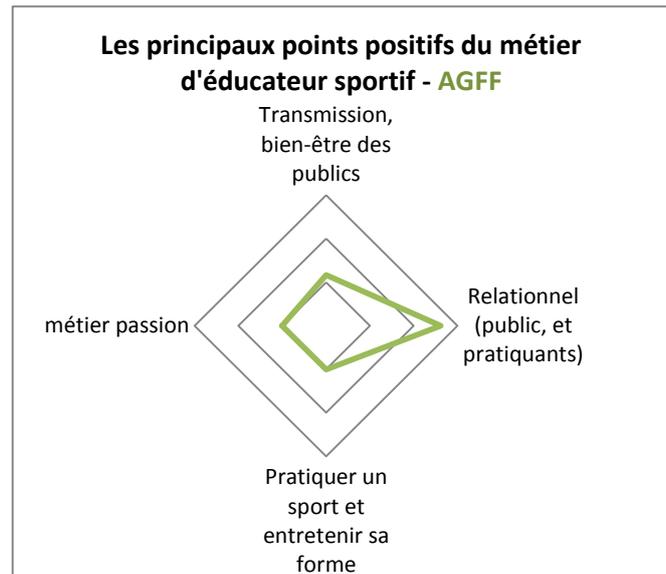
Les diplômés se réfèrent avant tout au « **coaching** », et à l'apport de « bien-être » et « santé » aux pratiquants.

« Contact Dimension humaine, accompagnement, métier "dynamique". En phase avec les enjeux sociétaux (prévention santé) »

« Contact et Relationnel avec le Public, Transmission de valeurs (Respect, Fair-play, Sens de l'Effort ...); Promotion de la Santé et du Bien-être. »

« Etre coach c'est donner de soi, c'est éduquer au sport les plus novices au plus confirmés, c'est être disponible pour le conseil. C'est apprendre des autres pour être meilleur, c'est se remettre en question professionnellement, humainement, c'est être fédérateur pour fidéliser une clientèle, c'est prendre des initiatives pour assouvir les besoins et les attentes de cette clientèle, c'est un métier passionnant sous un toit de discipline. »

« Le relationnel, le suivi des personnes suivant leurs objectifs. La dépense physique, le plaisir de l'enseignement, de coacher. »



La possibilité **de pratiquer un sport et d'exercer dans le secteur sportif**, avec l'idée du dépassement, de la performance physique et de l'entretien du corps, ressort très fortement dans cette discipline.

« Un métier passion, de dépassement de soi, d'accompagnement, de santé, de découverte de son corps, de l'esprit, de l'émotionnel »

« Allier son travail avec sa passion pour le sport, évoluer dans un domaine sports/loisirs sympa, partager et apporter du bien être/ santé à nos clients »

« C'est un métier que l'on exerce avec passion, on a toujours la forme ! Evoluer avec un public débutant à confirmer est toujours un challenge! »

« Faire de sa passion un métier, ça c'est sans doute l'essentiel ! L'échange, le partage et tout ce que l'on peut apprendre de cette relation humaine représente un réel épanouissement personnel. »

« Métier agréable, beaucoup de contacts clientèle et l'entretien physique pour soi-même »

« Un métier passion, la possibilité de s'entraîner, les retours positifs des adhérents sur le bien être et les performances, l'indépendance »

Enfin, un atout du métier est **la liberté de choisir ses modalités d'exercice** (activités privilégiées, statut, structures...).

« Possibilité de choisir son environnement professionnel : indépendant ou salarié »

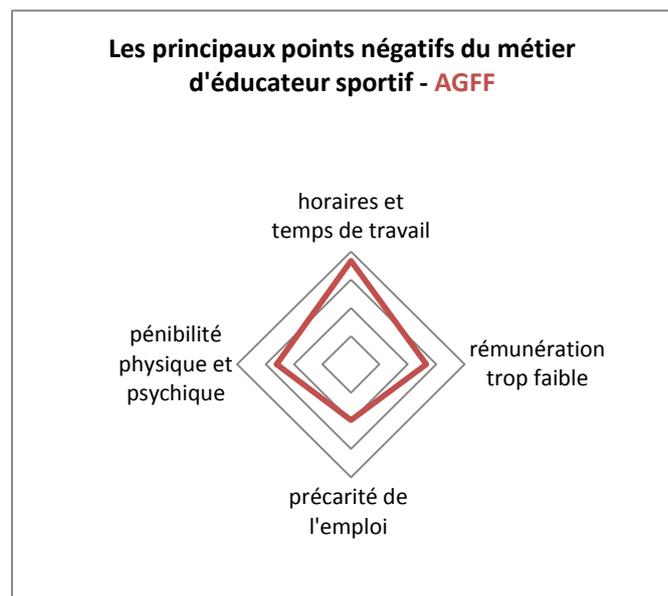
« Pas de routine/travail avec différents publics/travail quand je veux et où je veux/pas de patron : mon patron c'est moi/je choisis les endroits dans lesquels je veux travailler, de même pour des séances à domicile »

« Travailler dans différents endroits (asso, salle...) »

Les points négatifs du métier - AGFF

Le métier s'exerce principalement en salle de sport privées, et souvent sous le statut d'auto-entrepreneur. C'est un atout du métier pour certains diplômés mais aussi un inconvénient : il se caractérise par **une forte précarité, et une charge de travail importante** afin d'accéder à un niveau de rémunération souhaité. Par ailleurs, les heures rémunérées sont les heures passées auprès des publics, et les professionnels parlent d'un temps important de préparation de ces cours, qu'ils réalisent souvent chez eux en plus de le temps de travail.

Le cumul de plusieurs activités, auprès de plusieurs employeurs, implique souvent de nombreux temps de déplacements (non rémunérés). Ici aussi, le statut d'auto-entrepreneur ne couvre pas les différents aléas de la vie qui amènent une interruption provisoire ou durable de l'activité (arrêts maladie, blessure, congé parental...).



« Beaucoup trop d'heures de travail non payées à la maison (certaines semaines plus de 20 heures non payées en plus des heures de travail). Horaires décalés qui permettent difficilement de concilier le travail avec une vie sociale ou de créer une famille. Salaire très bas. »

« Dans mon parcours, l'enchaînement des cours collectifs et la course aux kilomètres pour vaquer de lieux en lieux a ses limites. Dans ce métier, gagner sa vie comme salariée se conjugue à cumuler plusieurs employeurs. Les horaires en soirée sont devenus un point faible pour ma vie de famille, malheureusement, décousue depuis peu. La précarité du métier est notable comme coach sportif en salle privée. Les patrons en demandent toujours plus pour toujours moins. »

« Le salaire et les horaires, je travaille de 9h à 20h30 pour 7h par jour avec des coupures »

« Peu reconnu et différencié des autres métiers alors que certains cas sont particuliers comme maladie, maternité, employeurs multiples... On se retrouve facilement en état de difficulté et précarité car aucune disposition prévue [en auto-entrepreneur] »

Les diplômés parlent d'une **usure physique importante** (bien plus que pour les autres spécialités), liée à la fois à la discipline elle-même, mais aussi et surtout aux conditions d'exercice (volume horaire important, enchaînement des cours, travail les soirs et week-end, nécessité de cumuler les employeurs ou de multiplier la clientèle), alors que le statut de l'emploi ne protège pas toujours bien les professionnel(le)s de ces risques physiques.

« En temps-plein ça devient fatiguant avec le temps, et le risque de blessure, les horaires ne sont pas souvent adaptés »

« Éprouvant physiquement avec l'enchaînement des cours »

« Fatigue physique faut pas se mentir, plus de 30 heures de sport par semaine c'est chaud, pas le droit de se plaindre du moins d'être malade, difficile de se faire remplacer et de trouver aussi des personnes susceptibles d'assurer toutes typologies de séances, pour donner dans ce domaine il faut être vraiment passionné »

« Pénibilité physique, conditions d'exercice précaires, incertitude de l'emploi »

« Salaires et surexploitation en club, fatiguant, déplacements »

Par ailleurs, le métier exige souvent que l'éducateur adopte une posture commerciale (sourire, dynamisme, forme physique). Les diplômés évoquent **une exigence de performance accrue, du fait de la concurrence** sur ces métiers : toujours se renouveler, proposer de nouvelles activités pour se démarquer, être dynamique.

« Etre tout les jours en forme, cacher ses soucis derrière votre sourire et créer de nouvelle chorégraphie pendant nos jours de repos »

« Il faut sans cesse se renouveler, être à l'affût des nouveautés, travail tard le soir »

« Le temps personnel et l'énergie demandée pour être un bon coach et travailler sur les horaires où les autres ne travaillent pas. »

Enfin, certains évoquent **l'évolution rapide du métier, un engouement croissant, avec des pratiques faiblement encadrées** (des coachs non formés, une attractivité du métier pour des jeunes qui n'ont pas toujours conscience des réalités). Les diplômés d'Etat ont des difficultés à se positionner sur ce marché en évolution, à gérer leur carrière (formations, évolutions professionnelles, valorisation sur les réseaux) afin de rester concurrentiels sur un marché en expansion, et qui mobilise de plus en plus les outils numériques comme support de communication.

« Ce métier fait un peu trop rêver les futurs ou jeunes diplômés. Le sport ça fait loisir, relax. Dans le métier il faut se poser des questions : on ne cherche pas à montrer que l'on est bon, mais à rendre les autres meilleurs. Ensuite, vivre pendant 3 ans de son métier c'est assez accessible. Mais il faut vouloir et savoir se renouveler pour être intéressant pour ses pratiquants, intéressant pour l'équipe encadrante, et intéressant pour soi-même. En d'autres termes, on tombe facilement dans la paresse, la répétition, surtout avec un emploi garanti de salarié. La faiblesse du métier est là : ne pas tomber dans un faux rythme qui ne rend pas heureux, et qui ne fera pas évoluer si toutefois c'est l'intention de l'éducateur. »

« L'image actuelle ("devient une star" ! Un éducateur n'est PAS une star !!!) et les nouveaux concepts type Crossfit qui ne sont pas adaptés à tous et qui font des dizaines de blessés tous les mois »

« La conjoncture actuelle ; principalement dans le secteur de la remise en forme où la concurrence "low cost" a nettement dévalorisé notre rôle jusqu'à le rendre quasiment inutile

!!! »

« L'évolution rapide du métier sans possibilité de se former »

« Le marché commence à être saturé, et le métier se perd par la floraison des clubs low-cost sans besoin de coachs diplômés »

« Pas assez reconnu, trop exposé face aux réseaux sociaux, manque de légitimité et de savoirs qui discrédite. »

« Le coût de la formation (très cher), le manque d'homogénéité entre les structures de formation, parfois plus simple ou plus dure d'obtenir le diplôme d'un centre à l'autre. La difficulté du métier liée à l'activité physique constante et au risque de blessures, les heures décalés et du travail les week-ends. »

« Points faibles : peu de contrats à temps plein, horaires peu compatibles avec une vie familiale, salaire plus ou moins variable selon les employeurs, un milieu qui est devenu une guerre entre éducateurs (celui qui fera le mieux ou le plus) »

3.2.4 - L'équitation : un métier de vocation, mais des conditions de travail difficiles et un métier insuffisamment valorisé

Les atouts du métier -EQUITATION

C'est pour cette discipline que ressort le plus fortement la notion de « **métier passion** » : passion de la discipline elle-même, de la transmission et de l'enseignement, du cadre d'exercice (travailler au contact des chevaux, en extérieur et au sein d'un centre équestre, avec des personnes partageant la même passion).

« C'est un métier en contact avec les gens, qui permet d'être dans l'action et dans la transmission d'une passion. On peut pratiquer ce que l'on aime en travaillant »

« La passion de l'enseignement »

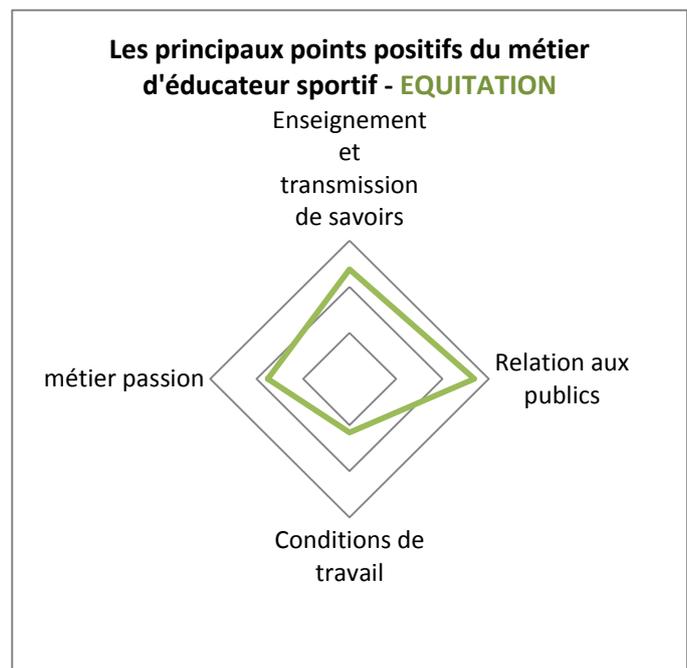
« Esprit d'équipe, transmission du savoir être et savoir faire, déclencher des passions »

« La vie au grand air et avec les chevaux, accompagner des gens dans leur loisir. »

« Partager et enseigner à des passionnés par le même sport que soi, travailler avec les chevaux »

« Savoir enseigner notre profession avec notre expérience aux diverses personnes aimant ce milieu »

« Transmettre son savoir, l'échange avec le public, travailler avec sa passion et transmettre sa passion, métier d'extérieur. »



« Relation avec client et animaux », « vivre de sa passion »

« La compétence dans le domaine choisi, et surtout l'envie de transmettre ses connaissances en s'adaptant au plus grand nombre »

« Relations humaines et animales. »

« Contact avec les gens, les animaux, la nature »

Les points négatifs du métier -EQUITATION

Comme point négatif au métier, ressortent très majoritairement **les horaires et le temps de travail**. Les diplômés ont le sentiment de beaucoup s'investir pour un retour faible (certains se réfèrent à la notion de bénévolat).

« Travailler en horaires coupés, les week-ends et les jours fériés, salaire trop bas =1080 euros après déduction de la mutuelle pour 70 heures de travail par semaine payées 35. Trop d'heures de bénévolat. »

« Beaucoup d'heures non payées »

« Ne pas compter ses heures »

« Difficilement compatible avec une vie de famille, rémunération peu évolutive, difficultés à obtenir un contrat de travail, contraint à un statut précaire d'auto-entrepreneur en prestation de service »

« Horaires de travail, investissement personnel très important, salaire dérisoire »

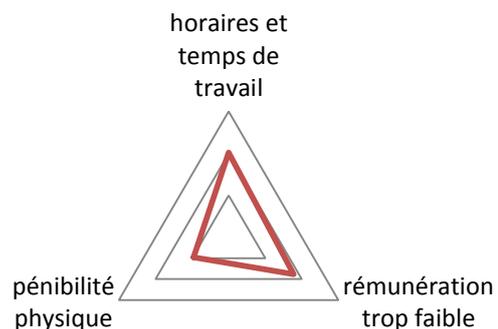
« Métier qui est dévalorisé, salarié exploité sous prétexte de métier passion. »

« Très peu de reconnaissance en lien avec l'implication nécessaire : humain et financier au détriment de la famille »

« Manque de reconnaissance du métier, un moniteur fait bien plus que transmettre un savoir. Il est à l'écoute de ses cavaliers et de leur famille, il s'occupe des équidés, s'interroge sur leur bien être, leur utilisation, il s'interroge sans cesse sur la manière d'enseigner avec respect pour tous. Il organise les activités, les stages, les cours,..., cherche de nouvelles idées. Il doit gérer les émotions des autres, l'énergie des équidés. Pour ma part la gestion des chutes est difficile et m'amène souvent à m'interroger encore et encore afin de proposer des séances les moins risqués possibles sans pour autant dégrader le physique des mes équidés. »

« Rémunération, employeur souvent méprisant, charge de travail énorme »

Les principaux points négatifs du métier d'éducateur sportif - EQUITATION



Les diplômés évoquent aussi **la pénibilité physique** liée à l'exercice du métier en extérieur, et à l'engagement physique nécessaire.

« Conditions météo - souvent debout et travail physique »
« Pénibilité physique, météo pour les activités d'extérieure, métier chronophage. »
« Horaires et éprouvement physique et psychique »
« Physiquement trop difficile en tant que salarié »
« Beaucoup de temps passé sur le terrain et le travail 7jours/7 difficile à faire passer aux jeunes et futurs éducateurs sportifs. »
« Nombre d'heures de travail non fixe, on est dépendant de la météo de la demande des clients ... »

Pour ceux qui sont gestionnaires d'un centre équestre, les difficultés sont différentes, et liées principalement à cette responsabilité.

« Dans ma branche c'est le fait d'être sur le front tous les jours et gérer une écurie n'est pas de tout repos. Être sans cesse à la recherche d'un nouveau public afin de pérenniser son activité.
« la gestion administrative qui prend de plus en plus de temps. »

Enfin, des diplômés regrettent **un accès difficile à la formation continue, car coûteux** (en déconnexion avec les conditions salariales possibles dans le métier) et donc des perspectives d'évolution limitées.

« Formation très difficile à assumer du point de vu financier, précarité de l'emploi »
« La difficulté de continuer à se former une fois sortis de la formation »
« Les diplômés n'ont eu de cesse de changer, sont mal expliqués au départ du coup nous n'avons pas forcément le diplôme dont nous aurions le plus besoin. Les formations coûtent cher pour des diplômés proposant ensuite des rémunérations médiocres. Résultat, de nombreux enseignants ne sont pas diplômés. Pour finir, les centres équestres et écuries accueillant les personnes en formation en alternance ne se soucient pas suffisamment de la formation de ceux-ci. Résultat, des enseignants médiocres proposés aux petits niveaux et donc une grosse perte des jeunes élèves qui n'ont pas été bien encadrés au départ. »

3.2.5 - Le tennis (*effectif faible*) : le goût de l'enseignement, mais un métier insuffisamment valorisé

Les atouts du métier - TENNIS

S'agissant du tennis, c'est la **relation au public ainsi que l'enseignement** (notamment auprès d'enfants) qui arrivent en tête des aspects positifs du métier.

« La transmission, le relationnel, la diversité (enseignement, animation, administratif, développement) »

« Métier passion, formation des jeunes, transmission de valeur »

L'environnement de travail: avec des personnes qui sont là pour se faire plaisir. Rencontre et communication facile avec ces personnes. »

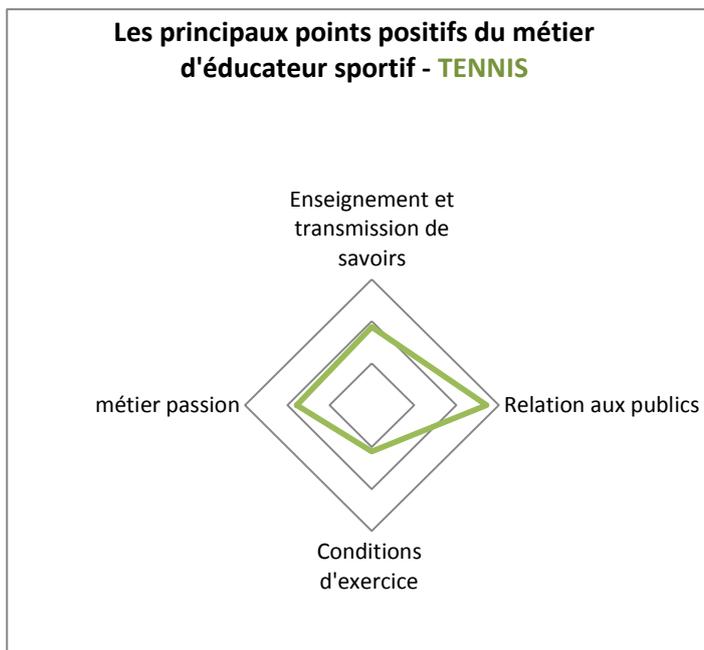
« Aimer animer, transmettre un savoir être, apporter des moments forts »

« Amener des jeunes et des adultes à la compétition, créer des animations »

« La variété des publics auprès desquels nous intervenons (âge, profil sportif, attentes, ...), la transmission d'un savoir, le travail d'équipe »

« Métier de passion, rencontre avec les gens, travail en plein air, partager sa passion, apprendre aux autres... »

« Transmission de valeurs éducatives par le sport »



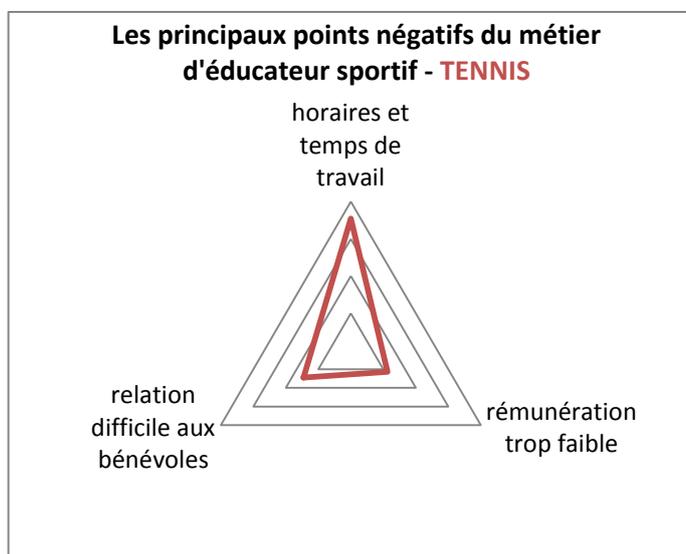
Les points négatifs du métier - TENNIS

L'aspect négatif du métier est principalement lié **aux horaires et au temps de travail** (les soirs et week-end), comme pour les autres spécialités.

« Horaires à contre temps et convention collective du sport »

« Les horaires de travail, les conditions hivernales, la reconnaissance du métier »

« Seul inconvénient les horaires bosser tous les soirs jusqu'à 22h / les salles non chauffées l'hiver »



En revanche, une spécificité pour cette discipline est la forte récurrence de **difficultés liées à la relation aux employeurs**, en particulier lorsqu'il s'agit de bénévoles associatifs, et la confusion que font ces employeurs entre le cadre de l'emploi, et le bénévolat parfois exigé en complément.

« Précarité de l'activité car elle dépend aussi de l'équipe de bénévoles. Dans le contexte actuel du tennis, l'activité demande de réaliser beaucoup d'heures pour essayer de développer le club, sur des horaires en soirée et week-end, pour un salaire qui ne correspond pas à toutes les missions nous incombant. »

« Le nombre d'heures de bénévolat à assurer pour que le club fonctionne, + de nombreux week-ends non rémunérés. »

« Horaire /reconnaissance/dirigeants bénévoles »

« La reconnaissance des employeurs du métier et ne pas croire que nous devons multiplier les heures en bénévolat. »

« Pas de reconnaissance, horaires, salaire bas, convention, et être dirigé par des bénévoles qui connaissent pas le terrain »

« Peu d'avantages en terme d'horaires, de salaires, de couverture sociale et... »

4 – LES PISTES DE REFLEXION

La présente étude est centrée sur les parcours professionnels des éducateurs sportifs décrits et explicités par les professionnel(le)s eux-mêmes. Elle a permis de recueillir leurs perceptions, leurs vécus, pratiques, motivations et de mieux comprendre les difficultés et opportunités qu'ils/elles rencontrent dans leur parcours. Au vu de ces éléments, des pistes de réflexion sont proposées ci-dessous pour consolider et allonger ces parcours professionnels. Il ne s'agit à ce stade que de pistes et elles mériteraient, afin de pouvoir aller plus loin, d'être complétées par le regard d'une part des acteurs de l'orientation et de la formation et, d'autre part, des employeurs.

4.1 - Optimiser l'orientation vers le métier d'éducateur sportif

L'étude montre que la motivation initiale est un facteur déterminant de la réussite d'un parcours professionnel dans le métier d'éducateur sportif. Deux éléments importants ressortent des analyses :

- De nombreux candidat(e)s s'orientent vers ce secteur par passion pour le sport. Principalement des jeunes en formation initiale mais également des personnes en reconversion qui souhaitent « redonner du sens » à leur vie professionnelle. Or le métier d'éducateur sportif est d'abord un métier d'enseignement et de transmission de savoirs. Les professionnel(le)s en exercice soulignent que sans un fort intérêt pour la pédagogie, le nouvel entrant dans ce métier ne pourra être que déçu voire frustré car il ne va pas, lui, pratiquer son sport favori au quotidien mais sa mission principale sera d'encadrer la pratique des autres. Les éducateurs sportifs évoquent néanmoins un « métier passion », passion nécessaire pour transmettre ce savoir mais aussi pour apprécier ce métier malgré les conditions d'emploi peu attractives (travail le soir et le week end, nombreux déplacements, faiblesse de la rémunération...).
- En lien avec l'élément précédent, l'analyse des parcours montre que les anciens diplômés qui avaient un projet défini à l'entrée en formation et qui savaient vouloir exercer le métier d'éducateur sportif ont plus de réussite. Inversement, ceux pour lesquels le projet à l'entrée en formation était encore flou, avec seulement l'idée de travailler dans le secteur du sport, rencontrent plus de difficultés. Leur parcours reste fragile et les ruptures relativement fréquentes. On constate également que ceux qui avaient déjà construit ce projet connaissaient préalablement le métier par l'entourage ou une expérience en tant que bénévole par exemple. Ils avaient donc intégré ses contraintes et exigences et s'y sont préparés.

Ces éléments militent pour une orientation vers les formations aux BPJEPS plus ciblée. Or la filière du sport est aujourd'hui aussi une voie de réinsertion sociale et professionnelle pour des jeunes faiblement qualifiés. Elle sort du cursus scolaire classique (peu de pré-requis scolaires, disciplines non académiques) et offre à des jeunes qui ont échoué dans ce cursus une seconde chance. Cibler les candidats à l'entrée en formation restreindrait probablement les possibilités d'entrée pour ces jeunes, sachant que ce sont eux également qui ont le plus de difficultés à définir un projet professionnel parce qu'ils en sont encore très éloignés. En même temps, compte tenu de l'accroissement des exigences du métier d'éducateur sportif, le rôle de réinsertion sociale et professionnelle de ces diplômés mériterait d'être réinterrogé.

La mise en place d'une préparation, d'un « sas » entre le cursus antérieur du jeune et la formation au BPJEPS, pourrait apporter une réponse à ces difficultés. Cette préparation

aurait pour objectif d'expliquer plus précisément ce qu'est le métier (transmettre sa passion d'un sport plus que de pratiquer ce sport), de valoriser ses atouts mais également de souligner les contraintes et exigences qui y sont associées, et d'aider ainsi le candidat à construire son projet professionnel. L'importance des compétences autres que les compétences techniques sportives dans l'exercice du métier serait à mettre en avant. D'autant plus que ces jeunes peuvent avoir développé ces compétences dans un autre contexte. En effet, outre les compétences qui relèvent de la pédagogie, les compétences évoquées au travers des propos des professionnel(le)s sont pour beaucoup des compétences dites transversales (capacité d'initiative, d'adaptation, créativité, autonomie, relationnel...). Cette préparation pourrait comprendre un diagnostic des compétences nécessaires à l'exercice du métier et des compétences détenues par le jeune afin d'une part de cibler les besoins de formation, au-delà du cursus de préparation au diplôme, et d'autre part de valoriser les acquis. Cette préparation viserait donc la validation du projet de formation du candidat, la définition de son projet professionnel et la construction d'un parcours de formation individualisé qui tienne compte des acquis et des besoins spécifiques identifiés.

4.2 – Mieux préparer au métier d'éducateur sportif

Les professionnel(le)s en exercice ont le sentiment de ne pas avoir été bien préparés à l'exercice du métier. Les candidats entrent en formation avec le plus souvent l'image d'un métier centré sur des compétences techniques sportives et, selon les professionnel(le)s, la formation ne fait pas évoluer suffisamment cette image. En particulier, les jeunes diplômés n'ont pas toujours conscience que l'objet principal du métier est l'enseignement et la transmission des savoirs.

Par ailleurs, les besoins des publics et les attentes vis-à-vis de ces professionnel(le)s évoluent fortement. La pratique d'une activité sportive n'a pas pour seul objectif les progrès, l'amélioration de la performance dans cette activité, mais c'est aussi un temps de loisirs, une opportunité de lien social ou encore une action de prévention en termes de santé publique. Ainsi les éducateurs sportifs doivent être en capacité de développer un jour une relation de services avec un public devenu client, un autre jour une relation d'accompagnement pour répondre à des besoins spécifiques.

Enfin, un élément essentiel du métier, et qui lui n'est pas ou quasiment pas abordé en formation, est la création de sa propre activité. On peut distinguer 3 niveaux dans cette notion de création de sa propre activité :

- Au niveau du poste : être force de proposition pour développer de nouvelles activités, capter de nouveaux publics ;
- Au niveau de son emploi : savoir exploiter et combiner les différents statuts (salarié, auto-entrepreneur), les différentes catégories d'employeurs (collectivité territoriale, association, entreprise privée commerciale, particulier), articuler plusieurs postes... ;
- Au niveau de sa carrière : savoir gérer son parcours professionnel, valoriser ses expériences, développer et valoriser des compétences spécifiques (encadrement d'un public spécifique tel que les seniors, personnes en situation de handicap..), se former, savoir gérer la pénibilité du métier et prévenir les risques professionnels...

Cet aspect du métier est encore peu traité en formation sans doute parce qu'il est nouveau. Excepté le niveau poste qui est intégré comme une évolution du métier, la gestion de son emploi et de sa carrière peut encore être perçue comme un dysfonctionnement et non une caractéristique du métier. Des réflexions sont menées pour améliorer les conditions d'emploi et l'accès à la formation des éducateurs sportifs, par la création par exemple des groupements d'employeurs, mais selon les professionnel(le)s en poste, pour réussir dans ce

métier aujourd'hui il faut intégrer qu'il implique d'être « entrepreneur » de son emploi. Il est alors nécessaire de former les futurs professionnel(le)s à cette « entrepreneuriat ».

La préparation insuffisante des diplômés aux évolutions et spécificités du métier, soulignée par les professionnel(le)s, explique sans doute une partie des ruptures de parcours. L'étude a fait ressortir le caractère prédominant du « choix » du/de la professionnel(le) dans l'arrêt de ces parcours (devant la difficulté à trouver un emploi qui permette d'exercer ce métier à titre principal). L'arrêt ou le non exercice du métier par choix interroge au premier abord : pourquoi la personne s'engage-t-elle dans la formation (et pourquoi la collectivité lui finance-t-elle cette formation) si elle ne souhaite pas exercer ce métier ? Mais le choix ne relève pas ici du souhait ou non d'exercer le métier d'éducateur sportif mais du souhait de l'exercer avec les spécificités évoquées plus haut : diversification de l'activité et des publics et surtout nécessité de gérer sa carrière et d'être « entrepreneur » de son emploi. Améliorer la préparation des futurs professionnel(le)s à ce métier contribuerait à l'allongement des parcours.

Cette préparation se fait au travers du cursus de formation au diplôme. Il s'agit donc d'examiner comment la formation répond aujourd'hui à ces besoins (compétences pédagogiques, capacité à encadrer une diversité d'activités et de publics et à comprendre leurs attentes) et d'y apporter les évolutions nécessaires (adaptation, renforcement de certains enseignements). La préparation à la gestion de sa carrière et à la construction de son activité peut également être proposée au-travers de modules complémentaires qui seraient transversaux à l'ensemble des BPJEPS, voire des DEJEPS, et également accessibles par la formation continue. En effet, ces compétences sont pour partie transversales et elles pourraient être valorisées dans d'autres métiers et d'autres secteurs dans le cas notamment d'une évolution ou d'une reconversion professionnelle, depuis ou vers le secteur du sport. L'intérêt d'un module complémentaire, qui pourrait être également qualifiant, et aussi de rendre visible ces compétences et de les valoriser. Néanmoins, le renforcement des compétences des éducateurs sportifs dans certains domaines, leur élargissement à de nouveaux domaines ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un diplôme de niveau 4.

4.3 – Favoriser la poly-compétence et la multi-qualification

La poly-compétence consolide les parcours professionnels à deux niveaux :

- Elle sécurise l'exercice du métier lorsqu'elle combine des compétences techniques sportives, des compétences techniques en lien avec la diversité de public (enseignement à un public enfant, senior, en situation de handicap, dans une langue étrangère...), des compétences comportementales et des compétences transversales de construction de projet et de gestion de sa carrière comme expliqué ci-dessus ;
- Elle sécurise le parcours lorsqu'elle permet de développer son activité sur plusieurs spécialités.

Dans le 1^{er} cas, il s'agit de la combinaison d'un diplôme d'éducateur sportif (BPJEPS ou DEJEPS) avec un diplôme le plus souvent d'un niveau plus élevé (niveau Licence voire Master) d'une autre filière. Les cas rencontrés qui illustrent cette situation sont issus d'une grande diversité de filières (économie/gestion/administration, santé / social, agriculture/forêt...) et d'un parcours vraisemblablement de réorientation. Cette multi-qualification n'est donc peut être pas voulue initialement mais elle s'avère très pertinente, en raison d'un élargissement des compétences acquises mais aussi du niveau de ces compétences plus approfondies dans les formations de niveau Licence et plus.

Dans le 2nd cas, il s'agit d'une combinaison de BPJEPS. Les combinaisons les plus fréquentes sur l'échantillon enquêté sont APT et Natation, APT et AGFF et Natation et AGFF. Les

professionnel(le)s exercent alors sur différentes activités en parallèle ou de manière successive afin d'avoir une évolution professionnelle.

Enfin, une combinaison intermédiaire est le BPJEPS avec la licence STAPS. Cette combinaison est relativement fréquente, elle apporte notamment des compétences techniques à la formation STAPS, et des compétences de méthode, gestion de projet à la formation BPJEPS.

Favoriser la multi-qualification implique plusieurs axes de travail :

- Construire des parcours multi-qualifiant au niveau des organismes de formation en s'appuyant sur les tronc communs et en construisant des parcours individualisés qui permettent aux apprenants de compléter leurs acquis. Certains organismes proposent déjà ces parcours et ils pourraient être plus largement développés.
- Mettre en place des passerelles entre les diplômes afin que les diplômés puissent accéder à la multi-qualification en se concentrant sur les compétences, et donc modules, manquants. Si les passerelles entre les BPJEPS existent déjà, une réflexion est à mener sur la possibilité de passerelles avec la licence STAPS.

Néanmoins, il existe une limite à la multi-qualification. Si elle favorise la réussite des parcours professionnels, elle peut inversement créer des frustrations si les emplois proposés n'évoluent pas. La reconnaissance de la montée en compétence du/de la professionnel(le) se situe dans sa capacité à exercer à plein temps et dans la durée, essentiellement en multipliant les postes occupés, mais elle ne se situe pas, le plus souvent, dans la qualité des emplois proposés. Les professionnel(le)s ne sont donc pas incités à s'engager dans ces parcours de qualification qui demandent par ailleurs un investissement important de leur part, particulièrement en cours d'emploi.

La création de modules de formation complémentaires thématiques, comme évoqué ci-dessus sur les compétences nécessaires à une gestion « entrepreneuriale » de leur emploi, pourrait couvrir les différents besoins identifiés : par exemple un module spécifique à l'accompagnement de tel ou tel public, au développement de la relation commerciale, à la communication...

4.4 – Permettre la formation tout au long de la carrière

L'élargissement, le renforcement des compétences, la multi-qualification sécurisent les parcours professionnels des éducateurs sportifs. La question qui se pose alors est l'accès à la formation des professionnel(le)s pour acquérir ces compétences. Du fait de leur statut de salarié en multi-employeurs, d'auto-entrepreneur ou indépendant, l'accès à la formation en cours d'emploi est complexe et peu pris en charge. Les professionnel(le)s qui ont suivi un parcours de reconversion soulignent l'importance des difficultés de financement qu'ils ont pu rencontrer. Ils ont le plus souvent suivi la formation en tant que demandeur d'emploi.

L'accès à la formation continue non-qualifiante est peu évoqué par les professionnel(le)s en exercice et est sans doute très restreint. En effet, le système de formation est lié à l'employeur et diffère selon les branches. Sachant que, le plus souvent, les éducateurs sportifs exercent chez plusieurs employeurs, qui peuvent relever de différentes branches, le montage est difficile. De plus, l'employeur ne priorise pas la formation des salariés à temps partiel et, de leur côté, compte tenu du peu de perspective d'évolution professionnelle, les salariés ne sont pas incités à se former. Certains éducateurs sportifs évoquent les formations proposées par les fédérations sportives. Mais, dans tous les cas, on constate que l'accès à la formation relève largement de leur initiative et s'intègre dans la gestion de leur carrière.

Or, le développement de la poly-compétence et de la multi-qualification impliquent l'accès à la formation des éducateurs sportifs. Une réflexion est à mener sur les modalités possibles d'accès et de financement de la formation continue pour ces professionnel(le)s : dans quelle mesure, par exemple, le compte personnel de formation peut-il offrir de nouvelles perspectives ?

Outre les questions de financement, qui restent bien sûr essentielles, la forme et les modalités de formation sont des éléments déterminants de l'accès à la formation. En particulier des éléments facilitateurs sont :

- Le développement de modules thématiques ciblés de courte durée (entre 1 et 3 jours)
- L'exploitation de modalités souples et adaptables telles la formation à distance, l'organisation de sessions délocalisées...

Il est également important de reconnaître et valoriser les acquis c'est-à-dire que les modules soient capitalisables et puissent être qualifiants. Ces éléments sont d'autant plus importants pour les éducateurs sportifs qu'ils doivent pouvoir rendre visible auprès des multiples employeurs potentiels les compétences acquises.

4.5 – La reconnaissance et la valorisation du métier par les employeurs

Enfin, il est fortement ressorti de cette étude, au travers des propos des éducateurs sportifs, le manque de reconnaissance de ce métier notamment par les employeurs. Ils se disent assimilés à des « surveillants de piscine » en natation, à des « animateurs » en APT... Tant leurs compétences sportives que leurs compétences pédagogiques ne sont pas suffisamment reconnues. La précarité de l'emploi, la faiblesse des salaires, comparativement à l'investissement qui leur est demandé, renforcent ce sentiment. Ainsi, on voit émerger une contradiction : selon les professionnel(le)s le métier est de plus en plus exigeant, pour réussir il faut être poly-compétent, entrepreneur de son parcours et, en même temps, la profession n'est pas reconnue ni valorisée sur le marché du travail.

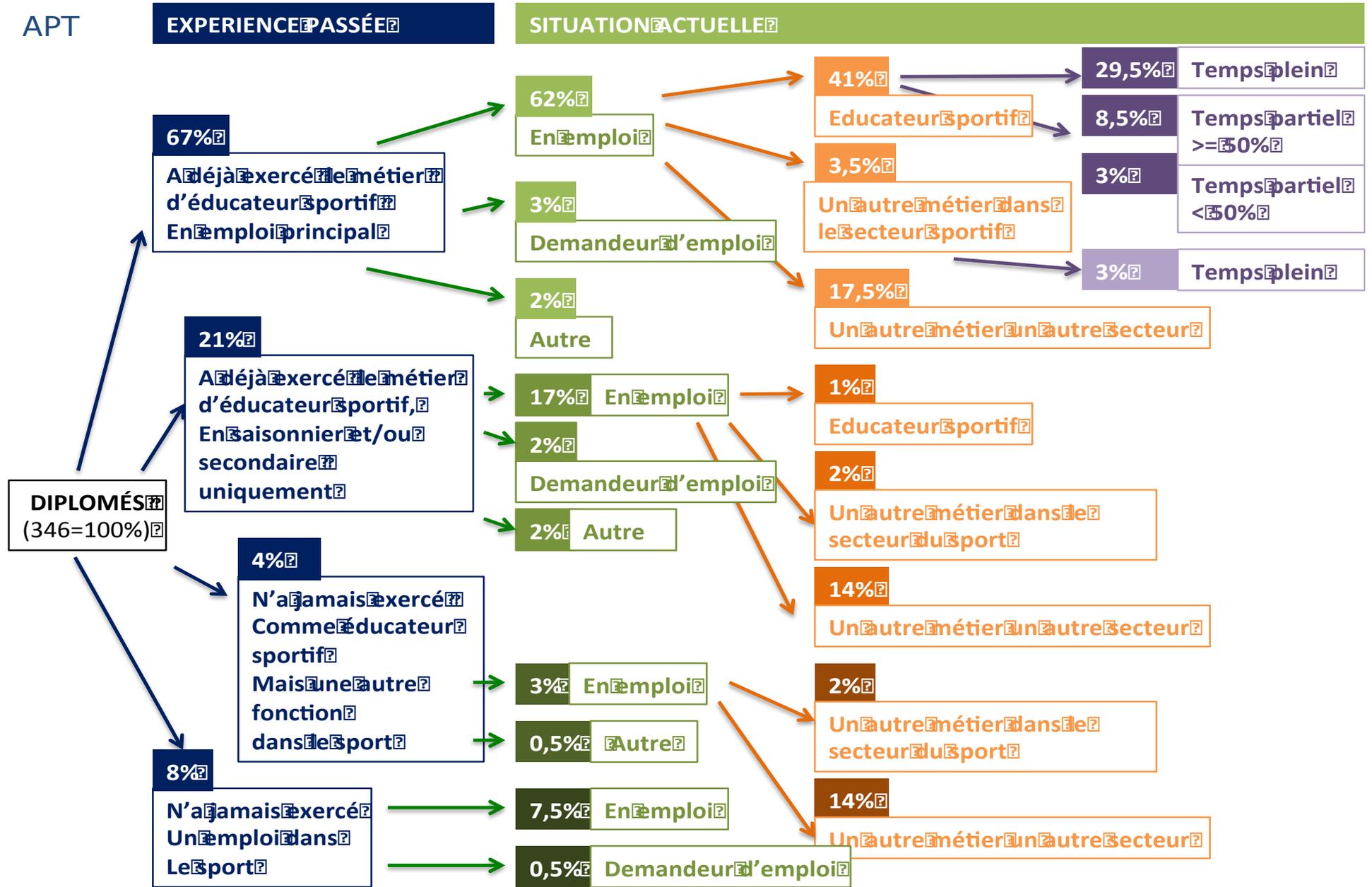
Ce manque de reconnaissance ressort plus fortement encore dans la filière APT. Selon les professionnel(le)s, cette formation intéresse peu les employeurs et son aspect généraliste la dévalorise dans une activité, le sport, centrée initialement sur le développement des compétences techniques et la performance. Les parcours sont également les plus précaires, l'abandon du métier, dès la sortie de formation ou après quelques années d'exercice, est plus fréquent dans cette spécialité. Par son aspect généraliste, c'est aussi la filière qui attire, ou vers laquelle sont orientés, des jeunes qui n'ont pas un sport de prédilection, dans lequel ils sont particulièrement performants, ni de projet professionnel défini. Les échecs et les ruptures de parcours y sont aussi les plus nombreux. Une réflexion mériterait d'être menée sur le positionnement et les objectifs de cette filière au regard de toutes ces évolutions.

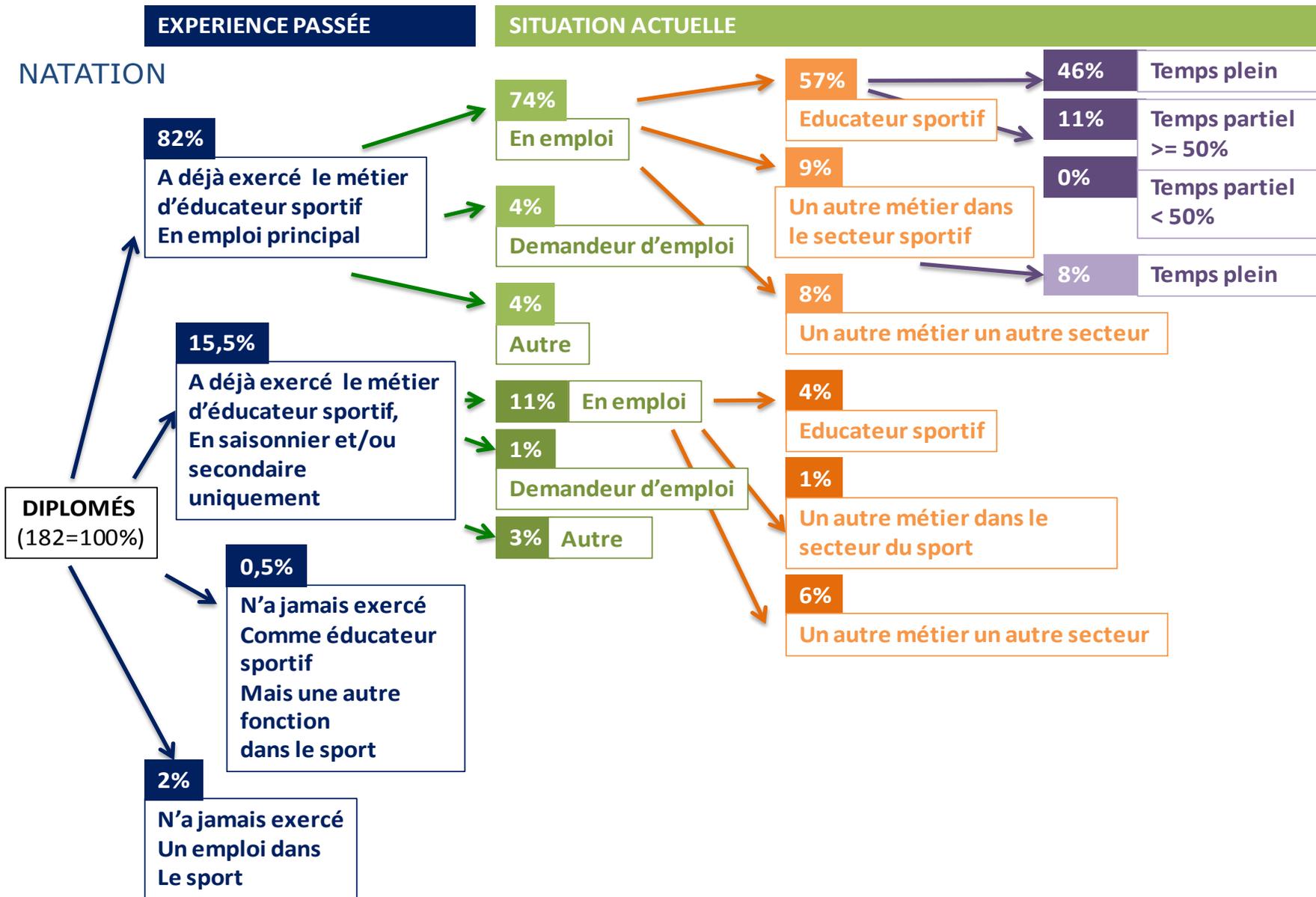
Enfin, l'arrivée des diplômés STAPS brouille encore le positionnement des diplômés BPJEPS. Ces derniers postulent sur les mêmes postes mais bénéficient d'un niveau de formation plus élevé. Même si, inversement, il est reproché à ces profils un manque de compétence technique, ils apparaissent aux diplômés BPJEPS comme des concurrents face auxquels ils ne peuvent lutter, et notamment dans le cadre des concours de la fonction publique territoriale. Et, pour pallier ce manque de compétences, des diplômés STAPS s'orientent vers une formation BPJEPS dans laquelle les élèves/stagiaires se sentent également concurrencer. Si la diversité des profils et parcours est une richesse pour une profession, il est important d'articuler ces différents parcours afin qu'ils contribuent à la création d'une même identité professionnelle et non à la création de deux voies professionnelles concurrentielles.

ANNEXES

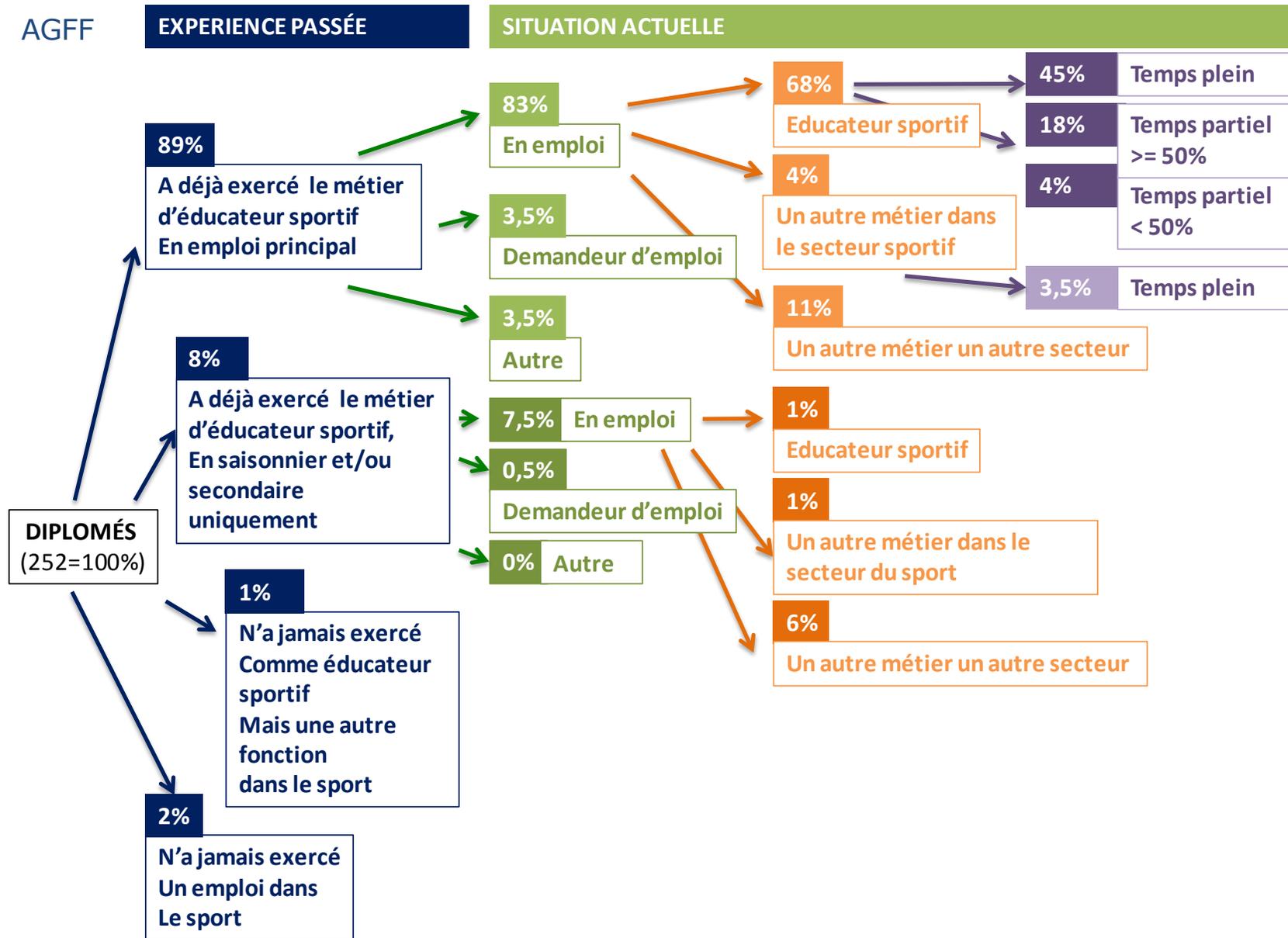
Parcours des diplômés par discipline

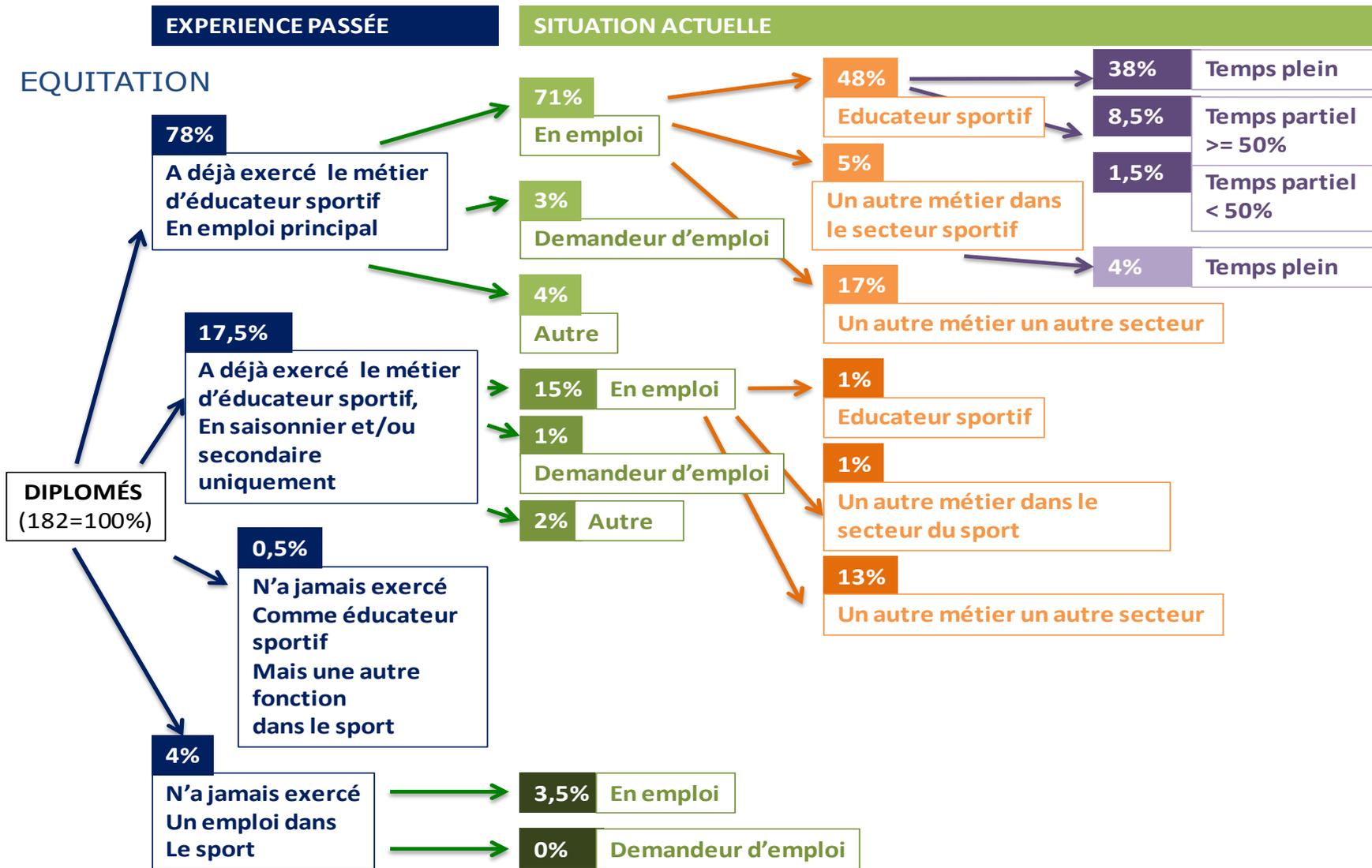
APT

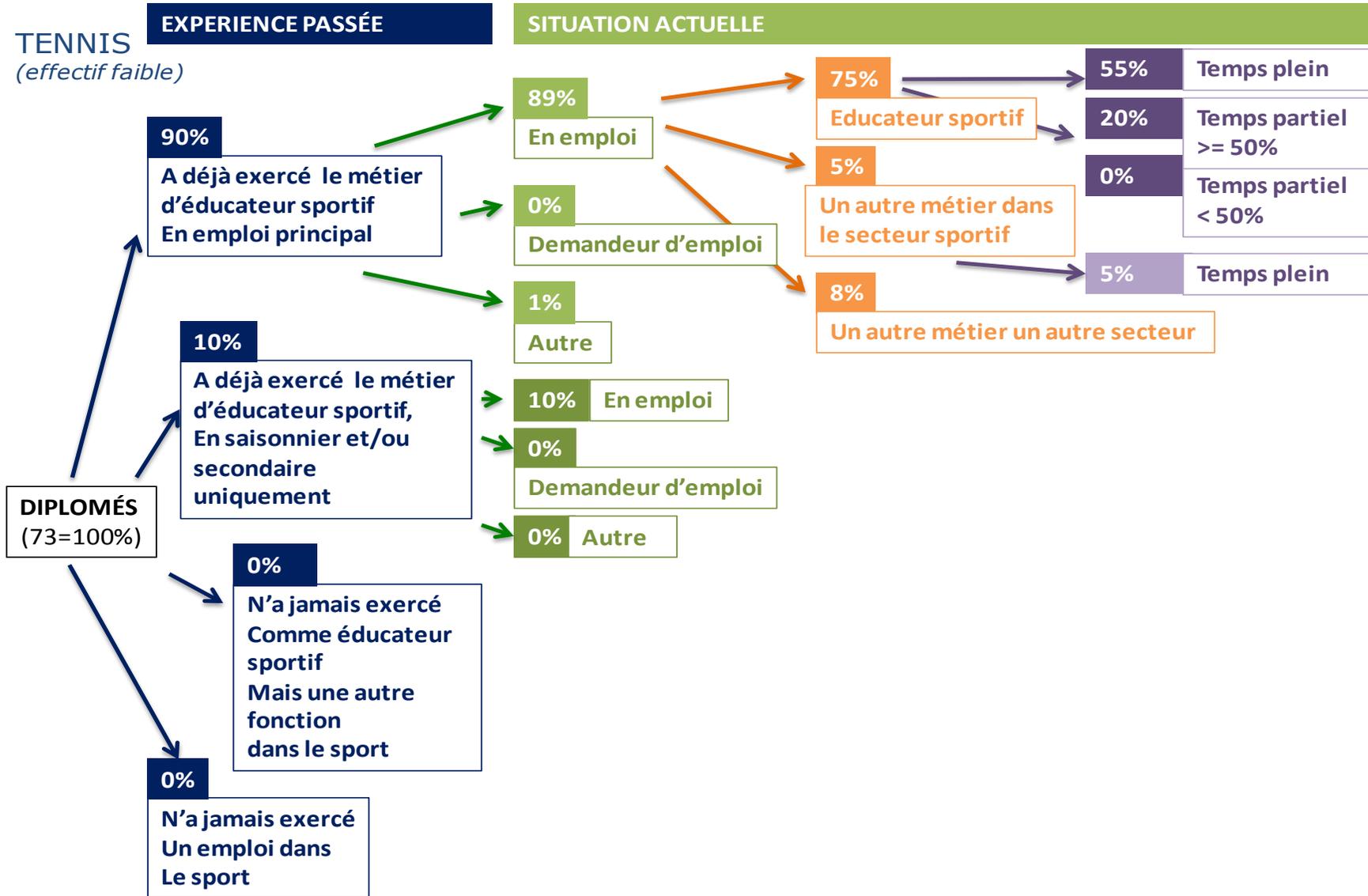




AGFF







Questionnaire d'enquête



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Etude sur les parcours professionnels d'éducateurs sportifs en Auvergne-Rhône-Alpes

La DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes réalise une étude sur les **parcours professionnels des personnes titulaires d'un BEES 1er degré ou BPJEPS et/ou DEJEPS** d'une des spécialités/options ci-dessous, afin de comprendre les difficultés rencontrées et notamment les facteurs explicatifs des ruptures de parcours.

Les spécialités visées sont :

Activités Physiques pour Tous (APT)

Activités Aquatiques et de Natation

Métiers de la Forme / Activités de la Forme et de la Force (AGFF mention C et D)

Activité équestres

Tennis

Ce questionnaire s'adresse aux personnes titulaires d'un de ces diplômes, que ces personnes exercent ou non aujourd'hui comme éducateur sportif : il vise à mieux vous connaître, à décrire votre parcours professionnel, vos motivations d'une part et les obstacles rencontrés d'autre part. L'objectif est d'identifier les actions à mener pour améliorer le déroulement de carrière des éducateurs sportifs.

L'exploitation des réponses est totalement anonyme. Une adresse est à votre disposition pour toutes questions : enquete.educateurs-sport@geste.com

Nous veillons à y répondre le plus rapidement possible.

Afin de recueillir l'avis du plus grand nombre, votre contribution à cette étude est essentielle

!

Nous vous en remercions par avance.

Votre profil

1. Vous êtes :

- Une femme
 Un homme

2. Votre année de naissance : _____

3. Votre département de résidence actuel : (sur 2 chiffres, 97 pour outre-mer, 99 pour étranger)

4. Votre situation familiale

- en couple sans enfant à charge
 en couple avec enfant(s) à charge
 seul sans enfant à charge
 seul avec enfant(s) à charge

Vos titres et diplômes

5. Etes-vous détenteur d'un ou de plusieurs des diplômes suivants et le(s)quel(s) ?

(Plusieurs réponses possibles)

- BEES APT (1er degré)
 BEES Natation (1er degré)
 BEES Métiers de la forme (1er degré)
 BEES Equitation (1er degré)
 BEES Tennis (1er degré)
 BPJEPS Activités physiques pour tous
 BPJEPS AGFF mention C
 BPJEPS AGFF mention D
 BPJEPS activités équestres
 BPJEPS Activités aquatiques et de la natation
 DEJEPS Tennis
 DEJEPS Natation
 DEJEPS Equitation
 Vous ne détenez aucun de ces diplômes -> [fin du questionnaire](#)

6. En quelle année et dans quel département avez-vous obtenu ce(s) diplôme(s) ?

	Année	Département (en 2 chiffres)
Intitulé du diplôme 1		
Intitulé du diplôme 2		
...		

7. Quelle était votre principale motivation pour passer votre premier diplôme dans le secteur du sport ?

(Une seule réponse possible)

- Exercer dans le secteur du sport mais vous ne saviez pas encore dans quel métier
 Exercer le métier éducateur sportif comme activité principale
 Exercer le métier éducateur sportif comme activité complémentaire d'un autre métier

- Exercer le métier d'éducateur sportif comme activité saisonnière
 Valoriser votre expérience d'entraîneur / animateur bénévole et pouvoir exercer en tant que professionnel
 Acquérir un diplôme qui garantisse une bonne insertion professionnelle
 Démarrer une première étape de formation pour poursuivre vers un autre diplôme (DEJEPS, DESJEPS ou autre)
 Autres, précisez :

8. Avez-vous passé ce diplôme :

- En formation initiale
 En formation continue alors que vous étiez déjà en poste dans le secteur du sport
 En formation continue (en poste hors secteur du sport ou en tant que demandeur d'emploi en vue d'une reconversion professionnelle)

9. S'il s'agit d'une reconversion, pouvez-vous dire pour chacun des éléments ci-dessous de votre parcours de reconversion s'ils ont été :

	Facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Difficile
Trouver un organisme de formation qui prépare au diplôme visé	<i>Cases à cocher</i>			
Financer le coût de la formation (frais pédagogiques, frais annexe tels que l'hébergement, transports...)				
Réussir l'étape de sélection à l'entrée en formation				
Suivre la formation (contenu, épreuves de validation...)				

10. L'image du métier qu'on vous a communiquée en formation correspondait-elle selon vous à la réalité du métier ?

- Oui, tout à fait
 Oui, plutôt
 Non, pas vraiment
 Non, pas du tout

11. Détenez-vous un autre titre ou diplôme dans les domaines du sport ou de l'animation ?

(Plusieurs réponses possibles)

- BEES 1^e degré autre que : activités physiques pour tous, AGFF (mention C et D), activités équestres, activités aquatiques et de la natation
 BEES 2^e degré
 BEES 3^e degré
 BPJEPS dans le domaine du sport (autre que APT, Natation, AGFF, Equitation, Tennis)
 DEJEPS dans le domaine du sport (autre que APT, Natation, AGFF, Equitation, Tennis)
 DESJEPS dans le domaine du sport
 BPJEPS dans le domaine de l'animation
 DEJEPS dans le domaine de l'animation
 DESJEPS dans le domaine de l'animation
 AQA (attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement et à l'encadrement)
 BAPAAT

- Diplôme STAPS
- CQP dans le domaine du Sport
- CQP dans le domaine de l'animation
- BAFA / BAFD
- Autres titres / diplômes dans les domaines du sport ou de l'animation
- Aucun titres / diplômes dans le domaine du sport ou de l'animation -> Q13

12. Pouvez-vous préciser l'année et le département d'obtention ?

	Année	Département (en 2 chiffres)
Intitulé du diplôme 1		
Intitulé du diplôme 2		
...		

13. Quel est votre niveau de diplôme le plus élevé, tous domaines confondus ?

- BEP/CAP (niveau V)
- Bac / Brevet Professionnel (niveau IV)
- Bac + 2 (niveau III)
- Bac + 3 ou 4 (niveau II)
- Bac + 5 et plus (niveau I)

14. Quel est le domaine de ce diplôme ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Sport
- Animation socioculturelle
- Art / Artisanat / Communication
- Economie / Gestion / Administration
- Commerce / Vente
- Alimentation / Hôtellerie / Restauration
- Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
- Sciences de l'ingénieur / mécanique / BTP
- Mathématiques et Sciences (physique, chimie, biologie...)
- Santé / social / soins
- Lettres / sciences humaines / sciences politiques / droit
- Enseignement
- Formations générales
- Autres, précisez :

Votre activité d'éducateur sportif depuis l'obtention de votre diplôme

15. Depuis l'obtention de votre BEES, BPJEPS ou DEJEPS, avez-vous exercé le métier d'éducateur sportif ?

(Plusieurs réponses possibles)

- oui, comme activité principale
- oui, comme activité saisonnière
- oui, comme activité secondaire
- non, vous avez directement évolué vers une autre fonction dans le secteur du sport
Laquelle :
 - Manager / gérant
 - Développement

- Communication / Marketing
- Compétition / entraînement
- Formation
- Autre, précisez

Pendant combien d'année avez-vous exercé cette fonction :

-> Pourquoi : Q23

non, vous n'avez jamais exercé le métier d'éducateur sportif ni une autre fonction dans le secteur du sport depuis l'obtention de votre diplôme -> Pourquoi : Q23

Pour ceux ayant déjà exercé le métier d'éducateur sportif comme activité principale/secondaire/saisonnnière (Q15 = 1, 2 ou 3)

16. Pendant combien d'années au total ? (pour chaque réponse oui)

	Nombre d'années
Comme activité principale	
Comme activité saisonnière	
Comme activité secondaire	

17. Pourquoi avez-vous déjà exercé le métier d'éducateur sportif comme activité secondaire ou saisonnière ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Par choix
- Vous avez eu des difficultés à trouver un emploi qui vous permette d'exercer cette activité à titre principal
- Les caractéristiques de l'activité ne permettent pas de l'exercer à titre principal (forte saisonnalité...)
- Les postes proposés pour exercer l'activité à titre principal ne correspondaient pas à votre niveau de qualification
- Les conditions des emplois proposées pour exercer l'activité à titre principal ne répondaient pas à vos attentes
- Vous avez dû cesser ou réduire votre activité d'éducateur sportif pour des raisons de pénibilité (physique ou psychique)
- Autre raison, précisez :

18. Qu'est ce qui n'était pas satisfaisant dans vos conditions d'emploi ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Le salaire
- Le contrat de travail ou le statut
- Les horaires de travail
- Le temps de travail
- La localisation du travail (déplacements)
- Autre, précisez :

19. Depuis l'obtention de votre diplôme, avez-vous exercé votre activité d'éducateur sportif plus de 3 mois avec les statuts suivants

(Plusieurs réponses possibles)

- Salarié (contrat aidé, contrat en alternance, vacation, intérim, titulaire de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière)
- Indépendant
- Auto ou micro-entrepreneur
- Autre statut, précisez :

20. Avec un statut de salarié, combien d'employeurs avez-vous eu depuis l'obtention de votre diplôme ?

- 1 employeur
 Entre 2 et 5 employeurs
 Entre 6 et 10 employeurs
 Plus de 10 employeurs

21. Un de ces employeurs était-il un groupement d'employeurs ?

- oui
 non
 Vous ne savez pas

22. Avez-vous eu des périodes de chômage supérieures à 6 mois depuis l'obtention de votre diplôme ?

- oui, combien :
 non

Pour ceux qui disent ne jamais avoir exercé le métier d'éducateur sportif (Q15 = 4 ou 5)

23. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous jamais exercé le métier d'éducateur sportif ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Vous avez eu des difficultés à trouver un emploi qui vous permette de vivre de ce métier
 Les caractéristiques du métier ne permettent pas de l'exercer à titre principal
 Le contenu du métier d'éducateur sportif ne vous plaisait pas
 Les postes proposés ne correspondaient pas à votre niveau de qualification
 Les conditions des emplois proposées ne répondaient pas à vos attentes
 Vous n'avez pas souhaité exercer ce métier et avez préféré vous orienter vers un autre métier
 Autre, précisez

24. Qu'est ce qui n'était pas satisfaisant dans les conditions d'emploi proposées ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Le salaire
 Le contrat de travail ou le statut
 Les horaires de travail
 Le temps de travail
 La localisation du travail (déplacements)
 Autre, précisez :

25. Vers quel métier vous êtes vous orienté ? (si Q15 =5)**Votre situation professionnelle aujourd'hui**

Pour tous – filtre

26. Quelle est votre situation professionnelle aujourd'hui ?

(Plusieurs réponses possibles)

- En emploi (salarié ou non salarié)
- En formation
- Demandeur d'emploi
- Ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation

Si pas en emploi -> Q42

27. Si vous êtes en emploi, quel métier exercez-vous à titre principal ? (une seule réponse possible)

- Le métier d'éducateur sportif (caché si Q15 = 4 ou 5)
- Un autre métier dans le secteur du sport (caché si Q15 = 5)
- Un autre métier dans le secteur de l'animation
- Un autre métier dans un autre secteur

Dans quel secteur exercez-vous aujourd'hui à titre principal ?

(si Q27 = un autre métier dans un autre secteur)

- Agriculture / Bois
- Architecture/ Paysage / Urbanisme
- Armée / Sécurité
- Arts / Artisanat / Culture
- Assurance / Banque
- Audiovisuel / Information / Communication
- Construction durable / Bâtiment et travaux publics
- Droit / Economie / Gestion
- Enseignement / Recherche
- Energie / Environnement
- Gestion administrative / Transport / Logistique
- Hôtellerie / Restauration / Tourisme
- Industries
- Informatique / Internet
- Relation client (accueil, relation client, commerce, vente)
- Santé / Social / Sport

Quel métier exercez-vous ? (si Q27 ≠ éducateur sportif)

Pour ceux qui exercent le métier d'éducateur sportif ou une autre fonction dans le secteur du sport à titre principal

28. Vous exercez ce métier (une seule réponse possible)

- à plein temps
- à temps partiel (au moins à mi-temps)
- à temps partiel (moins d'un mi-temps)

29. Vous exercez ce métier dans quelle(s) spécialité(s) ? (plusieurs réponses possibles)

- Activités physiques pour tous
- Activités aquatiques et de natation
- Activités de la forme et de la force
- Activités équestres

- Tennis
- Autres, précisez :

30. Vous exercez ce métier avec quel(s) statut(s) (Plusieurs réponses possibles)

- Salarié
- Indépendant
- Auto ou micro-entrepreneur
- autre statut, précisez :

31. Si vous exercez avec un statut de salarié, est-ce :

- en CDI
- en CDD inférieur ou égal à 6 mois
- en CDD de plus de 6 mois
- autre, précisez :

32. Si vous êtes salarié, vous êtes employé par :

- 1 employeur
- 2 employeurs
- plus de 2 employeurs

Un de ces employeurs était-il un groupement d'employeurs ?

- oui
- non
- Vous ne savez pas

33. Quel est(sont) votre(vos) employeur(s) en tant que salarié ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Association(s)
- Collectivité(s) territoriale(s)
- Entreprise(s) publique(s) / Etat
- Entreprise(s) privée(s) commerciale(s)
- Particuliers (CESU)
- Autre, précisez :

34. Quel est(sont) votre(vos) client(s) en tant qu'indépendant ou micro-entrepreneur ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Association(s)
- Collectivité(s) territoriale(s)
- Entreprise(s) publique(s) / Etat
- Entreprise(s) privée(s) commerciale(s)
- Particuliers (CESU)
- Autre, précisez :

Auprès de quel(s) public(s) travaillez-vous ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Pratiquants d'un club
- Scolaire / préscolaire
- Enfants en accueil collectif de mineurs (ACM)
- Particuliers / touristes
- Comités d'entreprise
- Seniors
- Personnes en situation de handicap

Autres, précisez

35. Avez-vous aujourd'hui une activité professionnelle autre que votre activité principale d'éducateur sportif ou autre fonction dans le secteur du sport ?

- Oui à temps partiel \geq 50%
 Oui à temps partiel $<$ 50%
 Non

36. Si oui, dans quel domaine, quel métier ?

- Le métier d'éducateur sportif
 Le métier de manager dans le secteur du sport
 Un autre métier
 Dans le secteur du sport, et lequel :
 Dans le secteur de l'animation, et lequel :
 Dans un autre secteur, quel secteur et quel métier :

Pour ceux qui exercent à titre principal un métier en dehors du secteur du sport mais on déjà exercé le métier d'éducateur sportif

37. Pour quelle(s) raison(s) n'exercez vous pas le métier d'éducateur sportif ou une autre fonction dans le secteur du sport comme activité principale ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Par choix
 Vous n'avez pas trouvé un emploi qui vous permette d'exercer cette activité à titre principal
 Le contenu du métier d'éducateur sportif ne vous plaisait pas
 Les postes proposés ne correspondaient pas à votre niveau de qualification
 Les conditions des emplois proposées ne répondaient pas à vos attentes
 Vous avez dû cesser ou réduire votre activité d'éducateur sportif pour des raisons de pénibilité (physique ou psychique)
 Les caractéristiques de l'activité ne permettent pas de l'exercer à titre principal (forte saisonnalité...)
 Autre, précisez

38. Qu'est ce qui n'était pas satisfaisant dans vos conditions d'emploi ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Le salaire
 Le contrat de travail ou le statut
 Les horaires de travail
 Le temps de travail
 La localisation du travail (déplacements)
 Autre, précisez :

39. Exercez-vous le métier d'éducateur sportif ou de manager dans le secteur du sport comme activité secondaire ou saisonnière (une seule réponse possible)

- oui, comme activité secondaire
 oui, comme activité saisonnière
 non => **Projet pour les prochaines années Q46**

40. Vous exercez ce métier dans quelle(s) spécialité(s) ? (plusieurs réponses possibles)

- Activités physiques pour tous
 Activités aquatiques et de natation
 Activités de la forme et de la force
 Equitation
 Tennis
 Autres, précisez :

41. Vous exercez ce métier avec quel(s) statut(s) (Plusieurs réponses possibles)

- Salarié
 Indépendant
 Auto ou micro-entrepreneur
 Avec un autre statut, précisez :

Pour tous

42. Quels sont vos projets pour les 3 prochaines années ?

- Poursuivre dans votre métier actuel mais changer d'employeur
 Poursuivre dans votre métier actuel mais stabiliser votre situation (CDI, temps plein)
 Evoluer professionnellement dans votre secteur d'activité actuel, précisez :
 Suivre une formation ou VAE, précisez :
 Vous reconverter vers un autre secteur ou métier, précisez :
 Pas de projet de changement

43. Précisez la formation ou VAE que vous souhaitez suivre

44. Précisez le secteur ou métier vers lequel vous souhaitez vous reconverter
Votre vécu et perception du métier d'éducateur sportif

45. Quels sont selon vous les points forts du métier d'éducateur sportif ?

46. Quels sont selon vous les points faibles du métier d'éducateur sportif ?

47. Quelle note donneriez-vous à votre qualité de vie au travail, dans votre exercice du métier d'éducateur sportif ? (1 étant la qualité de vie au travail la plus faible et 5 la plus élevée)

1	2	3	4	5

Fin du questionnaire

Fin de l'enquête en ligne
Nous vous remercions de votre participation !

Acceptez-vous d'être contacté par téléphone pour approfondir les différents points évoqués au travers de l'enquête ?

- Oui

Non

Si oui, merci de nous laisser vos coordonnées :

- Nom
- Prénom
- Téléphone
- Mail

Entretiens complémentaires

Caractéristiques des diplômés interrogés

Parmi les diplômés ayant accepté de laisser leurs coordonnées pour être recontactés dans le but d'approfondissements complémentaires, un échantillon de 12 d'entre eux a été constitué sur la base des critères suivants :

- Des diplômés appartenant aux catégories suivantes de la typologie constituée dans le cadre de cette étude :
 - *Catégorie 1 : des diplômés exerçant aujourd'hui à titre principal dans le secteur du sport*
 - *Catégorie 2 : des diplômés ayant exercé par le passé dans le secteur du sport (éducateur sportif ou autre fonction), et n'exerçant plus dans à titre principal ce secteur aujourd'hui*

Le choix a été fait par le comité de pilotage de privilégier la catégorie 2, pour éclairer davantage les freins aux parcours.

- Des diplômés des 5 disciplines étudiées, avec un focus sur la spécialité APT, qui représente le volume le plus important de diplômés et qui constitue, d'après les résultats de l'étude, la spécialité dans laquelle les diplômés rencontrent le plus de difficultés pour sécuriser leurs parcours,
- Des diplômés ayant obtenu leur diplôme depuis 9 ans au moins, afin de pouvoir bénéficier d'un recul suffisant sur leur parcours,
- Des diplômés représentant une diversité de situations (niveau de diplômes, statuts d'exercice du métier depuis l'obtention du diplôme, etc)

Les caractéristiques de l'échantillon interrogé sont les suivantes :

Diplôme détenu

	<i>Catégorie 1</i>	<i>Catégorie 2</i>
APT	1	5
Natation	1	1
AGFF	1	0
Equitation	0	1
Tennis	1	1

	<i>Catégorie 1</i>	<i>Catégorie 2</i>
BEP / CAP (niveau V)	0	1
Bac / Brevet professionnel (niveau IV)	3	4
Bac + 2 niveau III)	0	1
Bac + 3 ou 4 (niveau II)	1	1
Bac + 5 et plus (niveau I)	0	0

Statut(s) d'exercice du métier depuis l'obtention du diplôme

	<i>Catégorie 1</i>	<i>Catégorie 2</i>
1 : salarié uniquement	2	3
2 : salarié et indépendant	1	2
3 : salarié, indépendant et auto-entrepreneur	0	0
4 : salarié et auto entrepreneur	1	1
5 indépendant uniquement	0	0
6 : indépendant et auto-entrepreneur	0	0
7 : auto entrepreneur uniquement	0	1